

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1999-2000

Mars 1999



Identification	Numéro	Titre
Programme	03	Affaires intergouvernementales canadiennes
Élément		
Responsable	Monsieur Michel Boivin	

MANDAT

LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences pour le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

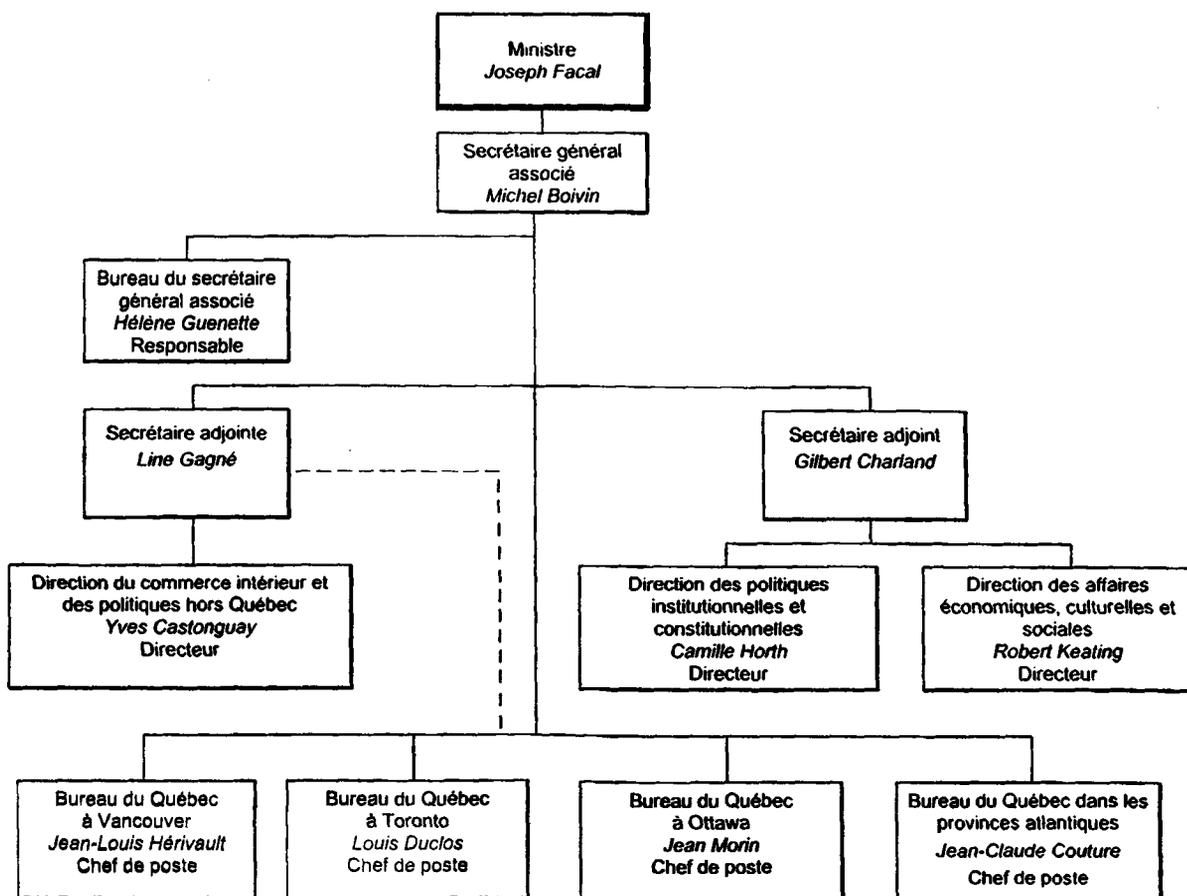
Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Vancouver. Il assure la coordination de la négociation et de la mise en oeuvre de l'accord sur le commerce intérieur. Il coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la mise en oeuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés ainsi qu'à la négociation et à la gestion des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou les organismes dans un certain nombre de provinces.

Le Secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le Secrétariat participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements du Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en oeuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. De plus, il collabore étroitement avec ces derniers pour veiller à l'intégrité du territoire du Québec. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces sur leur territoire.

Organigramme

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES



NOTE : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales.

- - - - : relation fonctionnelle

Sommaire de l'effectif autorisé

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			#	%
Hors cadres	3	3	--	--
Cadres supérieurs	8	8	--	--
Cadres intermédiaires	--	--	--	--
Professionnels	40	42	(2)	(4,8)
Techniciens	6	5	1	20,0
Personnel de bureau	14	13	1	7,7
Ouvriers	--	--	--	--
Effectif régulier autorisé	71	71	0	0
Effectif total autorisé	71	71	0	0

. Organigramme

. Sommaire de l'effectif autorisé

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			#	%
Hors cadres	--	--	--	--
Cadres supérieurs	--	--	--	--
Cadres intermédiaires	--	--	--	--
Professionnels	10	9	1	11,1
Techniciens	5	5	--	--
Personnel de bureau	14	15	(1)	(6,7)
Ouvriers	--	--	--	--
Effectif régulier autorisé	--	--	--	--
Effectif total autorisé	29	29	--	--

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME: 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes

ÉLÉMENT: 01- Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

RESPONSABLE: M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1999-2000	Crédits 1998-1999	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<u>Budget de dépenses</u>				
1 - Rémunération	392,4	--	392,4	--
2 - Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	337,8	45,0	292,8	650,6
5 - Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	72,7	50,0	22,7	45,4
<u>Budget d'investissements</u>				
3- Immobilisations	3,0	3,0	--	--
6- Prêts, placement et avances	--	--	--	--
TOTAL	805,9	98,0	707,9	722,3
Effectif régulier autorisé	--	--	--	--
Effectif total autorisé	--	--	--	--

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME: 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes
ÉLÉMENT: 02 Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
RESPONSABLE: M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1999-2000	Crédits 1998-1999	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<u>Budget de dépenses</u>				
1 - Rémunération	4 007,8	4 065,1	(57,3)	(1,4)
2 - Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	1 823,3	1 197,4	625,9	52,3
5- Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	--	--	--	--
<u>Budget d'investissements</u>				
3- Immobilisations	47,2	47,2	--	--
6- Prêts, placement et avances	100,0	100,0	--	--
TOTAL	5 978,3	5 409,7	568,6	10,5
Effectif régulier autorisé	71	71	--	--
Effectif total autorisé	71	71	--	--

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME: 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes
ÉLÉMENT: 03 Représentation du Québec au Canada
RESPONSABLE: M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1999-2000	Crédits 1998-1999	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<u>Budget de dépenses</u>				
1 - Rémunération	1 394,6	1 295,9	98,7	7,6
2 - Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	1 266,7	1 258,7	8,0	0,6
5 - Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	--	--	--	--
<u>Budget d'investissements</u>				
3- Immobilisations	--	--	--	--
6- Prêts, placement et avances	--	--	--	--
TOTAL	2 661,3	2 554,6	106,7	4,2
Effectif régulier autorisé	--	--	--	--
Effectif total autorisé	29	29	--	--

SOMMAIRE DES CRÉDITS

PROGRAMME: 03 - Affaires intergouvernementales canadiennes
ÉLÉMENT: 04 - Coopération intergouvernementale et Francophonie
RESPONSABLE: M. Michel Boivin

Supercatégorie	Crédits 1999-2000	Crédits 1998-1999	Augmentation (diminution)	
			\$	%
<u>Budget de dépenses</u>				
1 - Rémunération	--	--	--	--
2 - Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	280,5	155,0	125,5	81,0
5 - Transfert				
- Rémunération	--	--	--	--
- Fonctionnement	--	--	--	--
- Capital	--	--	--	--
- Intérêt	--	--	--	--
- Support	1 789,9	1 599,9	190,0	11,9
. coopération	590,3	500,3	90,0	18,0
. francophonie	1 199,6	1 099,6	100,0	9,1
<u>Budget d'investissements</u>				
3- Immobilisations	--	--	--	--
6- Prêts, placement et avances	--	--	--	--
TOTAL	2 070,4	1 754,9	315,5	18,0
Effectif régulier autorisé	--	--	--	--
Effectif total autorisé	--	--	--	--

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

. Sommaire des crédits

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			\$	%
Rémunération	392,4	--	392,4	--
Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	337,8	45,0	292,8	650,6
Transfert	72,7	50,0	22,7	45,4
Immobilisations	3,0	3,0	--	--
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
TOTAL	805,9	98,0	707,9	722,3

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération : 392,4 k\$

En 1999-2000, la nomination au Conseil des ministres d'un ministre affecté exclusivement aux Affaires intergouvernementales canadiennes a notamment pour effet de présenter au programme 03, élément 01, du ministère du Conseil exécutif les crédits prévus pour la rémunération du personnel de cabinet, auparavant intégrés aux crédits du ministère des Transports. On y retrouve également la rémunération du personnel du bureau de comté, auparavant assumée par l'Assemblée nationale, ainsi que celle du personnel du bureau de Hull, relevant du ministre responsable de la région de l'Outaouais, auparavant incluse aux crédits du ministère des Relations internationales.

Fonctionnement : 292,8 k\$

L'augmentation des crédits de fonctionnement en 1999-2000 est due principalement à l'ajout des dépenses de fonctionnement du bureau de comté et du bureau de Hull, auparavant assumées respectivement par l'Assemblée nationale et le ministère des Relations internationales ainsi qu'à une augmentation de la prévision pour les frais de déplacements à l'extérieur du Québec du ministre et du personnel de cabinet.

Transfert : 22,7 k\$

L'écart correspond aux crédits consacrés, au cours de l'exercice financier précédent, à la région de l'Outaouais par le ministre responsable; ces crédits étaient antérieurement inclus à ceux du ministère des Relations internationales.



ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

. Sommaire des crédits

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			\$	%
Rémunération	4 007,8	4 065,1	(57,3)	(1,4)
Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	1 823,3	1 197,4	625,9	52,3
Transfert	--	--	--	--
Immobilisations	47,2	47,2	--	--
Prêts, placements et avances	100,0	100,0	--	--
TOTAL	5 978,3	5 409,7	568,6	10,5

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération : (57,3) k\$

La variation est la conséquence de changements dans le personnel en place qui ont entraîné une diminution des niveaux de rémunération.

Fonctionnement : 625,9 k\$

L'écart est dû principalement à un ajout de crédits permettant au Québec d'être l'hôte, en août 1999, de la 40^e Conférence des premiers ministres des provinces et d'en assumer la présidence.

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

. Sommaire des crédits

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			\$	%
Rémunération	1 394,6	1 295,9	98,7	7,6
Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	1 266,7	1 258,7	8,0	0,6
Transfert	--	--	--	--
Immobilisations	--	--	--	--
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
TOTAL	2 661,3	2 554,6	106,7	4,2

. Explication des écarts par supercatégorie

Rémunération : 98,7 k\$

Ajustement de la rémunération pour tenir compte de la progression dans les échelles salariales du personnel recruté à l'extérieur du Québec et de l'ajout, pour l'exercice financier 1999-2000, d'une ressource au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques.

Fonctionnement : 8,0 k\$

Ajustement du budget de fonctionnement du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques à la suite de l'ajout d'une ressource.

ANALYSE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

. Sommaire des crédits

	1999-2000	1998-1999	Variation	
			\$	%
Rémunération	--	--	--	--
Fonctionnement (dépenses d'amortissement exclues)	280,5	155,0	125,5	81,0
Transfert	1 789,9	1 599,9	190,0	11,9
Immobilisations	--	--	--	--
Prêts, placements et avances	--	--	--	--
TOTAL	2 070,4	1 754,9	315,5	18,0

. Explication des écarts par supercatégorie

Fonctionnement : 125,5 k\$

Ajustement pour la tenue du 2^e Forum francophone de concertation en mars 2000.

Transfert : 190,0 k\$

Augmentation dans le contexte de l'Année de la francophonie canadienne et du Sommet de la francophonie à Moncton. Cette variation tient compte également de la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui sera tenue à Québec.

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

***RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX***

Mars 1999

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

SECTION 1 : QUESTIONS GÉNÉRALES

- 1- ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN INDIQUANT POUR CHAQUE POSTE LE NOM ET LE TITRE DU TITULAIRE.
- 2- LISTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME (INCLUANT LES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES) :
 - tirage;
 - coût;
 - distribution;
 - imprimeur;
 - copie des publications parues depuis le 1^{ER} avril 1998.
- 3- LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998 :
 - endroit et dates du départ et du retour;
 - but du voyage;
 - personnes rencontrées;
 - coût;
 - noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
 - pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
 - bilan et résultats des rencontres.
- 4- LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ ET DES ARTICLES PROMOTIONNELS :
 - les sommes dépensées pour l'exercice financier 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000;
 - la ventilation des dépenses par type de média;
 - les noms des fournisseurs;
 - le but visé par chaque dépense.
- 5- LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999 À LA DEMANDE DES MINISTÈRES, ORGANISMES, SOCIÉTÉS, RÉGIES ET COMMISSIONS QUI S'Y RATTACHENT:
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie du questionnaire et du résultat.
- 6- LISTE DES ÉTUDES COMMANDÉES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999 À LA DEMANDE DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME :
 - liste et coût;
 - copie des soumissions;
 - copie des études.
- 7- LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999 EN INDIQUANT :
 - le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);

- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).
- 8- LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI, DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998, ONT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL, LE MONTANT DU SURPLUS VERSÉ, LE MONTANT DU CONTRAT INITIAL, LES RAISONS DU DÉPASSEMENT ET LE NOM DE L'ENTREPRISE QUI A RÉALISÉ LE CONTRAT.
- 9- LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1998-1999, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :
- la photocopie;
 - la télécopie (FAX), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
 - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
 - les téléavertisseurs;
 - le mobilier de bureau;
 - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
 - distributeurs d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le ressourcement ou préparation à la retraite;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement :
 - a) au Québec
 - b) à l'extérieur du Québec.
- 10- LA LISTE DE TOUS LES VÉHICULES FOURNIS EN INDIQUANT POUR CHACUN :
- la marque et le modèle de véhicule;
 - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
 - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
 - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
 - appels d'offres faits en 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000;
 - spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.
- 11- POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS SOUS LEUR AUTORITÉ, COMBIEN DE PERSONNES, DONT LA COTISATION FUT PAYÉE EN 1998-1999 PAR L'EMPLOYEUR, SONT MEMBRES DE CORPORATIONS PROFESSIONNELLES, DE CLUBS PRIVÉS (CLUBS D'AFFAIRES, CLUBS SOCIAUX, CLUBS DE GOLF ET AUTRES) ET À QUELLE SOMME S'ÉLÈVE LE MONTANT GLOBAL PAYÉ POUR CES COTISATIONS?
- Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de la cotisation à chacun des CLUBS ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des CLUBS ou de la corporation professionnelle)?

- 12- LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (DE CHAQUE MINISTÈRE ET POUR CHACUN DES ORGANISMES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) POUR 1998-1999 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1999-2000. POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.
- 13- LE BILAN DU PROGRAMME DE MISE À LA RETRAITE DU QUÉBEC (DE CHAQUE MINISTÈRE ET POUR CHACUN DES ORGANISMES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME. INDIQUER LES ÉCONOMIES RÉALISÉES ET LES REMPLACEMENTS EFFECTUES.
- 14- COMBIEN DE PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE DÉPART VOLONTAIRE ET ONT ÉTÉ RAPPELÉES POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME.
- 15- À CHACUN DES MOIS DU DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE (1998-1999) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)
- a) nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - b) nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - c) nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- 16- CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET CE POUR CHACUN DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DEPUIS 1994-1995:
- a) évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agent de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - b) évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - c) nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - d) nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - e) niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - f) nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuels en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

17- LA LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA SIQ EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX:

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail.

18- MISE À PART LA SIQ, LA LISTE DES FIRMES EN 1998-1999 QUI LOUENT DES ESPACES EN INDIQUANT POUR CHACUNE D'ELLES :

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail.

19- LA LISTE DES CONTRATS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT, ATTRIBUÉS EN 1998-1999 SPÉCIFIQUEMENT À DES FIRMES DE COMMUNICATION, DE RECHERCHE OU DE RELATIONS PUBLIQUES EN INDIQUANT :

- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
- le mandat et le résultat du contrat;
- la durée du contrat;
- le coût du contrat;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

20- LA LISTE DES TARIFS (DROITS ET PERMIS) EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999 EN INDIQUANT:

- a) la tarification pour chacun des droits et permis perçus;
- b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
- c) pour l'année 1999-2000, la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.

21- a) LISTE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE EN 1998-1999 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:

- la date de l'entrée en fonction;
- la date du départ, s'il y a lieu;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- la classification;
- le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
- le montant total des indemnités de départ versées;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches.

- b) LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 1998-1999.
 - c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET.
 - d) LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CABINET DU MINISTÈRE QUI, À UN MOMENT OU À UN AUTRE EN 1998-1999, ONT OCCUPÉ DES FONCTIONS « D'AGENT DE LIAISON » EN INCLUANT LEUR DESCRIPTION DE TÂCHES ET LE LIEU DE LEUR AFFECTATION.
- 22- a) LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE EN 1998-1999 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :
- la date de l'entrée en fonction;
 - la date du départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
- b) LE MONTANT TOTAL DES SALAIRES ET HONORAIRES VERSÉS PAR LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 1998-1999.
 - c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE.
- 23- LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 1998-1999 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU : a) MINISTRE - b) DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :
- le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
 - le montant attribué;
 - le projet visé et le résultat.
- 24- LISTE DES CRÉDITS PÉRIMÉS, PAR PROGRAMME ET PAR ÉLÉMENT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999.
- 25- LA VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX TRANSFERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (PRÉCISER LE MONTANT REÇU) EN 1998-1999 DANS LE CADRE DES DIVERS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS; POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES, DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION.
- 26- BILAN 1998-1999 ET PRÉVISION POUR 1999-2000 DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS QUI PARTICIPENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE.
- 27- LISTE DES PROJETS RETENUS À L'OCCASION DU SOMMET DE L'ÉCONOMIE DE L'EMPLOI ET LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT, NOTAMMENT LES SOMMES INVESTIES ET LES EMPLOIS CRÉÉS.
- 28- LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR LES NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, EN INDIQUANT :
- la masse salariale prévue à cet effet;
 - le nombre de jours par employé prévus.

- 29- LA LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT ::
- le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - date de la mise en disponibilité.
- 30- LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :
- nom de la personne;
 - poste occupé;
 - salaire;
 - assignation initiale;
 - date de l'assignation hors structure;
 - date de la fin d'assignation, s'il y a lieu.
- 31- LA LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES :
- assignation initiale;
 - assignation actuelle;
 - salaire.
- 32- LA LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES ET AFFECTÉ AU MINISTÈRE :
- assignation initiale;
 - assignation actuelle;
 - salaire.
- 33- LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES (ADMINISTRATEURS D'ÉTAT) QUI ONT DÉMISSIONNÉ, QUI ONT ÉTÉ RÉAFFECTÉS, OU MIS À PIED :
- salaire;
 - date du changement;
 - primes de séparation;
 - assignation initiale;
 - assignation actuelle.
- 34- LISTE DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES) QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION, SOIT CELLE RATTACHÉE A LEUR FONCTION ET UN REVENU D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPs, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, EN INDIQUANT:
- salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite.

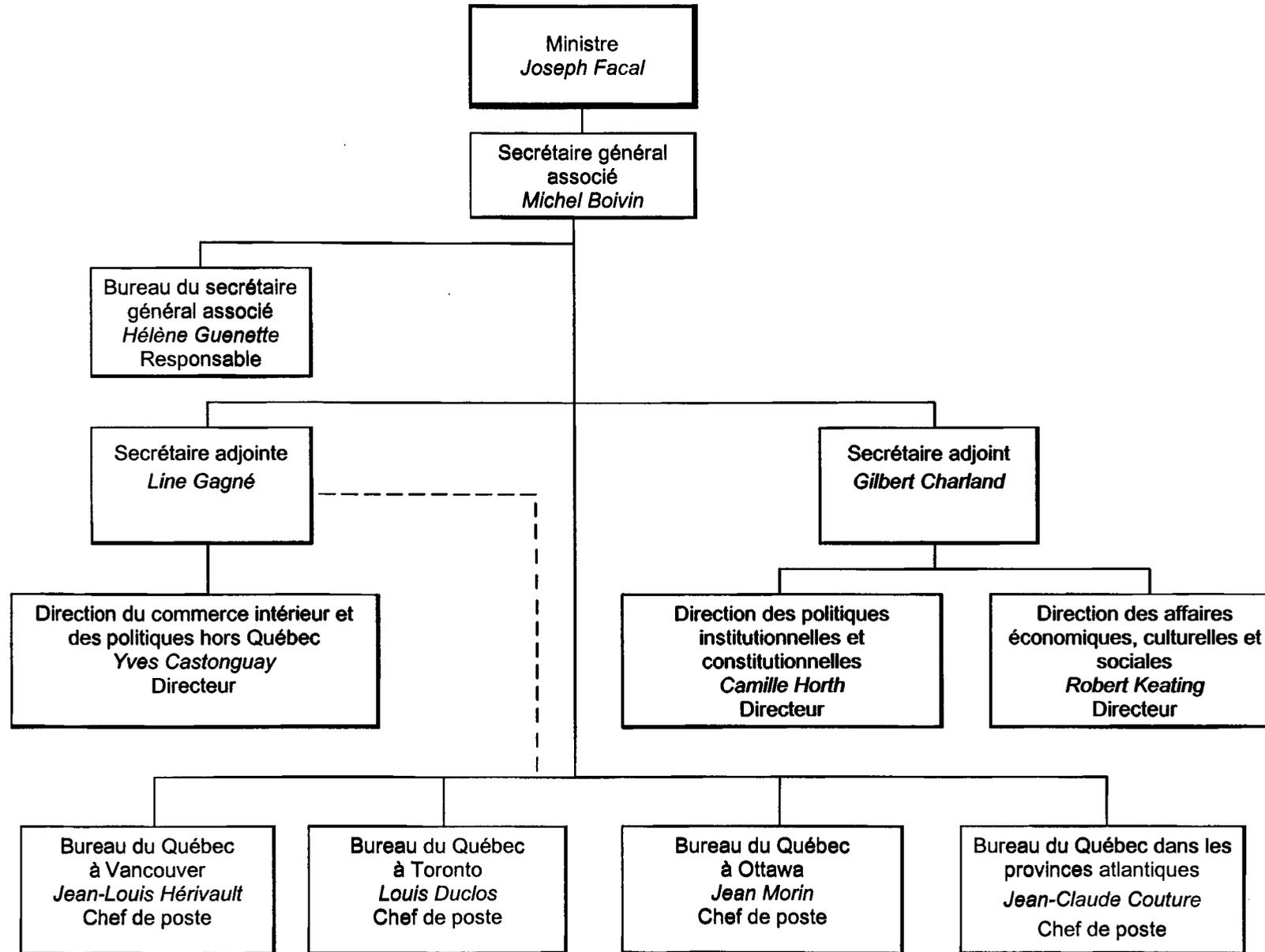
- 35- POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LA LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ANNÉE D'ACQUISITION, MODÈLE ET LA SOMME DÉPENSÉE).
- 36- QUEL EST L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU POUR CONTRER LES EFFETS DU BOGUE DE L'AN 2000 ?
- 37- LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL ET OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DES COMMISSIONS POITRAS, DE LA COMMISSION NICOLET, SOLIDARITÉ RURALE ET DE LA COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES, EN INDIQUANT DE FAÇON DISTINCTE POUR CHACUN DES ITEMS PRÉCITÉS :
- le poste occupé;
 - le port d'attache;
 - le salaire ou honoraires;
 - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
 - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
 - les coûts de location des bureaux, salles de réunion ou d'audition;
 - les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.
- 38- LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE DU CABINET AINSI QUE DU PERSONNEL PERMANENT CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL DU MINISTÈRE QUI ONT ÉTÉ CONTACTÉS ET OU RENCONTRÉS PAR LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION ET/OU SES ENQUÊTEURS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE SUR LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR LE CABINET DU PREMIER MINISTRE.
- 39- QUELS SONT LES PLANS DE RÉGIONALISATION DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ?

QUESTION 1 :

**ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN
INDIQUANT POUR CHAQUE POSTE LE NOM ET LE TITRE DU
TITULAIRE.**

Réponse: Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES



NOTE : Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales.

----- : relation fonctionnelle

QUESTION 2 :

LISTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1^{er} avril 1998.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
2- LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES**

TITRE	TIRAGE	COÛTS	IMPRIMEUR	DISTRIBUTION
<p>♦ <i>Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser 1944-1998</i></p> <p>- français - réimpression - anglais</p>	<p>300 100 150 150</p>	<p>622,94 \$ 250,62 \$ 313,72 \$ 331,57 \$</p>	<p>Fonds de reprographie gouvernementale Fonds de reprographie gouvernementale Fonds de reprographie gouvernementale Fonds de reprographie gouvernementale</p>	<p>Aux journalistes Au public qui en fait la demande</p>
<p>♦ <i>Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada</i></p>	<p>350</p>	<p>322,05 \$</p>	<p>Fonds de reprographie gouvernementale</p>	<p>Besoins du SAIC et des Bureaux du Québec au Canada Au public qui en fait la demande</p>
<p>♦ <i>Rapport annuel du SAIC 1997-1998</i></p>	<p>500</p>	<p>1 174,19 \$</p>	<p>Les Publications du Québec</p>	<p>Députés de l'Assemblée nationale Sous-ministres et secrétaires généraux associés Ministres et sous-ministres des Affaires intergouvernementales des autres provinces et du gouvernement fédéral Universités, bibliothèques, certains organismes Directeurs et directrices du SAIC et chefs de poste des Bureaux du Québec Directeurs et directrices des communications du gouvernement</p>
<p>♦ <i>Quebec Update (publié par le Bureau du Québec à Toronto)</i></p>	<p>500 exemplaires / 6 fois soit : 3 000 ex.</p>	<p>275,00 \$ / fois sous-total : 1 650,00 \$</p>	<p>Kwick Copy (Toronto)</p>	<p>Membres de l'Assemblée législative et sous-ministres de l'Ontario et du Manitoba Clientèle générale à caractère économique Directeurs du SAIC</p>

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
2- LISTE DES PUBLICATIONS RÉGULIÈRES, PARTICULIÈRES OU OCCASIONNELLES**

TITRE	TIRAGE	COÛTS	IMPRIMEUR	DISTRIBUTION
♦ <i>Positions traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle 1936-1990</i> ↳ Réimpression	145	599,99 \$	Fonds de reprographie gouvernementale	Clientèles du SAIC
♦ <i>Le tableau politique canadien</i>	250 exemplaires / 3 fois soit : 750 ex.	2 696,00 \$	Fonds de reprographie gouvernementale	Premier ministre, ministres et sous-ministres Partis politiques représentés à l'Assemblée nationale Chefs de poste
♦ <i>Déclaration de Calgary. Extraits des commentaires entendus par la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale</i>				Aux journalistes Au public qui en fait la demande
- français	150	308,71\$	Fonds de reprographie gouvernementale	
- anglais	150	308,71\$		
♦ <i>Évolution de la jurisprudence fédérative de la Cour suprême du Canada, 1978-1990</i>	150	929,17\$	Fonds de reprographie gouvernementale	Aux journalistes Au public qui en fait la demande
TOTAL		9507,67\$		

QUESTION 3 :

LISTE DES VOYAGES HORS-QUÉBEC DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998

- endroit et dates du départ et du retour;
- but du voyage;
- personnes rencontrées;
- coût;
- noms des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);
- pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;
- bilan et résultats des rencontres.

Réponse : Voir document joint

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilitéType de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1997-1811	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	1998-04-02	1998-04-03	Ottawa	ONT	764,46 \$
1997-1843	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre des négociateurs fédéral-provinciaux-territoriaux sur l'union sociale.	1998-03-31	1998-04-02	Ottawa	ONT	816,59 \$
1997-1844	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine.	1998-04-03	1998-04-05	Toronto	ONT	1 333,26 \$
1998-0022	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs sur l'union sociale.	1998-04-07	1998-04-09	Toronto	ONT	1 229,21 \$
1998-0023	Castonguay, Yves	directeur	Audiences portant sur le différend Canada/Alberta sur le MMT	1998-04-14	1998-04-17	Ottawa	ONT	1 908,72 \$
	Le Blanc, Barry	économiste						
1998-0024	Le Blanc, Barry	économiste	Négociations relatives au code de conduite sur les incitatifs en investissement	1998-04-20	1998-04-22	Toronto	ONT	1 238,06 \$
1998-0048	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	1998-04-16	1998-04-17	Toronto	ONT	902,22 \$
1998-0050	Scherrer, Sylvie	Avocate	Audiences portant sur le différend Canada/Alberta sur le MMT.	1998-04-14	1998-04-17	Ottawa	ONT	981,78 \$
1998-0065	Bourque, Clément	conseiller	Réunion des ministres responsables du cadre de l'union sociale	1998-04-16	1998-04-17	Toronto	ONT	928,97 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1998-0075	L'Abbé, Raynald	conseiller	Réunion conjointe des ministres de l'Environnement et de l'Energie	1998-04-23	1998-04-24	Toronto	ONT	226,71 \$
1998-0090	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports	1998-05-28	1998-05-30	Edmonton	ALB	2 701,20 \$
1998-0092	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres des pêches	1998-05-11	1998-05-14	Winnipeg	MAN	2 090,56 \$
1998-0096	Lalonde, Francine	coordonnatrice	Prise de contact avec le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques et participation à l'assemblée générale annuelle de la Société nationale de l'Acadie.	1998-05-07	1998-05-10	Moncton	NB	1 050,56 \$
	Lalonde, Francine	coordonnatrice				Halifax	NE	
1998-0101	Bourque, Clément	conseiller	Conseil fédéral-provincial-territorial des ministres sur la refonte des politiques sociales.	1998-04-28	1998-04-30	Halifax	NE	1 547,27 \$
1998-0103	Castonguay, Yves	directeur	Rencontre avec des représentants de la Société de l'Acadie pour discuter d'un projet d'entente de coopération.	1998-05-04	1998-05-05	Moncton	NB	1 047,74 \$
1998-0159	Le Blanc, Barry	économiste	Réunion du groupe de travail sur l'investissement	1998-05-06	1998-05-08	Ottawa	ONT	674,79 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0183	Lévesque, Jacques	conseiller	Rencontre des comités de concertation régionale dans le cadre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.	1998-05-18	1998-05-24	Toronto	ONT	1 469,44 \$
	Lévesque, Jacques	conseiller				Winnipeg	MAN	
1998-0187	Scherrer, Sylvie	avocate	Réunion du comité de vérification juridique de l'Accord sur le commerce intérieur	1998-05-14	1998-05-18	Edmonton	ALB	1 892,41 \$
1998-0206	Paradis, Jean-Maurice	Conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé	1998-05-13	1998-05-14	Ottawa	ONT	840,21 \$
1998-0227	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	1998-05-19	1998-05-22	Régina	SASK	2 575,65 \$
1998-0228	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Comité des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne.	1998-05-27	1998-05-29	Halifax	NE	1 497,25 \$
1998-0231	Castonguay, Yves	directeur	Réunion des représentants du Commerce intérieur et de la table de négociations sur les marchés publics.	1998-05-20	1998-05-23	Winnipeg	MAN	2 159,40 \$
1998-0259	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Rencontre interprovinciale des ministres responsables des négociations de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-05-22	1998-05-22	Toronto	ONT	831,00 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1998-0260	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre interprovinciale des ministres responsables des négociations de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-05-22	1998-05-22	Toronto	ONT	828,00 \$
1998-0263	Gaudreault, Esther	directrice de cabinet	Rencontre fédérale-provinciale sur l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-04-16	1998-04-17	Toronto	ONT	3 365,66 \$
	Vaillant, Marie	attachée de presse						
1998-0303	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	1998-06-09	1998-06-14	Whitehorse	YUKON	3 375,88 \$
1998-0330	Le Blanc, Barry	économiste	Réunion du groupe de travail sur l'investissement.	1998-06-13	1998-06-17	Vancouver	CB	1 869,92 \$
1998-0331	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	1998-06-17	1998-06-19	Halifax	NE	1 710,40 \$
1998-0332	Gil, Isabel	directrice	Représenter Tourisme Québec lors d'une promotion pour média touristique de New York	1998-06-17	1998-06-19	New York	USA	1 695,76 \$
1998-0340	Keating, Robert	directeur	Voyage aller retour à Ottawa pour l'organisation du déménagement final à la suite du rapatriement de M. Keating	1998-05-10	1998-05-14	Ottawa	ONT	306,00 \$
1998-0381	Lalonde, Francine	coordonnatrice	Participation au 51e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française	1998-08-06	1998-08-09	Charlottetown	IPE	1 704,44 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA								
Période : 1998-03-27 au 1999-03-31								
Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité								
Type de voyage : pour tous les types de voyage								
No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1998-0385	Plamondon, Mario	conseiller	Renouvellement du bail des locaux occupés par le Bureau du Québec à Ottawa	1998-06-15	1998-06-17	Ottawa	ONT	1 136,98 \$
1998-0400	Lalonde, Francine	coordonatrice	Participer à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.	1998-06-19	1998-06-21	Ottawa	ONT	648,00 \$
1998-0401	Bourque, Clément	conseiller	Comité de négociation sur l'entente-cadre sur l'union sociale et conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'autoroute de l'information.	1998-06-11	1998-06-12	Toronto	ONT	1 245,95 \$
1998-0415	Carmichael, Simon	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.	1998-06-15	1998-06-16	Ottawa	ONT	354,36 \$
1998-0427	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale et Conférence annuel des Premiers ministres.	1998-06-18	1998-06-18	Toronto	ONT	643,44 \$
1998-0432	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine.	1998-06-17	1998-06-19	Ottawa	ONT	907,40 \$
1998-0435	Boivin, Michel	secrétaire général ass	Participation à une conférence de l'Institut des relations intergouvernementales (Queen's University)	1998-05-28	1998-05-29	Kingston	ONT	616,54 \$
1998-0441	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres pour l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-06-18	1998-06-18	Toronto	ONT	918,47 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0466	Gil, Isabel	Directrice	Représenter Tourisme Québec au congrès et bourse de voyage du Meeting Professionals International	1998-07-11	1998-07-16	San Diego	USA	1 945,00 \$
1998-0476	L'Abbé, Raynald	conseller	Conférence des ministres des Mines et de l'Energie.	1998-07-11	1998-07-15	Calgary	ALB	1 448,74 \$
1998-0477	Boivin, Michel	secrétaire général ass	Comparution devant les membres du comité sénatorial dans le dossier des bourses du millénaire.	1998-06-15	1998-06-15	Ottawa	ONT	521,96 \$
1998-0479	Castonguay, Yves	directeur DICPHQ	Rencontre au BQV et Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Whitehorse.	1998-07-08	1998-07-12	Vancouver	CB	2 710,60 \$
	Castonguay, Yves	directeur DICPHQ				Whitehorse	YUKON	
1998-0484	Boudreau, Brigitte	consellère	Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture.	1998-07-13	1998-07-16	Niagara-on-the-Lake	ONT	1 667,00 \$
1998-0490	Horth, Camille	directeur de la DPIC	Conférence des premiers ministres à Saskatoon.	1998-08-05	1998-08-07	Saskatoon	SASK	11 992,80 \$
	Gagné, Line	secrétaire adjointe						
	Pineault, Annie	secrétaire						
	Castonguay, Yves	directeur de la DCIPHQ						

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilitéType de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint						
	Boivin, Michel	secrétaire général ass						
	Keating, Robert	directeur de la DA ECS						
1998-0491	Brassard, Jacques	ministre	Conférence des premiers ministres à Saskatoon	1998-08-05	1998-08-07	Saskatoon	SASK	8 043,26 \$
	Gaudreault, Esther	directrice du cabinet						
	Vaillant, Marie	attachée de presse						
1998-0492	Godbout, Andrée-Anne	chef serv. communicati		1998-08-03	1998-08-07	Saskatoon	SASK	1 800,61 \$
1998-0525	Thiboutot, Lise	conseillère	Conférence provinciale et territoriale des ministres responsables des administrations locales.	1998-08-08	1998-08-13	Edmonton	ALB	1 545,75 \$
1998-0561	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs sur l'union sociale canadienne.	1998-07-21	1998-07-24	Régina	SASK	2 327,62 \$
1998-0573	Turgeon, Esther	adjointe	Observer le déroulement de la Conférence des premiers ministres afin de prendre connaissance de l'ensemble des opérations de logistique entourant un tel événement.	1998-08-05	1998-08-07	Saskatoon	SASK	269,03 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1998-0576	Couture, Jean-Claude	conseiller	Rencontres à Québec et Halifax et voyage préalable à Moncton à la suite de sa nomination à titre de chef de poste du BQPA.	1998-07-22	1998-07-29	Moncton	NB	2 108,90 \$
	Couture, Jean-Claude	conseiller				Halifax	NE	
1998-0590	Turmel, Claire	conseillère	Bourses d'études du millénaire	1998-06-15	1998-06-15	Ottawa	ONT	540,16 \$
1998-0604	Couture, Jean-Claude	conseiller	Séjour initial conformément à l'article 54 du Règlement numéro 3.	1998-08-12	1998-08-16	Moncton	QUE	1 200,00 \$
1998-0616	Turmel, Claire	conseillère	Réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation suivie du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.	1998-09-26	1998-09-30	Halifax	NE	1 442,35 \$
1998-0644	Turmel, Claire	conseillère	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine	1998-08-19	1998-08-21	Iqaluit	TNO	2 746,13 \$
1998-0646	Couture, Jean-Claude	chef de poste	Déménagement des effets personnels de Monsieur Couture de Toronto à Moncton	1998-08-29	1998-08-30	Toronto	ONT	1 395,35 \$
1998-0668	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence des ministres des Transports	1998-09-22	1998-09-25	Régina	SASK	2 583,55 \$
1998-0678	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conseil canadien des ministres de l'Environnement.	1998-09-09	1998-09-15	Inuvik	ONT	2 826,77 \$
1998-0679	Boudreau, Brigitte	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des ministres des pêches.	1998-09-24	1998-09-27	Victoria	CB	1 701,04 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0680	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé.	1998-09-15	1998-09-19	Regina	SASK	2 917,84 \$
1998-0693	Vécès, Paul	conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-09-02	1998-09-03	Toronto	ONT	1 323,58 \$
1998-0694	Khuong, Sien	conseillère	Rencontre provinciale-territoriale : arrangements en matière d'aide financière en cas de catastrophe.	1998-09-08	1998-09-09	Toronto	ONT	1 057,35 \$
1998-0695	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Rencontre de négociations relativement au dossier de l'union sociale.	1998-09-02	1998-09-03	Toronto	ONT	1 300,13 \$
1998-0709	Lévesque, Jacques	conseiller	Participer aux réunions des divers comités de concertation régionale dans le cadre de Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	1998-09-14	1998-09-20	Vancouver	CB	3 181,90 \$
	Lévesque, Jacques	conseiller				Edmonton	ALB	
	Lévesque, Jacques	conseiller				Régina	SASK	
1998-0710	Bergeron, Esther	conseillère	Participation au Mondial de l'entreprenariat jeunesse et présence au stand du gouvernement du Québec	1998-09-10	1998-09-13	Ottawa	ONT	590,92 \$
1998-0716	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-09-08	1998-09-10	Toronto	ONT	1 544,16 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0728	Gaudreault, Esther	directrice de cabinet	Rencontre fédérale-provinciale	1998-06-18	1998-06-18	Toronto	ONT	2 650,00 \$
	Vaillant, Marie	attachée de presse						
1998-0729	Boudreau, Brigitte	conseillère	Réunion des secrétaires du Conseil du trésor et du Conseil de gestion du gouvernement.	1998-09-13	1998-09-15	Ottawa	ONT	821,92 \$
1998-0730	Bourque, Clément	conseiller	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-09-08	1998-09-10	Toronto	ONT	1 545,10 \$
1998-0744	Thiboutot, Lise	conseillère	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.	1998-09-17	1998-09-18	Ottawa	ONT	712,59 \$
1998-0759	Robitaille, Claire	conseillère	Forum des sous-ministres responsables du marché du travail	1998-10-15	1998-10-17	Winnipeg	MAN	912,55 \$
1998-0761	Gil, Isabel	directrice	Représenter Tourisme Québec aux bourses de voyages organisées par le CTC.	1998-10-16	1998-10-31	Taiwan, Hong Kong, Corée	COR	7 750,00 \$
1998-0776	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des droits de la personne.	1998-09-24	1998-09-27	Vancouver	CB	2 216,60 \$
1998-0779	L'Abbé, Raynald	conseiller	Réunions des ministres de la faune, des ministres des forêts et des ministres des parcs	1998-09-26	1998-10-01	Victoria	CB	1 371,76 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0780	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Rencontre de négociations relativement au dossier de l'union sociale.	1998-09-22	1998-09-23	Toronto	ONT	981,82 \$
1998-0781	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre avec les négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale	1998-09-22	1998-09-23	Toronto	ONT	994,77 \$
1998-0782	Brassard, Jacques	ministre	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-09-08	1998-09-09	Toronto	ONT	3 601,00 \$
	Gaudreault, Esther	directrice de cabinet						
1998-0806	Robitaille, Claire	conseillère	Forum interprovincial des sous-ministres des services sociaux	1998-09-22	1998-09-23	Winnipeg	MAN	1 925,41 \$
1998-0819	Robitaille, Claire	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des services sociaux	1998-09-28	1998-09-29	Toronto	ONT	1 071,03 \$
1998-0824	Lafortune, Yves	conseiller principal	Voyage préalable pour prise de poste au BQT.	1998-10-04	1998-10-09	Toronto	ONT	2 240,00 \$
1998-0835	Castonguay, Yves	directeur	Dans le cadre de la négociation des accords de libéralisation des marchés, participer aux rencontres suivantes : Table de négociation sur les acquisitions. Groupe de travail sur les entités non visées. Groupe de travail sur le "Produit d'une partie". Représentants du commerce intérieur.	1998-10-14	1998-10-17	Winnipeg	MAN	2 219,54 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilitéType de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-0836	Lévesque, Jacques	conseiller	Tournée dans les quatre provinces atlantiques pour participer aux réunions des divers comités de concertation régionale dans le cadre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophone et acadienne.	1998-10-15	1998-10-22	Halifax	NE	2 484,16 \$
	Lévesque, Jacques	conseiller				Moncton	NB	
	Lévesque, Jacques	conseiller				St-John's	TN	
	Lévesque, Jacques	conseiller				Charlottetown	IFE	
1998-0837	Plamondon, Mario	conseiller	Relocalisation des locaux du Bureau du Québec dans les Provinces Atlantiques.	1998-09-29	1998-10-02	Moncton	NB	1 890,00 \$
1998-0863	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-10-01	1998-10-03	Edmonton	ALB	2 972,45 \$
1998-0882	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre avec les négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale	1998-10-07	1998-10-08	Toronto	ONT	1 343,59 \$
1998-0883	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale	1998-10-01	1998-10-03	Edmonton	ALB	2 980,79 \$
	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Rencontre de négociations relativement au dossier	1998-10-08	1998-10-08	Toronto	ONT	896,00 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
			de l'union sociale.					
1998-0910	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale	1998-10-13	1998-10-15	Winnipeg	MAN	2 028,71 \$
1998-0916	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice	1998-10-27	1998-10-31	Régina	SASK	2 931,24 \$
1998-0917	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie et Conférence fédérale-provinciale-territoriale de l'Énergie et de l'Environnement	1998-10-18	1998-10-20	Halifax	NE	996,58 \$
1998-0918	Bourque, Clément	conseiller	Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-10-13	1998-10-15	Winnipeg	MAN	2 044,06 \$
1998-0924	Lévesque, Jacques	conseiller	Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Programme de coopération interprovinciale.	1998-10-28	1998-10-30	Ottawa	ONT	1 125,00 \$
1998-0936	Lafortune, Yves	conseiller	Séjour initial à Toronto. Déplacement à Québec pour préparatif du déménagement à Toronto.	1998-10-18	1998-11-08	Toronto	ONT	4 910,00 \$
1998-0937	Vaillant, Marie	attachée de presse	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la négociation d'une entente-cadre sur l'union sociale.	1998-10-01	1998-10-03	Edmonton	ALB	8 341,52 \$
	Facal, Joseph	ministre						

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
	Gaudreault, Esther	directrice						
1998-0978	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Rencontre de négociations relativement au dossier de l'union sociale.	1998-10-20	1998-10-24	Victoria	CB	3 421,04 \$
1998-0979	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-10-20	1998-10-25	Victoria	CB	1 520,00 \$
1998-0980	Bourque, Clément	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres des services sociaux	1998-10-26	1998-10-27	Toronto	ONT	617,94 \$
1998-1012	Facal, Joseph	ministre délégué	Rencontre provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1998-10-13	1998-10-14	Winnipeg	MAN	3 538,00 \$
	Vaillant, Marie	attachée de presse						
1998-1052	Boudreau, Brigitte	conseillère	Rencontre fédérale-provinciale des ministres : Agriculture et représentants de l'industrie	1998-11-03	1998-11-04	Ottawa	ONT	524,95 \$
1998-1053	Walsh, Luc	conseiller	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsable de la consommation	1998-11-12	1998-11-13	Charlottetown	IPE	1 375,08 \$
1998-1057	Keating, Robert	directeur	The International Futures Forum - Business Futures Network Partnership - 3e Workshop	1998-12-02	1998-12-06	Londres	EUR	1 842,07 \$
1998-1058	Thiboutot, Lise	conseillère	Réunion des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables du sport et des loisirs	1998-11-23	1998-11-23	Toronto	ONT	878,50 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1998-1072	Le Blanc, Barry	économiste	Réunion des représentants du Commerce intérieur (litige sur le MMT)	1998-11-23	1998-11-23	Toronto	ONT	1 836,30 \$
	Castonguay, Yves	directeur						
1998-1085	Boivin, Michel	secrétaire général ass	Conférence des ministres responsables de la Sécurité civile	1998-10-31	1998-11-02	Winnipeg	MAN	1 211,56 \$
1998-1094	Bourque, Clément	conseiller	Colloque de l'Institut de recherche sur les politiques publiques sur l'union sociale.	1998-11-13	1998-11-13	Ottawa	ONT	796,25 \$
1998-1112	Gagné, Line	secrétaire adjointe	Cours de perfectionnement et rencontres au Bureau du Québec à Toronto	1998-11-15	1998-11-20	Toronto	ONT	832,72 \$
1998-1120	L'Abbé, Raynald	conseiller	Réunion des hauts fonctionnaires responsables de la Condition féminine.	1998-11-22	1998-11-24	Ottawa	ONT	915,04 \$
1998-1136	Paradis, Jean-Maurice	conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	1998-12-02	1998-12-03	Toronto	ONT	1 140,46 \$
1998-1163	BOURQUE,, Clément	Conseiller	Rencontre des négociateurs sur l'entente-cadre sur l'union sociale	1998-12-07	1998-12-10	Toronto	ONT	1 367,45 \$
1998-1167	Khuona, Sien	Conseillère	Participation à titre d'observatrice à la	1998-12-01	1998-12-02	Toronto	ONT	1 149,93 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
			Conférence nationale sur la mitigation à Toronto.					
1998-1174	CHARLAND, Gilbert	Secrétaire adjoint	Rencontre de négociations relativement au dossier de l'union sociale.	1998-12-07	1998-12-10	Toronto	ONT	1 324,02 \$
1998-1190	CASTONGUAY, Yves	Directeur	Réunion des représentants du Commerce intérieur.	1998-12-08	1998-12-11	OTTAWA	ONT	1 072,45 \$
1998-1247	BOIVIN, Michel	Secrétaire général ass	Rencontre Québec-Saskatchewan relative au dossier de l'agriculture	1998-12-13	1998-12-14	OTTAWA	ONT	642,00 \$
1998-1256	CHARLAND, Gilbert	Secrétaire adjoint	Rencontre des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	1999-01-11	1999-01-12	HALIFAX	NE	1 447,00 \$
1998-1259	BOURQUE, Clément	Conseiller	Réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation sur l'entente-cadre sur l'union sociale	1999-01-11	1999-01-12	HALIFAX	NE	1 367,55 \$
1998-1260	KEATING, Robert	Directeur	Rencontre Québec-Saskatchewan relativement au dossier de l'agriculture	1998-12-13	1998-12-15	OTTAWA	ONT	903,29 \$
1998-1261	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la Santé	1999-01-12	1999-01-13	TORONTO	ONT	1 153,94 \$
1998-1262	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des aînés	1999-01-18	1999-01-19	OTTAWA	ONT	870,02 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
1998-1264	TURMEL, Claire	Conseillère	Réunions du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	1999-02-20	1999-02-24	TORONTO	ONT	1 135,15 \$
1998-1270	THIBOUTOT, LISE	Conseillère	Rencontre des ministres responsables du tourisme dans les provinces et territoires avec le ministre canadien de l'industrie, M. John Manley.	1999-01-13	1999-01-13	TORONTO	ONT	868,88 \$
1998-1276	ROBITAILLE, Claire	Conseillère	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables du marché du travail	1999-01-21	1999-01-22	TORONTO	ONT	1 099,35 \$
1998-1277	CARMICHAEL, Simon	Conseiller	Rencontre des sous-ministres des Finances	1999-01-14	1999-01-15	OTTAWA	ONT	766,07 \$
1998-1288	VAILLANT, Marie	Attachée de presse	Réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1999-01-11	1999-01-12	HALIFAX	NE	3 920,00 \$
	FACAL, Joseph	Ministre délégué						
	DOLBEC, Stéphane	Directeur de cabinet						
1998-1293	CASTONGUAY, Yves	Directeur	Réunion des représentants du Commerce intérieur	1999-02-02	1999-02-08	VANCOUVER	CB	1 499,75 \$
1998-1296	DOLBEC, Stéphane	Directeur de cabinet	Rencontre avec des personnes de la région au bureau du ministre responsable de la région de l'Outaouais.	1999-01-19	1999-01-19	OTTAWA	ONT	1 519,85 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
	VAILLANT, Marie	Attachée de presse						
	DUMONT, Chantal	Attachée politique						
1998-1305	CARMICHAEL, Simon	Conseiller	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	1998-10-20	1998-10-21	WINNIPEG	MAN	85,45 \$
1998-1322	WALSH, Luc	Conseiller	Réunion bilatérale de coordination en matière d'accord de mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario	1999-01-25	1999-01-26	TORONTO	ONT	1 338,85 \$
1998-1331	VÈCÈS, Paul	Conseiller	Rencontre des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale.	1999-01-25	1999-01-31	VICTORIA	CB	3 054,12 \$
1998-1332	BOURQUE, Clément	Conseiller	Conférence des ministres entente sur l'union sociale	1999-01-25	1999-01-31	VICTORIA	CB	3 070,14 \$
1998-1333	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	1999-02-24	1999-02-26	OTTAWA	ONT	981,50 \$
1998-1341	L'ABBÉ, Raynald	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Environnement (CCME)	1999-01-31	1999-02-03	TORONTO	ONT	1 430,62 \$
1998-1358	FACAL, Joseph	Ministre délégué	Réunion provinciale-territoriale et réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'entente-cadre sur l'union sociale	1999-01-27	1999-01-31	VICTORIA	CB	9 366,00 \$
	DOUBÉ, Stéphanie	Directeur de cabinet						

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilitéType de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
	VAILLANT, Marie	Attachée de presse						
1998-1364	THIBOUTOT, Lise	Conseillère	Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition physique, des loisirs et du sport	1999-02-18	1999-02-22	DEER LAKE	TN	1 055,72 \$
1998-1378	CHARLAND, Gilbert	Secrétaire adjoint	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres concernant l'entente cadre sur l'union sociale	1999-01-25	1999-01-31	VICTORIA	CB	2 997,80 \$
1998-1381	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Rencontre sur le «bogue» de l'an 2000	1999-02-02	1999-02-03	OTTAWA	ONT	1 005,70 \$
1998-1382	THIBOUTOT, Lise	Conseillère	Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des administrations locales	1999-02-03	1999-02-07	WINNIPEG	MAN	1 235,54 \$
1998-1410	L'ABBÉ, Raynald	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires de la Condition féminine	1999-02-05	1999-02-08	VICTORIA	CB	1 094,75 \$
1998-1412	L'ABBÉ, Raynald	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture	1999-02-20	1999-02-25	VICTORIA	CB	2 081,75 \$
1998-1419	THIBOUTOT, Lise	Conseillère	Conférence fédérale-provinciale des ministres du commerce extérieur	1999-02-17	1999-02-18	OTTAWA	ONT	332,73 \$
1998-1420	PARADIS, Jean Maurice	Conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des hauts	1999-02-09	1999-02-12	OTTAWA	ONT	1 111,10 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA Période : 1998-03-27 au 1999-03-31 Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
			fonctionnaires responsables de la protection civile.					
1998-1437	L'ABBÉ, Raynald	Conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture	1999-02-11	1999-02-12	WINNIPEG	MAN	2 021,81 \$
1998-1440	BOIVIN, Michel	Secrétaire gén. associ	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres le 4 février 1999	1999-02-03	1999-02-04	OTTAWA	ONT	3 504,75 \$
	CHARLAND, Gilbert	Secrétaire adjoint						
	PINEAULT, Annie	Agente de secrétariat						
1998-1441	FACAL, Joseph	Ministre délégué	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	1999-02-03	1999-02-04	OTTAWA	ONT	2 793,00 \$
	DOLBEC, Stephane	Directeur de cabinet						
	VAILLANT, Marie	Attachée de presse						
	GOULET, Gilles	Garde du corps						
1998-1470	TURGEON, Esther	Attachée d'administ.	Immersion anglaise au Canadian English Language Centre Limited	1999-03-14	1999-03-26	TORONTO	ONT	4 785,00 \$
1998-1471	WALSH, Luc	Conseiller	Réunion bilatérale de coordination en matière d'accord de mobilité de la main-d'oeuvre entre le	1999-02-21	1999-02-22	TORONTO	ONT	1 068,49 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
			Québec et l'Ontario					
1998-1552	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé	1999-03-10	1999-03-11	OTTAWA	ONT	865,28 \$
1998-1553	PARADIS, Jean-Maurice	Conseiller	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des aînés	1999-03-17	1999-03-19	OTTAWA	ONT	976,15 \$
1998-1573	WALSH, Luc	Conseiller	Rencontre Québec-Ontario sur la construction	1999-03-10	1999-03-11	TORONTO	ONT	1 135,43 \$
1998-1574	GIL, Isabel		Représenter Tourisme Québec au déjeuner de presse.	1999-03-26	1999-03-28	Chicago	USA	991,66 \$
1998-1576	GIL, Isabel		Représenter Tourisme Québec au "Media Marketplace"	1999-03-13	1999-03-16	NEW YORK	USA	1 359,77 \$
1998-1610	DUMONT, Chantal	Attachée politique	Rencontre du ministre responsable de la région de l'Outaouais avec des représentants de la région.	1999-03-10	1999-03-10	OTTAWA-HULL	ONT	1 376,78 \$
	FACAL, Joseph	Ministre délégué						
1998-1619	LECOURS, Louis	Conseiller	Rencontre des Premiers ministres des provinces et des dirigeants d'organismes autochtones nationaux.	1999-03-21	1999-03-22	Régina	SASK	2 470,91 \$
1998-1648	WALSH, Luc	conseiller	Réunion bilatérale de coordination en matière d'accord de mobilité de la main d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario (construction).	1999-03-24	1999-03-24	TORONTO	ONT	991,70 \$
1998-1677	FACAL, Joseph	Ministre délégué	Rencontre du ministre de la région de l'Outaouais	1999-03-24	1999-03-25	OTTAWA	ONT	1 430,00 \$

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilitéType de voyage : pour tous les types de voyage

<u>No CT</u>	<u>Participant(s)</u>	<u>Fonction</u>	<u>Objet</u>	<u>Voyage</u>		<u>Lieu(x)</u>	<u>Prov.</u>	<u>Coûts</u>
				<u>Date début</u>	<u>Date de fin</u>			
			avec des représentants de la région.					
	DUMONT, Chantal	Attachée politique						
1998-1678	KHUONG, Sien	Conseillère	Négociations de l'admissibilité des programmes d'aide aux sinistrés du verglas à la compensation fédérales.	1999-03-26	1999-03-26	Ottawa	ONT	238 \$

QUESTION 4 :

LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ ET DES ARTICLES PROMOTIONNELS:

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000;
- la ventilation des dépenses par type de média;
- les noms des fournisseurs;
- le but visé par chaque dépense.

Réponse : Voir document joint

Statistiques par centre de responsabilité et par type de voyage (SAIC) Ministère du Conseil Exécutif

SAIC-BSGA

Période : 1998-03-27 au 1999-03-31

Centre responsabilité : pour tous les centres de responsabilité

Type de voyage : pour tous les types de voyage

No CT	Participant(s)	Fonction	Objet	Voyage		Lieu(x)	Prov.	Coûts
				Date début	Date de fin			
1997-1811	Ménard, Geneviève	conseillère	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports	1998-04-02	1998-04-03	Ottawa	ONT	764,46 \$
1997-1843	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre des négociateurs fédéral-provinciaux-territoriaux sur l'union sociale.	1998-03-31	1998-04-02	Ottawa	ONT	816,59 \$
1997-1844	L'Abbé, Raynald	conseiller	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la Condition féminine.	1998-04-03	1998-04-05	Toronto	ONT	1 333,26 \$
1998-0022	Bourque, Clément	conseiller	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs sur l'union sociale.	1998-04-07	1998-04-09	Toronto	ONT	1 229,21 \$
1998-0023	Castonguay, Yves	directeur	Audiences portant sur le différend Canada/Alberta sur le MMT	1998-04-14	1998-04-17	Ottawa	ONT	1 908,72 \$
	Le Blanc, Barry	économiste						
1998-0024	Le Blanc, Barry	économiste	Négociations relatives au code de conduite sur les incitatifs en investissement	1998-04-20	1998-04-22	Toronto	ONT	1 238,06 \$
1998-0048	Charland, Gilbert	secrétaire adjoint	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	1998-04-16	1998-04-17	Toronto	ONT	902,22 \$
1998-0050	Scherrer, Sylvie	Avocate	Audiences portant sur le différend Canada/Alberta sur le MMT.	1998-04-14	1998-04-17	Ottawa	ONT	981,78 \$
1998-0065	Bourque, Clément	conseiller	Réunion des ministres responsables du cadre de l'union sociale	1998-04-16	1998-04-17	Toronto	ONT	928,97 \$

4- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ	DÉPENSES EN 1998-1999	PRÉVISION POUR 1999-2000
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE		
Presse écrite		
- Annonce dans divers hebdomadaires et annuaires francophones hors Québec ainsi que dans certaines publications du Québec pour faire connaître le SAIC et les bureaux du Québec au Canada et la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada	5 700 \$	---
- Participation du SAIC à un cahier spécial thématique à l'occasion de la Francofête 1999	20 000 \$	---
- Placement publicitaire à caractère économique et financier, concernant les relations entre le Québec et le gouvernement fédéral, au regard de l'article 3.5.1 de la Loi du ministère du Conseil exécutif	535 361 \$	---
- Annonces dans divers quotidiens et hebdomadaires du Québec pour diffuser les messages du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	---	---
- Annonces dans divers quotidiens pour le recrutement de personnel	300 \$	---
TOTAL	561 361 \$	85 500 \$
ARTICLES PROMOTIONNELS	DÉPENSES EN 1998-1999	PRÉVISION POUR 1999-2000
- Aucun	0 \$	---

QUESTION 5 :

**LISTE DES SONDAGES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER
1998-1999 À LA DEMANDE DES MINISTÈRES, ORGANISMES,
SOCIÉTÉS, RÉGIES ET COMMISSIONS QUI S'Y RATTACHENT :**

- liste et coût;
- copie des soumissions;
- copie du questionnaire et du résultat

Réponse : Aucun

QUESTION 6 :

**LISTE DES ÉTUDES COMMANDÉES DURANT L'EXERCICE FINANCIER
1998-1999 À LA DEMANDE DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME:**

- liste et coût;
- copie des soumissions;
- copie des études.

Réponse : Voir document joint

6 . ÉTUDES COMMANDÉES EN 1998-1999

Objet de l'étude	Mandataire	Coût total
♦ Étude sur le thème de l'union sociale canadienne et du pouvoir fédéral de dépenser en rapport avec l'évolution du fédéralisme canadien, avec les intérêts du Québec et avec les positions historiques du Québec	ENAP	13 500 \$
♦ Étude du chapitre 1 intitulé <i>Principes du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Joli-Cœur, Lacasse, Lemieux, Simard et St-Pierre avocats	7 500 \$
♦ Étude du chapitre 2 intitulé <i>La mobilité partout au Canada du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Jacques Frémont	7 500 \$
♦ Étude du chapitre 3 intitulé <i>Informer les canadiens : imputabilité publique et transparence du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Ghyslain Otis	7 500 \$
♦ Étude du chapitre 4 intitulé <i>Travailler en partenariat pour les Canadiens du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Alain G. Gagnon	7 500 \$
♦ Étude du chapitre 5 intitulé <i>Le pouvoir fédéral de dépenser : améliorer les programmes sociaux des Canadiens du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	André Tremblay	7 500 \$
♦ Étude du chapitre 6 intitulé <i>Prévention et règlement des différends du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Université Laval	7 500 \$
♦ Étude de l'ensemble de l'entente intitulée <i>Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens</i>	Alain Noël	7 500 \$

QUESTION 7:

**LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LE
MINISTÈRE OU L'ORGANISME DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998 AU 31 MARS
1999 EN INDIQUANT:**

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

7- LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS DU 1^{ER} AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999

NOMS	MANDAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Abaca Traduction	Traduire divers documents concernant la Conférence des premiers ministres tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 7 août 1998	2 538	Gré à gré
Alpnet	Traduire divers documents concernant la Conférence des premiers ministres tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 7 août 1998	4 680	Gré à gré
Anglais Illimité	Dispenser des cours d'anglais à l'intention du personnel	6 012	Appel d'offres
Anne Rogier inc.	Traduire de l'anglais au français un texte intitulé <i>Québec Scanning Programm</i>	1 054	Gré à gré
Asystel inc.	Réaliser des panneaux visuels sur la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, pour les présentoirs du SAIC et les bureaux du Québec au Canada	1 733	Gré à gré
Atelier des sourds du Québec.	Réparer et recouvrir les fauteuils abimés	2 670	Offre permanente
BCGD conception graphique enr.	Concevoir et réaliser le visuel de la section francophonie du site Internet du SAIC	2 415	Gré à gré
Bellemare Communication visuelle	Concevoir et réaliser les applications nécessaires à la 40 ^e Conférence annuelle des premiers ministres, qui se tiendra les 10 et 11 août 1999	3 500	Appel d'offres sur invitation
Deschamps Design inc.	Réaliser la conception graphique des pages intérieures d'un document intitulé <i>Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser 1944-1998</i>	1 711	Gré à gré
Frémont, Jacques	Effectuer une étude du chapitre 2 de <i>La mobilité partout au Canada</i> du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré
Gagnon, Alain G.	Effectuer une étude du chapitre 4 de <i>Travailler en partenariat pour les Canadiens</i> du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré
Joli-Cœur, Lacasse, Lemieux, Simard et St-Pierre avocats	Effectuer une étude du chapitre 1 intitulé <i>Principes</i> du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré

7- CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ (SUITE)

NOMS	MANDAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Mark McKenzie Traducteur enr.	Traduire divers documents concernant la conférence des premiers ministres tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 7 août 1998	2 336	Gré à gré
Maurepas ltée	Traduire divers documents concernant la conférence des premiers ministres tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 7 août 1998	1 488	Gré à gré
Médiane ltée	Produire un document visant à expliquer aux Canadiens la nature démocratique des positions québécoises dans le cadre du renvoi à la Cour suprême	3 000	Gré à gré
Noël, Alain	Effectuer une étude sur l'ensemble de l'entente intitulée Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré
Otis, Ghislain	Effectuer une étude du chapitre 3 de <i>Informer les Canadiens : imputabilité publique et transparence</i> du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré
P.R. Realty Corporation	Frais de courtage encourus lors de la négociation du bail au Bureau du Québec à Ottawa	9 174	Appel d'offres sur invitation
Quan, Vivian	Compléter la conception graphique du site Internet du Bureau du Québec à Toronto	2 520	Gré à gré
Traductions Terrance Hughes inc.	Traduire divers documents concernant l'avis de la Cour suprême	1 330	Gré à gré
Tremblay, André	Effectuer une étude du chapitre 5 intitulé : <i>Le pouvoir fédéral de dépenser : améliorer les programmes sociaux des Canadiens</i> du Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens	7 500	Gré à gré
Whelan, Richard	Traduire divers documents concernant la conférence des premiers ministres tenue à Saskatoon, Saskatchewan, du 5 au 7 août 1998.	1 475	Gré à gré
Wynberg Landscaping Ltd	Entretien du terrain de la résidence à Moncton	1 000	Gré à gré

QUESTION 8:

LISTE DÉTAILLÉE DES CONTRATS QUI, DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1998, ONT FAIT L'OBJET D'UN VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL, LE MONTANT DU SURPLUS VERSÉ LE MONTANT DU CONTRAT INITIAL, LES RAISONS DU DÉPASSEMENT ET LE NOM DE L'ENTREPRISE QUI A RÉALISÉ LE CONTRAT.

Réponse : Aucun

QUESTION 9:

LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 1998-1999, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES:

- a) - la photocopie;
- b) - la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- c) - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- d) - les téléavertisseurs;
- e) - le mobilier de bureau;
- f) - les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- g) - distributeurs d'eau de source;
- h) - le remboursement des frais de transport;
- i) - le remboursement des frais d'hébergement;
- j) - le remboursement des frais de repas;
- k) - le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l) - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement: a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

Réponse :

a)	28 647 \$
b) Bureau du Québec : (Le SAIC est inclus dans le compte ministériel du Conseil exécutif)	16 206 \$
c)	8 265 \$
d)	375 \$
e)	2 653 \$
f)	22 740 \$
g)	978 \$
h)	214 208 \$
i)	64 919 \$
j)	29 239 \$
k)	185 \$
l) Au Québec	11 014 \$
À l'extérieur du Québec	8 138 \$

QUESTION 10 :

LISTE DE TOUS LES VÉHICULES FOURNIS EN INDIQUANT POUR CHACUN:

- a) - la marque et le modèle du véhicule;
- b) - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
- c) - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
- d) - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
- e) - appel d'offres faits en 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000.
- f) - spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.

Réponse : Aucun

QUESTION 11 :

POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS SOUS LEUR AUTORITÉ, COMBIEN DE PERSONNES, DONT LA COTISATION FUT PAYÉE EN 1998-1999 PAR L'EMPLOYEUR, SONT MEMBRES DE CORPORATIONS PROFESSIONNELLES, DE CLUBS PRIVÉS (CLUBS D'AFFAIRES, CLUBS SOCIAUX, CLUBS DE GOLF OU AUTRES) ET À QUELLE SOMME S'ÉLÈVE LE MONTANT GLOBAL PAYÉ POUR CES COTISATIONS?

- Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de cotisation à chacun des clubs ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des clubs ou de la corporation professionnelle)?

Réponse :

BUREAU	CORPORATION/CLUB	MEMBRE	MONTANT
Moncton	Conseil de la vie française en Amérique	Chef de poste	25 \$
	Atlantic Provinces Economic Council	Chef de poste	200 \$
	Chambre de commerce du Grand Moncton	Bureau	335 \$
	Société historique acadienne	Bureau	50 \$
Ottawa	Cercle universitaire	Chef de poste	500 \$
Toronto	Canadian Club of Toronto	2 Attachés	56 \$
	Cercle canadien de Toronto	Chef de poste	53 \$
	Cercle canadien de Toronto	Conseiller	53 \$
	Cercle canadien de Toronto	Conseiller	53 \$
Vancouver	Alliance française	Chef de poste	40 \$
	Canada West Foundation	Chef de poste	200 \$
	Fraser Institute	Chef de poste	48 \$
	La Chambre de commerce franco-colombienne	Chef de poste	150 \$
	Le théâtre de la Seizième	Chef de poste	10 \$
	Vancouver Board of Trade	Chef de poste	535 \$
	BC Biotechnology Alliance	Chef de poste	45 \$
SAIC à Québec	Center for Constitutionnal Studies	Directeur	35 \$

QUESTION 12 :

LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOIS (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) POUR 1998-1999 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 1999-2000, POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

12 - LISTE CONCERNANT LA RÉPARTITION DU PERSONNEL* MASCULIN ET FÉMININ, DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1998-1999

CORPS D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FÉMININ	JEUNES DE MOINS DE 30 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	2	1					
CADRES	7						
PROFESSIONNELS	22	14	2		2		2
FONCTIONNAIRES	1	17					
OUVRIERS							
TOTAL	32	32	2		2		2
% par rapport à l'effectif occupé	50,0 %	50,0 %	3,1 %		3,1 %		3,1 %

* Personnel régulier seulement au 1999-03-31

QUESTION 13

LE BILAN DU PROGRAMME DE MISE À LA RETRAITE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...). POUR CHAQUE CATÉGORIE, INDIQUER LE POURCENTAGE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME. INDIQUER LES ÉCONOMIES RÉALISÉES ET LES REMPLACEMENTS EFFECTUÉS.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le Conseil du trésor

QUESTION 14

COMBIEN DE PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DU PROGRAMME DE DÉPART VOLONTAIRE ET ONT ÉTÉ RAPPELÉES POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le Conseil du trésor

QUESTION 15 :

À CHACUN DES MOIS DU DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE (1998-1999) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

- a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc);
- c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**15- CONGÉS DE MALADIE / TEMPS SUPPLÉMENTAIRE / VACANCES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999**

	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES	NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES		
			PAYÉES	COMPENSÉES	TOTAL
AVRIL	46,0	20,5	11,0	23,0	34,0
MAI	53,0	34,5	2,25	16,0	18,25
JUIN	120,5	23,5	0,75	—	0,75
JUILLET	350,5	18,0	17,25	18,5	35,75
AOÛT	315,0	13,0	45,0	2,5	47,5
SEPTEMBRE	55,5	39,0	—	—	—
OCTOBRE	89,5	28,0	15,75	26,0	41,75
NOVEMBRE	16,5	48,5	—	11,75	11,75
DÉCEMBRE	197,0	18,0	—	—	—
JANVIER	18,0	18,0	—	5,5	5,5
FÉVRIER	33,5	27,5	—	26,75	26,75
MARS	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
TOTAL	1295,0	288,5	92,0	130,0	222,0

QUESTION 16

CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET CE POUR CHACUN DES EXERCICES BUDGÉTAIRES DEPUIS 1994-1995 :

- a) Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- b) Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- c) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- d) Nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- e) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- f) Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuelles en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

16 VENTILATION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET AUTRES QUESTIONS CONCERNANT L'EFFECTIF

CATÉGORIE D'EMPLOI	EFFECTIFS AUTORISÉS (A)		EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE (B)	EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA TÂCHE (C)	NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS (D)		NOMBRE DE POSTES (E)	
	Québec	Hors Québec			Québec	Hors Québec	OCCASIONNELS	TEMPORAIRES
HORS CADRES	3				3			
CADRES SUPÉRIEURS	4	4			3	4		
CADRES INTERMÉDIAIRES								
PROFESSIONNELS	33	7	4	1	29	7		5
TECHNICIENS	6				4			
PERSONNEL DE BUREAU	14			1	14		1	
OUVRIERS								
TOTAL	60	11	4	2	53	11	1	5

QUESTION 17 :

**LA LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES LOUÉS PAR LA SIQ EN
INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX:**

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le
Conseil du trésor

QUESTION 19 :

LA LISTE DES CONTRATS, QUEL QUE SOIT LE MONTANT, ATTRIBUÉS EN 1998-1999 SPÉCIFIQUEMENT À DES FIRMES DE COMMUNICATION, DE RECHERCHE OU DE RELATIONS PUBLIQUES EN INDIQUANT:

- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire?);
- le mandat et le résultat du contrat;
- la durée du contrat;
- le coût du contrat;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

Réponse : **La réponse à cette question a déjà été fournie à la question 7.**

QUESTION 20 :

LA LISTE DES TARIFS (DROITS ET PERMIS) EN VIGUEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999 EN INDIQUANT:

- a) la tarification pour chacun des droits et permis perçus;
- b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
- c) pour l'année 1999-2000, la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.

Réponse : Ne s'applique pas

QUESTION 21

- a) **LA LISTE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE EN 1998-1999 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:**
- la date de l'entrée en fonction;
 - la date du départ, s'il y a lieu;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - la classification;
 - le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;
 - le montant total des indemnités de départ versées;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - la description de tâches.
- b) **LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR L'EXERCICE 1998-1999.**
- c) **LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET.**
- d) **LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CABINET DU MINISTÈRE QUI, À UN MOMENT OU À UN AUTRE EN 1997-1998, ONT OCCUPÉ DES FONCTIONS «D'AGENT DE LIAISON» EN INCLUANT LEUR DESCRIPTION DE TÂCHES ET LE LIEU DE LEUR AFFECTATION.**

Réponse : Sous pli séparé

QUESTION 22

a) LA LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE EN 1998-1999 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU:

- la date de l'entrée en fonction;
- la date du départ, s'il y a lieu;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- la classification;
- le traitement annuel ou selon le cas, les honoraires versés;

b) LE MONTANT TOTAL DES SALAIRES ET HONORAIRES VERSÉS PAR LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 1998-1999.

c) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

22- LISTE DU PERSONNEL DE LA SUITE SOUS-MINISTÉRIELLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1998-1999

MEMBRES DU PERSONNEL (ORDRE ALPHABÉTIQUE)	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE DU DÉPART	TITRE DE LA FONCTION	CLASSIFICA- TION	TRAITEMENT ANNUEL	PORT D'ATTACHE
Boivin, Michel	94-11-28		Secrétaire général associé	617.00	116 909	Québec
Charland, Gilbert	96-08-07		Secrétaire adjoint	618.00	104 424	Québec
Gagné, Line	97-03-10		Secrétaire adjointe	618.00	86 822	Québec
Paradis, Claire	97-11-24		Secrétaire principale	297.05	30 572 à 34 937	Québec
Pineault, Annie	96-01-16	99-03-12	Secrétaire principale	297.05	30 572 à 34 937	Québec

- ⇒ Salaires et honoraires versés par la suite sous-ministérielle : 378 137 \$
- ⇒ Nombre total d'employés de la suite sous-ministérielle au 31 mars 1999 : 4

QUESTION 23

LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 1998-1999 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU: a) MINISTRE - b) DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT:

- le nom de l'organisme ou de la personne concernée;
- le montant attribué;
- le projet visé et le résultat.

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE****23a - CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
SUBVENTIONS 1998-1999
AU 31 MARS 1999**

ORGANISMES	MONTANT
Assemblée parlementaire des étudiants du Québec	1 000 \$
Association acadienne des artistes professionnels-les du Nouveau-Brunswick	616 \$
Association de parents - École Anne Hébert	3 000 \$
Association des communautés culturelles et artistes	500 \$
Association des directeurs et directrices d'école retraités	1 000 \$
Association des éclaireurs Baden-Powell inc..	200 \$
Association des jeunes bègues du Québec	100 \$
Association les nomades, Collège Montmorency	200 \$
Association pour la simulation des nations unies - Université Laval	500 \$
Association pour le soutien et l'usage de la langue	1 000 \$
Association québécoise des professeures et professeurs de français	1 000 \$
Atelier Bleu M'Ajjiilik	2 000 \$
Boursiers de la fondation Jean-Charles Bonenfant	1 000 \$
Caron, Jacinthe	500 \$
Centre St-Pierre	500 \$
Classique internationale de canots de la Mauricie inc.	1 000 \$
Club des Nations Unies de l'Université Laval	100 \$

**23a - SUBVENTION 1998-1999
AU 31 MARS 1999 (suite)**

ORGANISMES	MONTANT
Club ONU - Montmorency	300 \$
Comité de la semaine québécoise des familles inc.	1 000 \$
Comité du 8 mars 1999	500 \$
Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.	1 500 \$
Conseil jeunesse	2 000 \$
Coppélia Olivi musique inc.	2 000 \$
Coupe Espoir 1999	500 \$
Créations ETC	1 000 \$
École Curé-Paquin	2 000 \$
École publique Gabrielle-Roy	2 000 \$
École secondaire Face	500 \$
Ensemble folklorique du pays d'eau de Boucherville	1 000 \$
Everest (Bernard Voyer)	1 000 \$
Express de Laval, junior AA	300 \$
Fédération acadienne du Québec	500 \$
Fédération des scouts de l'atlantique	500 \$
Fondation France-Gagné	300 \$
Fondation Paul Gérin-Lajoie	2 000 \$
Fondation québécoise de la déficience intellectuelle	500 \$

23a - SUBVENTION 1998-1999
 AU 31 MARS 1999 (suite)

ORGANISMES	MONTANT
Fonds de l'espoir	1 500 \$
Forum Action Québec	1 000 \$
Génération Québec	1 000 \$
Gestion et création d'entreprises touristiques 1997-1998	500 \$
Jeunesse au soleil inc.	1 000 \$
Lapointe, Mylène	555 \$
Le Mistral de Laval	2 000 \$
Les Vents de Lanaudière	2 000 \$
Les Vocations tardives	2 500 \$
Marquis de Jonquière Bantam BB	1 000 \$
Mouvement Francité	1 000 \$
Orchestre symphonique de Laval	150 \$
Perron, Marie-Claude	1 000 \$
Poly-Bénélux 99 - École Polytechnique de Montréal	500 \$
Réseau de services en déficience intellectuelle	100 \$
Tam-Tam Macadam	500 \$
TOTAL	49 921 \$

QUESTION 24

**LISTE DES CRÉDITS PÉRIMÉS, PAR PROGRAMME ET PAR ÉLÉMENT,
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999.**

Réponse :	Programme 03-	Affaires intergouvernementales canadiennes	
	Élément 01 :	Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	79 \$
	Élément 02 :	Secrétariat aux affaires intergouverne- mentales canadiennes	0 \$
	Élément 03 :	Représentation du Québec au Canada	0 \$
	Élément 04 :	Coopération et francophonie	13 300 \$
			<hr/>
			13 379 \$

QUESTION 25

LA VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX TRANSFERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (PRÉCISER LE MONTANT REÇU) EN 1998-1999 DANS LE CADRE DES DIVERS PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS; POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES, DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION.

Réponse : Ne s'applique pas

QUESTION 26

BILAN 1998-1999 ET PRÉVISIONS POUR 1999-2000 DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS QUI PARTICIPENT AU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LE REDRESSEMENT DE LA MÉTROPOLE.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par la
Ministre des Affaires municipales et de la Métropole

QUESTION 27

LISTE DES PROJETS RETENUS À L'OCCASION DU SOMMET DE L'ÉCONOMIE DE L'EMPLOI ET LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT, NOTAMMENT LES SOMMES INVESTIES ET LES EMPLOIS CRÉÉS.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le Conseil exécutif

QUESTION 28

LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR LES NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, EN INDIQUANT :

- la masse salariale prévue à cet effet;
- le nombre de jours par employé prévus.

**Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le
Conseil du trésor**

QUESTION 29

**LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE
D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)
EN INDIQUANT :**

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- date de la mise en disponibilité.

**Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le
Conseil du trésor**

QUESTION 30

LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :

- nom de la personne;
- poste occupé;
- salaire;
- assignation initiale;
- date de l'assignation hors structure;
- date de la fin d'assignation, s'il y a lieu

Réponse : Aucun

QUESTION 31

**LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À
DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET
AUTRES :**

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

Réponse : Aucun

QUESTION 32

**LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR DES ORGANISMES
PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES ET AFFECTÉ
AU MINISTÈRE :**

- assignation initiale;
- assignation actuelle;
- salaire.

Réponse : Aucun

QUESTION 33

**LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES
(ADMINISTRATEURS D'ÉTAT) QUI ONT DÉMISSIONNÉ, QUI ONT ÉTÉ
RÉAFFECTÉS, OU MIS À PIED :**

- salaire;
- date du changement;
- primes de séparation;
- assignation initiale;
- assignation actuelle.

Réponse : **La liste des hauts fonctionnaires sera fournie par le
ministère du Conseil exécutif.**

Cadres: Aucun.

QUESTION 34

LISTE DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES) QUI REÇOIT UNE DOUBLE RÉMUNÉRATION, SOIT CELLE RATTACHÉE À LEUR FONCTION ET UN REVENU D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CEGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, EN INDIQUANT:

- salaire de la personne;
- montant reçu du régime de retraite.

Réponse : Ne s'applique pas

QUESTION 35

POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LA LISTE DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ANNÉE D'ACQUISITION, MODÈLE ET LA SOMME DÉPENSÉE).

Réponse : Voir document joint

SECRETARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

**ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE
35- LISTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ***

		1994 et antérieures	1995	1996	1997	1998	TOTAL
Ordinateurs	Pentium II					2	2
	Pentium	8	6	5	65	2	86
	486	3	13				16
	TOTAL	11	19	5	65	4	104
Imprimantes	Laser	12	4	1	6	2	25
	Autres	5					5
	TOTAL	17	4	1	6	2	30
Lecteurs optiques	TOTAL					1	1
Coût d'acquisition						12 965 \$	

* En date du 28 février 1999

QUESTION 36

**QUEL EST L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU
POUR CONTRER LES EFFETS DU BOGUE DE L'AN 2000?**

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le
Conseil du trésor.

QUESTION 37

LISTE DU PERSONNEL PERMANENT, CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL LIBÉRÉ OU EMBAUCHÉ POUR QUELQUE OPÉRATION RELIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DE LA COMMISSIONS POITRAS, DE LA COMMISSION NICOLET, SOLIDARITÉ RURALE DE LA COMMISSION NATIONALE SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALE, EN INDIQUANT DE FAÇON DISTINCTE POUR CHACUN DES ITEMS PRÉCITÉS :

- le poste occupé;
- le port d'attache;
- le salaire ou honoraires;
- la durée et la nature du mandat ou du contrat;
- les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
- les coûts de location des bureaux, salles de réunion ou d'audition;
- les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.

Réponse : Aucun.

QUESTION 38

LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE DU CABINET AINSI QUE DU PERSONNEL PERMANENT CONTRACTUEL OU OCCASIONNEL DU MINISTÈRE QUI ONT ÉTÉ CONTACTÉS ET OU RENCONTRÉS PAR LE COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION ET/OU SES ENQUÊTEURS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE SUR LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PAR LE CABINET DU PREMIER MINISTRE.

Réponse : La réponse à cette question sera fournie par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

QUESTION 39

QUELS SONT LES PLANS DE RÉGIONALISATION DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES?

Réponse : Aucun

**SECRETARIAT AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

Mars 1999

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
ÉTUDE DES CRÉDITS 1999-2000
RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

SECTION II : QUESTIONS PARTICULIÈRES

- 1- BILAN DÉTAILLÉ DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES (PROJETS SUBVENTIONNÉS, CONTRIBUTION RESPECTIVE D'OTTAWA ET DE QUÉBEC POUR CHAQUE PROJET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999.
- 2- LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DURANT L'EXERCICE 1998-1999 POUR DES RECHERCHES, AVIS JURIDIQUES, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS (MONTANT DU CONTRAT, DÉFINITION DU MANDAT ET *CURRICULUM VITAE* DU CONTRACTANT ET RÉSULTAT).
- 3- LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DE TRANSFERTS PAR CATÉGORIE DURANT L'EXERCICE 1998-1999 (ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF, PERSONNES, ORGANISMES D'ÉTAT).
- 4- LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES RELATIVES À L'EMBAUCHE DE CONSEILLERS JURIDIQUES, POLITIQUES OU CONSTITUTIONNELS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE CABINET DU MINISTRE POUR L'ANNÉE 1998-1999. PRÉCISER POUR CHACUN D'EUX LA DURÉE DU MANDAT ET LE MONTANT DES HONORAIRES ET JOINDRE UNE COPIE DU *CURRICULUM VITAE*.
- 5- POUR CHACUN DES BUREAUX DU QUÉBEC AU Canada, VENTILATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1997-1998 ET 1998-1999 AUX FINS DES FRAIS RELIÉS AUX RÉSIDENCES OU APPARTEMENTS DE FONCTION OU ENCORE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT.
- 6- LISTE DES RENCONTRES OU CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUXQUELLES LE SECRÉTARIAT OU LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT PARTICIPÉ OU ONT REFUSÉ DE PARTICIPER DURANT L'ANNÉE 1998-1999 (date, sujet, résultat et nom des participants).
- 7- LISTE DES RENCONTRES, CONFÉRENCES INTERPROVINCIALES CANADIENNES OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE OU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OÙ LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ OU REFUSÉ DE PARTICIPER, EN INDIQUANT LA DATE ET LE SUJET.
- 8- VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999. LISTE DES ENTENTES DE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES. LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT, LE MANDAT ET LE BILAN.

- 9- DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT, LE BILAN COMPARATIF DES SOMMES VERSÉES À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET AU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999.
- 10- DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT, NOMBRE DE DEMANDES REÇUES, MONTANT TOTAL DE L'AIDE DEMANDÉE, NOMBRE DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AINSI QUE LE MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES.
- 11- BILAN DU PROGRAMME DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE QUÉBEC-PROVINCES CANADIENNES ET DES CONVENTIONS RELATIVES À L'ADMISSION D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS À DES PROGRAMMES DÉSIGNÉS D'ÉTUDE EN FRANÇAIS DANS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.
- 12- LISTE DES MEMBRES DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION EN INDIQUANT LA DATE DE NOMINATION. BILAN DES ACTIVITÉS DES TABLES ET DATES DES RÉUNIONS TENUES EN 1998-1999.
- 13- PLAN D'ACTION DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION.
- 14- BILAN ET BUDGET POUR 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999 RELATIFS À LA RÉALISATION DU FORUM TRIENNAL DE CONCERTATION.
- 15- DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DE MÊME QUE LE PLAN D'ACTION DE CE DERNIER QUANT AUX MESURES QUE PRENDRAIT LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUITE À UN VOTE FAVORABLE À LA SOUVERAINETÉ LORS D'UN RÉFÉRENDUM.
- 16- PLAN D'ACTION POUR 1999-2000 ET 2000-2001 DE MÊME QUE LES SOMMES ENGAGÉES EN 1998-1999 PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES OU SON MINISTRE, DANS LE CADRE DU MANDAT QUE L'ACTUEL PREMIER MINISTRE CONSIDÈRE ÊTRE CELUI DE SON GOUVERNEMENT, À SAVOIR «LA RÉUNION DES CONDITIONS D'UN RÉFÉRENDUM GAGNANT SUR LA SOUVERAINETÉ».
- 17- LISTE DES AVIS, ANALYSES, OPINIONS, RECOMMANDATIONS OU RECHERCHES PRÉPARÉS OU TRANSMIS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUX FINS DES TRAVAUX DU COMITÉ SUR LA SOUVERAINETÉ PRÉSIDÉ PAR L'ACTUEL VICE-PREMIER MINISTRE.
- 18- CONCERNANT L'ENTENTE INTITULÉE «UN CADRE VISANT À AMÉLIORER L'UNION SOCIALE POUR LES CANADIENS» SIGNÉE À OTTAWA LE 4 FÉVRIER 1999, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL, LA TENUEUR ET LES CONCLUSIONS.
- 19- PLAN D'ACTION DU SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (SAIC) 1999-2000 ET 2000-2001 EN VUE DE LA PRÉPARATION D'UN RÉFÉRENDUM PORTANT SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC OU SUR TOUTE AUTRE QUESTION DE NATURE CONSTITUTIONNELLE.

QUESTION 1 :

**BILAN DÉTAILLÉ DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES
(PROJETS SUBVENTIONNÉS, CONTRIBUTION RESPECTIVE
D'OTTAWA ET DE QUÉBEC POUR CHAQUE PROJET) POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999.**

Réponse : Voir document joint

1. LISTE DES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SIGNÉES
PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999

Entente sur la prestation des services policiers autochtones dans la communauté attikamek d'Obedjiwan.

Entente tripartite provisoire sur le maintien de l'ordre dans la communauté micmaque de Listuguj.

Entente tripartite concernant le maintien d'un corps de police régional au nord du 55^e parallèle par l'administration régionale Kativik.

Protocole d'entente Canada / Nouveau-Brunswick / Québec concernant l'organisation et les modalités d'application administratives et financières relativement au huitième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Entente tripartite concernant l'établissement et le maintien d'un corps de police dans le territoire de la communauté algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Entente Canada / Québec permettant au ministre des Transports du Québec de recourir aux services des inspecteurs de la sécurité ferroviaire du ministre des Transports du Canada.

Entente de concertation Canada-Québec portant sur la mise en œuvre de «Saint-Laurent Vision 2000 - Phase III»

Entente Canada-Québec sur l'échange de renseignements relatifs aux données de naissance.

Prolongation de l'Entente concernant les services de police sur le territoire de Kahnawake pour la période du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999.

Entente sur les modifications aux trois ententes Canada-Québec de transfèrement des détenus.

Modification à l'entente auxiliaire relative aux projets d'immobilisation conclue aux termes de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Entente Canada-Québec portant sur les modalités administratives et les conditions d'affectation d'un représentant du Québec dans la mission diplomatique du Canada à Kuala Lumpur (Fédération de Malaysia).

Entente Canada-Québec portant sur les modalités administratives et les conditions d'affectation d'un représentant du Québec dans la mission diplomatique du Canada à Beijing (République populaire de Chine)

Renouvellement de la Convention Canada-Québec en matière de renseignement sur les services et les programmes fédéraux.

Protocole d'Entente concernant la communication de renseignements confidentiels dans le cadre de la prestation nationale pour enfants.

Entente sur la prestation des services policiers entre le Conseil de bande de Wôlinak, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Entente, par échange de lettres, entre le Canada et le Québec sur la désignation des assistants à la conservation de la faune au titre de gardes-pêche.

Accord Canada-Québec concernant la collecte et le partage de renseignements de l'enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens.

Accord modificateur numéro 56 d'un accord intervenu le 21 août 1967 tel que modifié, entre les parties aux présentes au titre de la Partie I du Régime d'assistance publique du Canada.

Protocole d'Entente Canada-Québec concernant l'échange de renseignements de nature fiscale dans le domaine minier.

Protocole d'Entente cadre Canada-Québec concernant les activités d'inspections des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale et végétale sur le territoire québécois.

Six ententes auxiliaires Canada-Québec concernant les activités d'inspection dans les secteurs suivants: laitiers, des œufs et ovoproduits, du miel, des produits de l'érable, du tertiaire et des viandes comestibles.

Accord Canada-Québec sur l'assurance-récolte.

Entente Canada-Québec portant sur des mesures provisoires relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour 1998-1999.

Entente sur la prestation et le financement des services policiers autochtones dans les neuf communautés cries du Québec.

Entente Canada-Québec relative à l'exécution des jugements en matière criminelle.

Modification 3 à l'Entente administrative du 1^{er} avril 1992 relative au Programme canadien de bourses de la Francophonie.

Protocole d'Entente Canada-Québec concernant l'Entente financière visant la période de transition en vue de la mise en œuvre de la Loi sur les armes à feu et de ses règlements d'application.

Entente de contribution entre le gouvernement du Québec, l'administration régionale Kativik (ARK) et le gouvernement fédéral sur le nettoyage des sites de la partie québécoise de l'ancienne ligne de radar Mid-Canada.

Entente cadre Canada-Québec sur le partage des coûts pour la mise en œuvre de programmes communautaires en matière de justice à l'égard des autochtones.

Accord transitoire sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour la période 1996-1998.

Troisième protocole de modification de l'accord sur le commerce intérieur.

Entente Canada-Québec relative au financement de la mise en œuvre des mesures québécoises de perception automatique des pensions alimentaires.

Entente Canada-Québec relative au financement de la mise en œuvre des mesures québécoises de fixation des pensions alimentaires pour enfants et de médiation familiale.

Entente Canada-Québec relative à la construction de la route de Waskaganish.

Entente cadre Canada / Québec / Grand Conseil des Cris / Administration régionale Cri / Bande de Waskaganish portant sur le partage des responsabilités concernant la construction de la route de Waskaganish.

* Ces ententes sont gérées par les ministères sectoriels concernés

Date de production de la liste: 1^{er} avril 1999

QUESTION 2 :

LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DURANT L'EXERCICE 1998-1999 POUR DES RECHERCHES, AVIS JURIDIQUES, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS (MONTANT DU CONTRAT, DÉFINITION DU MANDAT ET *CURRICULUM VITAE* DU CONTRACTANT ET RÉSULTAT).

Réponse :

La réponse à cette question a déjà été donnée à la question 7 des renseignements généraux.

QUESTION 3 :

**LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DE TRANSFERT PAR CATÉGORIES
DURANT L'EXERCICE 1998-1999 (ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF,
PERSONNES, ORGANISMES D'ÉTAT).**

Réponse :

<u>PROGRAMMES</u>	<u>DÉPENSES</u>
<i>Soutien financier aux partenariats</i>	1 092,8 k\$
<i>Coopération interprovinciale</i>	496,3 k\$
<u>TOTAL :</u>	<u>1 589,1 K\$</u>

-- Voir, en annexe, la liste des subventions octroyées dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada. Toutes les subventions ont été attribuées à des organismes ;

-- Voir, en annexe, la liste des subventions octroyées dans le cadre du Programme de coopération interprovinciale. Une subvention à un organisme d'État a été accordée (indiquée par une flèche) et deux subventions ont été attribuées à des individus (indiquées par un point).

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX PARTENARIATS ENTRE
LE QUÉBEC ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES
ET ACADIENNES DU CANADA**

LISTE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

EXERCICE FINANCIER 1998-1999

VOLET I - PROJETS MULTIRÉGIONAUX

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANCAISE DE L'ALBERTA	Recrutement et formation d'artistes de l'Ouest pour des galas de la chanson <i>Réémission du 2e versement de l'exercice financier 1997-1998</i>	96-0008	12 000 \$ 7 000 \$
ASSOCIATION ACADIENNE DES ARTISTES PROFESSIONNEL.L.E.S. DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Organisation d'un symposium d'art visuel, à Moncton, en marge du Sommet de la francophonie	98-0056	4 295 \$
CONSORTIUM DE PRODUCTION FRANCOPHONE	Production de documentaires sur les différentes communautés francophones et diffusion	98-0055	30 000 \$
COUP DE COEUR FRANCOPHONE	Permettre à des artistes de séjourner au sein de plusieurs autres communautés francophones et de participer au spectacle de Coup de coeur	98-0054	10 000\$
ONIRIC INC.	Création d'un site WEB sur l'histoire de la francophonie dans l'Ouest, incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest	96-0018	19 000\$
THÉÂTRE DE LA VIEILLE 17	1) Laboratoire, production et diffusion de spectacles pour enfants 2) Production et diffusion d'un coproduction théâtrale au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick	96-0012 98-0041	20 000\$ 45 000\$

TOTAL : 147 295\$

VOLET I - PROJETS PANCANADIENS

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ALLIANCE DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DU CANADA	1) Formation continue aux membres des conseils d'administration des radios communautaires et création d'un Cédérom	96-0015	12 000\$
	2) Mise sur pied d'un réseau satellite	98-0015	50 000\$
ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE	1) 51e Congrès de l'Association sur le thème «Les nouvelles technologies éducatives : des liens pour l'avenir »	98-0044	18 000\$
	2) Stage de perfectionnement en alphabétisation	98-0043	20 000\$
CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS	Appropriation des inforoutes au sein des communautés francophones au Canada et au Québec au moyen d'activités de formation et d'information	96-0005	30 000\$
FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE	Permettre à des diffuseurs, des producteurs et des artistes canadiens-français de participer à l'édition 1999 de la Bourse RIDEAU	98-0051	20 000\$
FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE	Participation de québécois aux premiers Jeux de la francophonie canadienne	98-0047	12 000\$
REGROUPEMENT DES ÉDITEURS CANADIENS-FRANÇAIS	Création d'un rendez-vous annuel de la littérature canadienne-française	97-0029	15 000\$
RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE À DISTANCE	Ateliers de perfectionnement en formation à distance destinés aux enseignants, administrateurs et personnes-ressources	97-0027	15 000\$
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC	Participation d'éditeurs, de conteurs et d'écrivains des communautés francophones et acadienne du Canada	98-0057	13 000\$

TOTAL : **205 000\$**

VOLET II - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ANIMERIES INC. (Les)	Élargissement de l'éventail d'animations folkloriques par une entente de collaboration et la promotion internationale de créations avec un atelier de l'I-P-É	97-0078	5 250\$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CARLETON-MARIA INC.	Mission exploratoire pour la mise en place de centres d'accès communautaire à Internet (télécommunauté)	98-0126	900\$
SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Développement d'un programme de formation pour adultes en alphabétisation	98-0105	15 000\$

TOTAL : **21 150\$**

VOLET II - NOUVEAU-BRUNSWICK

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION ACADIENNE DES JOURNALISTES	Participation et contribution à des activités respectives des associations québécoise et néo-brunswickoise	97-0068	3 000\$
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Étude de faisabilité pour l'implantation d'un modèle de solidarité adapté à la réalité de l'Acadie du Nouveau-Brunswick	98-0110	18 790\$
ASSOCIATION DES MUSÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Perfectionnement professionnel francophone pour le personnel et les bénévoles du secteur muséal et patrimonial des provinces atlantiques	98-0108	4 710\$
CENTRE CULTUREL ABERDEEN COOPÉRATIVE LTÉE	Formation pour les élus municipaux du grand Moncton sur l'importance et les enjeux des politiques culturelles	98-0116	6 000\$
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 19E FINALE DES JEUX DE L'ACADIE INC.	Participation d'une délégation des Îles-de-la-Madeleine à la 19e finale des Jeux de l'Acadie	98-0106	7 000\$
ÉDITIONS COOPÉRATIVES DU VEN'D'EST LTÉE (Les)	Production d'une section spéciale dans le magazine Ven'd'Est pour la création de liens entre les familles acadiennes du Québec et celles de l'Atlantique	96-0050	5 000\$
FESTIVAL ACADIEN DE POÉSIE DE CARAQUET	Mission exploratoire pour l'établissement d'un partenariat avec le Festival de poésie de Trois-Rivières	98-0124	1 224\$
FRANCOFÊTE DE MONCTON (La)	Intensification des rapports par la présence d'intervenants québécois à l'occasion de la Francofête de Moncton	98-0117	18 000\$
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE - Culture et Société	Production d'un bilan des relations Québec-Acadie, particulièrement en matière culturelle	96-0010	18 000\$
LIBRAIRIE LA GRANDE OURSE LTÉE	Participation d'auteurs québécois à des événements littéraires dans différentes régions acadiennes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse	98-0089	6 000\$
MOUVEMENT ACADIEN DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK	Accès à des informations et à de la documentation en français pour les communautés par l'introduction du concept «Communautés en santé»	97-0097	16 000\$
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE	Implantation du concept de l'économusée québécois dans les régions acadiennes par le lancement d'un projet-pilote à Caraquet	96-0035	30 000\$

SOUS-TOTAL :

133 724\$

VOLET II - NOUVEAU-BRUNSWICK

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT	Présentation d'une nouvelle création d'Antonine Maillet dans le cadre de son 50e anniversaire	98-0127	45 000\$
UNIVERSITÉ LAVAL	1) Échanges sous forme de stage pour étudiants en ethnographie spécialisée en francophonie	96-0021	7 000\$
	2) Développement d'échanges dans le cadre du Sommet de la francophonie	98-0112	25 000\$
	3) Programme d'enseignement en sciences appliquées entre l'Université Laval et l'Université de Moncton	98-0100	11 000\$
UNIVERSITÉ DE MONCTON	Création d'un réseau Acadie-Québec d'un doctorat en éducation	97-0082	4 000\$
VILLE DE ST-LÉONARD (N-B)	Développement d'un partenariat multisectoriel avec la Ville de Beloeil au Québec	98-0119	1 320\$

SOUS-TOTAL :

93 320\$

TOTAL :

227 044\$

VOLET II - NOUVELLE-ÉCOSSE

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
COLLÈGE DE L'ACADIE	Participation à Texpo pour développer des cours et programmes de formation en français en télésanté	98-0125	1 000\$
COOPÉRATIVE RADIO-CHÉTICAMP LTÉE	Échange radiophonique entre les communautés de Chéticamp et des Îles-de-la-Madeleine	98-0104	10 000\$
FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	Tenue d'un camp d'été pour adolescents francophones et acadiens de l'Est et ceux des Îles-de-la-Madeleine	98-0114	10 000\$
FESTIVAL FOLKLORIQUE DE LUNENBURG	Création d'une banque d'artistes et échange avec le Festival mondial de folklore de Drummondville	98-0060	7 000\$

TOTAL : **28 000\$**

VOLET II - TERRE-NEUVE

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION FRANCOPHONE DE SAINT-JEAN	Conception d'un site-pilote officiel bilingue sur le patrimoine terre-neuvien	98-0108	16 118\$
ASSOCIATION FRANCOPHONE DU LABRADOR	Offre de services de cours en français pour la communauté francophone adulte du Labrador, notamment dans le secteur des technologies de l'information	98-0101	5 000\$
GABOTEUR (Le)	Amélioration du journal en facilitant un transfert d'expertise par des étudiants du Collège Ahuntsic	97-0077	3 882\$

TOTAL : 25 000\$

VOLET III - ONTARIO

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS FRANCOPHONES	Création d'un guide en français sur les ressources pédagogiques pour les services de garde à l'enfance	98-0084	2 000\$
BUREAU DES REGROUPEMENTS DES ARTISTES VISUELS DE L'ONTARIO	1) Ateliers scolaires sur l'importance des arts visuels	98-0087	12 500\$
	2) Mission exploratoire pour la mise en valeur du patrimoine culturel franco-ontarien centrée sur l'éco-foresterie et l'éco-tourisme	98-0091	500\$
CIUT 89,5 FM	Célébration d'une journée mondiale de la francophonie en collaboration avec la radio communautaire CIBL 101,5 de Montréal	98-099	7 000\$
CHAMBRE ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO (La)	Promotion de la valeur ajoutée de la francophonie ontarienne	97-0035	10 000\$
COLLÈGE BORÉAL	Création d'entreprises génératrices d'emploi dans des communautés du nord de l'Ontario grâce à l'esprit d'initiative des résidents de la région Beauceronne	97-0056	20 000\$
CONNEXION FRANÇAISE INC.	Mise sur pied d'une ligue de hockey pour les étudiants francophones du secondaire du sud de l'Ontario	98-0100	3 000\$
DIRECTION-JEUNESSE	Mise sur pied d'un réseau international de jeunes entrepreneurs	96-0005	30 000\$
ÉDITION MAJACQUIE/JOURNAL CANORA	Production et distribution d'un nouveau numéro mensuel du journal	96-0025	8 000\$
FESTIVAL FRANCO-ONTARIEN (1994) INC.	Participation de groupes musicaux québécois, ontariens et louisianais au spectacle du Festival	98-0083	10 000\$
FRANCO-FÊTE (C.U.T.)	Présentation d'un spectacle d'un chanteur québécois et d'une tournée dans les centres culturels de l'Ontario	98-0093	14 000 \$
INSTITUT FRANCO-ONTARIEN	Mission exploratoire sur la situation des arts au Canada français	98-0094	3 000\$
J'AIME APPRENDRE INC.	Mise en oeuvre d'un réseau d'emplois communautaires pour la relance économique du sud-ouest de l'Ontario	97-0038	20 000\$
KLEKTIKS (Les)	Présentation d'une production théâtrale au Québec	97-0043	10 000\$
SALON DU LIVRE DE TORONTO	Participation d'auteurs ontariens à des salons du livre et au Festival des écrivains au Québec	98-0085	30 000\$

sous-totaux :

180 000\$

VOLET III - ONTARIO

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
THÉÂTRE ACTION	1) Élargissement du marché du théâtre francophone au Québec et en Ontario 2) Établissement d'un corridor de diffusion de la chanson francophone	98-0078 98-0068	22 000\$ 15 000\$
THÉÂTRE DU NOUVEL ONTARIO INC.	Échanges d'artistes et d'artisans québécois et ontariens pour un meilleur rayonnement des productions théâtrales des deux provinces	98-0074	12 000\$
THÉÂTRE FRANÇAIS DE TORONTO	Échange de spectacles avec un théâtre montréalais	98-0076	26 000\$
TRÉSOR DES MOTS (Le)	Partage d'expertises pour le perfectionnement de formateurs en alphabétisation	98-0097	2 430\$

sous-total :

77 430\$

TOTAL :

257 430\$

VOLET III - MANITOBA

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN	Mission exploratoire pour la promotion des jeunes artistes franco-manitobains	98-0102	4 500\$
CERCLE MOLIÈRE	Présentation d'une production théâtrale québécoise auprès de la communauté franco-manitobaine	98-0095	2 500\$
CINÉMENTAL INC.	Présentation d'un festival de films en français, production d'un programme scolaire et organisation d'un atelier-rencontre à Saint-Boniface	96-0029	8 000\$
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA	Mission exploratoire pour le développement économique du Manitoba français	98-0101	4 000\$
FESTIVAL DES VIDÉASTES DU MANITOBA	Participation d'un vidéaste manitobain à des ateliers de formation à Rimouski	98-0090	1 500\$

TOTAL : **20 500\$**

VOLET IV - ALBERTA

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA	1) Promotion des arts de la scène par un échange entre des maisons de la culture de Montréal et les services culturels de l'Association	96-0013	20 000\$
	2) Mission exploratoire pour la fondation d'une maison d'édition pour la publication des écrivains francophones de l'Alberta	98-0058	1 150\$
CENTRE ÉDUATIF COMMUNAUTAIRE DE L'ALBERTA - Région Nord-Est	Mission exploratoire visant un partenariat pour l'implantation d'un programme d'alphabétisation familiale et la création d'outils complémentaires	98-0062	1 885\$
SOCIÉTÉ DES JEUX FRANCOPHONES DE L'ALBERTA INC.	Partage d'expertise dans le domaine des manifestations sportives avec la Fédération de volley-ball du Québec	98-0051	7 000\$
SOCIÉTÉ DES PRODUCTIONS LEZ ARTS DE L'ALBERTA	Exposition de photos sur la chanson francophone dans l'Ouest et au Québec	98-0054	20 000\$
TOURS FRANCO-FUN	Mission exploratoire pour le développement de circuits touristiques dans l'Ouest	98-0064	1 944\$

TOTAL : **51 979\$**

VOLET IV - COLOMBIE-BRITANNIQUE

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
CENTRE CULTUREL FRANCOPHONE DE VANCOUVER	1) Jumelage du Festival d'été de Vancouver avec le Festival international d'été de Québec	96-0010	14 000\$
	2) Mission exploratoire au Québec pour le développement d'un projet commun pour le rayonnement de différentes manifestations artistiques	98-060	900\$
ÉDUCACENTRE	Établissement d'Éducacentre comme centre de relais de Télé-Université	98-0045	12 500\$
IDÉLIRE	Promotion et animation de la lecture et de la littérature jeunesse québécoise par des auteurs et illustrateurs francophones dans des écoles élémentaires	98-0049	14 000\$
INSTITUT VIE ACTIVE CANADA	Mission exploratoire visant un partenariat pour l'élaboration de programmes sports-études	98-0063	2 450\$
RÉSEAU-FEMMES COLOMBIE-BRITANNIQUE	Offrir le programme «Nouveau départ» à deux nouvelles régions de la C-B	98-0048	17 000\$
SOCIÉTÉ MAILLARVILLE-UNI	Échange d'expertise entre le Festival du bois et le Festival mondial de folklore de Drummondville	97-0043	20 000\$
THÉÂTRE LA SEIZIÈME	Échanges avec des compagnies de théâtre francophones pour favoriser la présentation de pièces à Vancouver	98-0047	6 500\$
UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	Mission exploratoire pour l'établissement d'un programme de stages au Québec et en C-B et rédaction d'un manuel de français commercial	98-0059	2 657\$
UNIVERSITÉ SIMON FRASER	Mise sur pied, avec l'Université de Montréal, d'un centre d'études et de recherche dans les domaines de la littérature, de la linguistique et de la culture	98-0046	1 200\$
VISIONS OUEST PRODUCTIONS	Présentation des rendez-vous du cinéma québécois à Vancouver et en régions	97-0041	15 000\$

TOTAL : 106 207\$

VOLET IV - SASKATCHEWAN

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	# PROJET	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE SASKATOON	Mission exploratoire pour la création d'un partenariat avec l'École nationale de l'humour et certaines agences artistiques montréalaises	98-0061	1 045\$

TOTAL : 1 045\$

VOLET IV - YUKON

<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DESCRIPTION DES PROJETS SUBVENTIONNES</i>	<i># PROJET</i>	<i>SUBVENTION ACCORDÉE</i>
LES ESSENTIELLES	Série d'activités de sensibilisation pour faire avancer les recherches sur les femmes en milieu minoritaire	98-0055	2 200\$

TOTAL : 2 200\$

PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE

LISTE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

EXERCICE FINANCIER 1998-1999

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Association des directeurs/trices d'écoles franco-manitobaines	1998-005	Le vocabulaire dans l'enseignement du français	Conférence pédagogique donnée par une spécialiste en didactique du français de l'Université McGill, madame Denyse Laniel, aux étudiants du Collège ainsi qu'aux enseignants et enseignantes en français du Manitoba et ce, dans le cadre de quatre ateliers.	Manitoba	1998-1999	630 \$
Association des directeurs/trices d'écoles franco-manitobaines	1998-007	Participation au congrès de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire (AQUOPS)	Participation au congrès de l'AQUOPS pour élaborer des ententes et des partenariats avec l'AQUOPS et divers organismes en informatique du Québec afin de faire des échanges notamment au niveau de la programmation.	Manitoba	1998-1999	620 \$
Association des directeurs/trices d'écoles franco-manitobaines	1998-008	Participation au congrès de l'Association québécoise des éducateurs et des éducatrices du primaire (AQEP)	Participation au congrès de l'AQEP pour établir des partenariats et acquérir du nouveau matériel pédagogique.	Manitoba	1998-1999	620 \$
Association des directeurs/trices d'écoles franco-manitobaines	1998-009	Participation au congrès de l'Association des promoteurs de l'avancement de la mathématique à l'élémentaire (APAME)	Participation au congrès de l'APAME pour établir un partenariat et acquérir du nouveau matériel pédagogique.	Manitoba	1998-1999	620 \$
Association des directeurs/trices d'écoles franco-manitobaines	1998-010	La technologie et l'information	Participation d'une spécialiste en mesure et évaluation, madame Claire Bélanger, aux journées de perfectionnement du personnel enseignant, des conseillers pédagogiques, des professeurs de langue et des formateurs. Lors de ces journées, madame Bélanger animera un atelier consacré à l'intégration de la technologie ainsi qu'à l'évaluation et à la sélection de l'information dans l'enseignement.	Manitoba	1998-1999	640 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Association des enseignants et des enseignantes de langue française	1998-105	Développement pédagogique pour les enseignants(es) de langue française	Faire appel à un spécialiste québécois pour offrir un projet de formation de six jours à une quinzaine de personnes-ressources de l'île. Ce projet de formation pédagogique est basé sur l'acquisition de nouvelles connaissances et l'apprentissage de nouvelles approches : constructivisme, enseignement stratégique, stratégies métacognitives, etc.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	2 700 \$
Association des professeurs d'immersion de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-107	Sciences en folie	Ce projet vise à présenter une série de 80 ateliers de sciences dans les classes de 1ère à 6e année à travers l'Île-du-Prince-Édouard.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	1 250 \$
Beaverbrook Art Gallery	1998-067	Breaking Mrs. Dalloway's Silence	Collaboration de l'artiste Marie-Josée Lafortune à la réalisation d'une exposition conjointe qui se tiendra à la Galerie d'art Beaverbrook. Madame Lafortune organisera cette exposition conjointe qui comporte tant de ses oeuvres que des oeuvres de la Galerie.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 230 \$
Bibliothèque provinciale de Summerside (section française)	1998-112	Visite de bibliothèques publiques	Visiter le Centre de services régionaux des bibliothèques publiques de la Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine et échanger avec des gens qui travaillent dans des milieux similaires, c'est-à-dire surtout des milieux ruraux, à celui dans lequel la Bibliothèque de Summerside oeuvre.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	400 \$
Carrefour de l'Isle Saint-Jean	1998-108	L'Oasis du livre français	Ce projet vise à déléguer le responsable de la boutique l'Oasis, située au Carrefour et qui vend des produits en français, au Salon du livre de Montréal pour travailler notamment avec des représentants de la compagnie Les Messageries ADP. L'objectif est d'approfondir ses connaissances dans la vente de livres et dans l'organisation d'un Salon du livre.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	450 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Carrefour mondial de l'accordéon à Montmagny	1998-075	Un air d'Acadie	Participation d'un très bon accordéoniste du Nouveau-Brunswick, Doug Pineau, à un important festival automnal du Québec.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	250 \$
Cégep de Drummondville	1998-028	Formation musicale	Mission de coopération pour deux personnes d'une durée de cinq jours au Centre éducatif et communautaire de l'Alberta pour mettre en oeuvre un partenariat visant le développement de deux programmes en musique populaire.	Alberta	1998-1999	2 782 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1998-034	Mission en aménagement forestier	Mission de coopération de cinq jours en Ontario de professeurs en aménagement forestier pour échanger avec des collègues, étudier les possibilités de coopération et d'échanges, pour comparer les programmes et pour visiter des sites de travaux forestiers.	Ontario	1998-1999	2 544 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1998-038	Mission exploratoire en aquiculture	Mission de coopération de trois jours en Nouvelle-Écosse impliquant quatre professeurs en exploitation et en production des ressources marines.	Nouvelle-Écosse	1998-1999	2 000 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	1998-033	Centre de transfert d'expertise en toxicomanie et jeu compulsif	Mission de coopération à Toronto d'une durée de 4 jours pour des professeurs en techniques de travail social.	Ontario	1998-1999	2 300 \$
Cégep de Matane	1998-035	Session d'études pour des élèves en techniques de tourisme.	Session d'études pour des étudiants en tourisme en Ontario à l'automne 1998.	Ontario	1998-1999	3 200 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Cégep de Sainte-Foy	1998-031	Sessions d'études pour des étudiants en techniques administratives, en graphisme et en design.	Session d'études pour des élèves en techniques administratives, en graphisme et en design au Humber College à Toronto. Une mission de coopération est également prévue pour l'organisation de la session d'études.	Ontario	1998-1999	5 000 \$
Cégep de Trois-Rivières	1998-030	Échange en langue seconde dans le secteur de la bureautique	Une session d'études pour des étudiants en bureautique au Humber College of Applied Arts and Technology en Ontario. Le projet comprend également une mission de coopération de trois jours du professeur responsable du cours de techniques de bureau afin de s'assurer du bon déroulement de la session.	Ontario	1998-1999	4 550 \$
Cégep de Victoriaville	1998-036	Session d'études pour des étudiants en bureautique	Session d'études à Moncton, au Nouveau-Brunswick, pour des étudiants en techniques de bureautique.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 200 \$
Cégep Édouard-Montpetit	1998-037	Mission de coopération en techniques dentaires	Rencontre interprovinciale, au Nova Scotia Community College, de divers interlocuteurs qui sont responsables de l'enseignement des techniques dentaires dans leur institution respective.	Nouvelle-Écosse	1998-1999	1 300 \$
Cégep Montmorency	1998-026	Stage en entreprise	Stage en entreprise d'une durée de six semaines en Alberta pour des élèves en administration.	Alberta	1998-1999	2 600 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1998-029	Stage en entreprise agricole en Saskatchewan	Stage en entreprise, d'une durée de 10 semaines, pour un étudiant du programme "Gestion et exploitation d'entreprise agricole" à Zenon Park, en Saskatchewan.	Saskatchewan	1998-1999	1 900 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1998-078	Stage en entreprise agricole en Colombie-Britannique	Stage de dix semaines dans une entreprise en Colombie-Britannique pour une élève du Programme de gestion et d'exploitation d'entreprise agricole.	Colombie-Britannique	1998-1999	1 946 \$
Centre d'archives régional des Îles	1998-071	Les Îles / Shippagan	Mise en place d'un réseau d'échanges entre le Centre d'archives régional des Îles et des organismes de même nature œuvrant dans les provinces maritimes et desservant principalement des clientèles francophones.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	712 \$
Centre d'archives régional des Îles	1998-113	Échanges entre centres d'archives	Mise en place d'un réseau d'échanges d'informations et de documents entre le centre d'archives et des organismes de même nature œuvrant dans les provinces maritimes et desservant des clientèles majoritairement francophones et acadiennes.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	800 \$
Collège Champlain - St. Lawrence	1998-027	Programme de coopération en technique administrative	Mission de coopération pour le directeur adjoint des services pédagogiques et des services aux étudiants pour organiser un échange d'étudiants pour l'année 1999-2000.	Alberta	1998-1999	1 200 \$
Collège universitaire de Saint-Boniface	1998-011	L'Administration scolaire : de nouveaux défis.	Dans le cadre de son Programme de leadership, le Collège désire offrir un cours en administration scolaire et fera appel à un professeur invité du Québec. Une vingtaine d'étudiants sont inscrits à ce programme.	Manitoba	1998-1999	1 910 \$
Collège universitaire de Saint-Boniface	1998-012	L'enseignement des mathématiques, un nouveau défi.	Dans le cadre de ses programmes de formation continue et d'études de deuxième cycle, le Collège désire offrir des cours de mathématiques avancées (cours niveaux 500 et 700). Pour offrir ces cours, le Collège doit faire appel à une personne ressource du Québec, madame Geneviève Boulet, de l'Université de Sherbrooke.	Manitoba	1998-1999	2 010 \$

Coopération Interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Collège universitaire de Saint-Boniface	1998-013	Institut d'été 1998	L'institut d'été est une session de formation organisée par le CUSB, en collaboration avec la DSFM et le BEF, à l'intention des enseignants(es) franco-manitobains(es) du niveau primaire. On fait appel à l'expertise de mesdames Croisetière et Hébert pour animer des ateliers en enseignement stratégique, un de leurs secteurs d'expertises.	Manitoba	1998-1999	1 000 \$
Comité des Fêtes du Centenaire	1998-109	Plaque commémorative	Mettre en évidence la contribution de divers Québécois (missionnaires, administrateurs, curés, architecte) à l'édification de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel et au développement culturel et religieux de cette ville. Il serait notamment question d'ériger une plaque commémorative à cet effet, notamment pour souligner le travail de l'architecte René P. Lemay, originaire de Lotbinière, et responsable de la construction de la troisième église qui fut construite il y a cent ans, en 1898.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	500 \$
Commission scolaire des Patriotes	1998-120	Programme d'échanges d'élèves d'une durée de six mois	Séjour de trois mois (de septembre à décembre) de 187 élèves québécois de niveau secondaire (9 régions et 109 écoles) dans six provinces canadiennes (C.-B., ALB., SASK., MAN., N.-B., I.-P.É.) et l'accueil d'autant d'échangistes pour trois mois (de février à mai) au Québec.	Pancanadien	1998-1999	75 000 \$
Conseil acadien de Rustico inc.	1998-101	Jongleurs et clowns lors du Rendez-vous Rustico 98	Présentation d'un spectacle d'amuseurs publics québécois, le duo de clowns et de jongleurs Lebel et Labelle, lors du festival Rendez-vous Rustico 98.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	1 300 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Conseil de la vie française en Amérique	1998-115	Éditions spéciales du bulletin Franc-Contact	Réalisation de 4 éditions spéciales annuelles (1998, 1999, 2000 et 2001) de Franc-Contact, le bulletin du Conseil de la vie française en Amérique. Ces éditions seront réalisées en collaboration avec différents partenaires au Québec et au Canada et porteront chacune sur une région différente : l'Acadie, l'Ontario, l'Ouest canadien et le Québec (Maison de la francophonie). Ces éditions visent à donner un caractère spécial à certains numéros réguliers de Franc-Contact et elles ont pour objectif de mieux faire connaître aux lecteurs québécois la réalité des communautés francophones et acadiennes.	Pancanadien	1998-1999	3 000 \$
Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec	1998-116	Guide d'activités de la Francofête 1999	Dans le cadre de la Semaine de la francophonie 1999, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) publie un Guide d'activités de la Francofête. Ce guide invite et incite le personnel oeuvrant en éducation en français au Canada, tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire, à célébrer le français, la francophonie canadienne et internationale. Ce document contribue également à mieux faire connaître ces francophonies et leurs réalités respectives.	Pancanadien	1998-1999	2 000 \$
Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec	1998-117	Les mérites de la francophonie (volet francophonie canadienne)	Dans le cadre de ses activités de promotion du français et de la francophonie en éducation, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec remet les Mérites de la francophonie qui honorent les meilleures initiatives réalisées en classe pour promouvoir la francophonie auprès des élèves, au primaire et au secondaire.	Pancanadien	1998-1999	1 000 \$
Division scolaire franco-manitobaine No. 49	1998-014	Participation au congrès de l'Association pour le développement de la mesure et de l'évaluation en éducation (ADMÉE)	Participation de deux membres de l'équipe d'évaluation, responsable du développement et de l'administration des examens et des tests pour l'évaluation des élèves au niveau provincial, au congrès de l'ADMÉE afin de prendre connaissance des recherches récentes en évaluation.	Manitoba	1998-1999	1 530 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Division scolaire franco-manitobaine No. 49	1998-019	Journée de perfectionnement professionnel	Dans le cadre d'une journée de perfectionnement professionnel à l'intention des 500 membres de la DSFM, inviter une personne-ressource du Québec pour donner une conférence et animer un ou des ateliers à caractère pédagogique.	Manitoba	1998-1999	570 \$
Division scolaire franco-manitobaine No. 49	1998-020	Participation au Congrès 1998 de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF)	Participation d'un représentant de la DSFM au congrès de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) qui se tiendra à Montréal, en novembre 1998.	Manitoba	1998-1999	735 \$
Division scolaire franco-manitobaine No. 49	1998-021	Participation au 17e congrès de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire (AQUOPS)	Participation d'un représentant de la DSFM au congrès de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire (AQUOPS) qui se tiendra au Québec au printemps 1999.	Manitoba	1998-1999	800 \$
École polytechnique de Montréal	1996-006	Étude des déformations scoliotiques	Ce projet vise à intégrer deux technologies évaluant les déformations scoliotiques. Étude des relations entre la géométrie externe du tronc et la géométrie interne de la colonne vertébrale, de la cage thoracique et du bassin en utilisant une approche originale basée sur les réseaux neuroniques.	Alberta	1998-1999	6 100 \$
École polytechnique de Montréal	1997-001	Utilisation du béton fibré de haute performance pour le renouvellement des routes et des ponts	Projet de recherche comportant des essais pleine grandeur et des analyses raffinées du béton fibré. Des études de fiabilité et de normalisation de ce matériau seront également effectuées.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 400 \$
Éditions Perce-Neige	1998-039	Poèmes et musiques de l'Acadie d'aujourd'hui	Participation de dix poètes acadiens au 14e Festival international de la poésie.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 000 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba	1998-017	Conférence pédagogique	En collaboration avec le Manitoba Teacher's Society, les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba organisent à chaque année une importante conférence pédagogique d'une journée à l'intention de tous les enseignants de français et en français de la province (environ 1200 enseignants). Dans ce cadre, on fait appel à chaque année à plus d'une demi-douzaine de personnes-ressources du Québec pour donner des conférences et animer des ateliers.	Manitoba	1998-1999	3 500 \$
Engramme	1998-072	Échange entre ateliers d'estampes du Québec et du Nouveau-Brunswick	Participation d'un artiste de l'atelier Engramme à un projet de collaboration avec une maison d'estampes du Nouveau-Brunswick qui consiste à un travail de recherche conjoint en estampes et à la réalisation d'une édition originale dans une discipline de l'estampe. L'artiste sera également invité à donner des ateliers et une conférence.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 000 \$
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-102	Exposition itinérante sur la présence acadienne à l'Île-du-Prince-Édouard	Concevoir une exposition itinérante qui mettra en lumière la richesse culturelle et patrimoniale de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette exposition voyagerait en Acadie et au Québec.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	5 000 \$
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-103	Perfectionnement artistique	Ce projet vise l'organisation d'ateliers intensifs de formation dans des disciplines reliées aux arts de la scène. Cette formation s'adresse à une dizaine de personnes provenant de divers groupes artistiques acadiens qui oeuvrent dans le secteur des arts de la scène à l'Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	2 000 \$
Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-104	Délégation au congrès de ROSEQ	Permettre à une délégation de quatre participants, des diffuseurs et des artistes de l'Île, de participer à la "Rencontre d'automne du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec". Ce contact se tient à chaque année à Rimouski.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	750 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada	1998-122	Bureau de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada au Québec	Ouvert en 1988, le Bureau de la FCFA au Québec a pour mandat de représenter les communautés francophones et acadiennes auprès des autorités du gouvernement, des organismes et des institutions du Québec. Il a également comme mandat de faciliter les relations entre la société civile québécoise et les communautés francophones et acadiennes du Canada.	Pancanadien	1998-1999	55 000 \$
Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba	1998-015	Conférence lors du Ralliement annuel des parents	Dans le cadre de son colloque intitulé "Ralliement annuel des parents", la FPCP désire inviter une personne-ressource du Québec, monsieur Michel Lafortune, pour donner la conférence d'ouverture (sur les relations parents/enfants et l'école en changement) et pour animer deux ateliers (la prévention des drogues auprès des jeunes, les relations parents/enfants/éducateurs).	Manitoba	1998-1999	510 \$
Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba	1998-016	Mission d'acquisition de ressources	Rencontrer différents libraires de la région de Montréal pour acheter du matériel pédagogique et ludique, ainsi que diverses ressources utiles aux programmes de francisation, qui serviront dans les treize (13) Centres de ressources éducatives à l'enfance de la FPCP.	Manitoba	1998-1999	1 410 \$
Festival acadien de Caraquet inc.	1998-061	36e édition du Festival acadien de Caraquet	Réunir plusieurs artistes acadiens qui ont élu domicile au Québec, mais aussi des artistes québécois qui viendront s'ajouter à une programmation des plus variées et d'une grande qualité.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 000 \$
Festival de jazz et blues d'Edmundston inc.	1998-042	Festival de jazz et blues d'Edmundston inc.	Participation de cinq groupes musicaux du Québec (Kines, Swing Dynamic, Southern Blues Band, Priorities, Fat Heads) à la quatrième édition du Festival de jazz et blues d'Edmundston.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 500 \$

Coopération Interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Festival de musique de chambre de la Baie des Chaleurs	1998-057	Festival de musique de chambre de la Baie des Chaleurs	2e édition du Festival de musique de chambre de la Baie des Chaleurs dont trois excellents groupes musicaux du Québec sont invités : le Quintette Danzi, le Quatuor Claudel et le trio Rivard-Trudel-Ouellette.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 000 \$
Festival du Voyageur	1998-018	Animation d'ateliers au programme scolaire du Festival du Voyageur	Le Festival du voyageur élabore à chaque année un volet de sa programmation à l'intention de la clientèle scolaire (plus de 9000 élèves). C'est dans ce cadre que le Festival invite une dizaine d'artistes québécois à animer une quarantaine d'ateliers de toutes sortes durant la semaine de cette fête d'hiver.	Manitoba	1998-1999	2 100 \$
Festival international de musique baroque de Lamèque	1998-054	Concert du chœur et orchestre « La mission Saint-Charles »	Produire un concert avec chœur, orchestre et soliste dans le cadre du Festival international de musique baroque de Lamèque avec la participation de vingt-deux musiciens québécois et de la soprano Karina Gauvin.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	5 000 \$
Festival mondial de danse de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-106	Festival mondial de danse de l'Île-du-Prince-Édouard	Participation des trois troupes québécoises suivantes au Festival mondial de danse de l'Île-du-Prince-Édouard : Manigances, Chants et danses des Açores, Ensemble folklorique du Pays d'eau.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	8 000 \$
Galerie sans nom coopérative ltée	1998-051	Le triptyque de la petite bête noire	Participation de Pascale Landry et Michel Sylvestre, du groupe Recto-Verso, à la production d'une activité multidisciplinaire intitulée « Le triptyque de la petite bête noire » (installation vidéo et soirée performance) lors du vernissage.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	600 \$
Harvest Jazz & Blues Festival Inc.	1998-056	Harvest Jazz & Blues	Participation du Stephen Barry Band et de Willow Quig au Harvest Jazz & Blues Festival.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 000 \$

Coopération Interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Imago Inc.	1998-045	Production expérimentale	Participation de deux artistes du Nouveau-Brunswick à un projet de perfectionnement en estampe dans un établissement du Québec.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 000 \$
Institut national de la recherche scientifique	1997-011	Régionalisation des variables hydrologiques extrêmes pour l'analyse du risque environnemental	Ce projet porte sur l'estimation de la probabilité d'occurrence des crues et des étiages. Pour de nombreuses rivières du Québec et du Canada, l'information est jusqu'à maintenant insuffisante pour permettre une estimation fiable des crues et des étiages et on doit alors utiliser les approches dites de régionalisation en lieu et place.	Colombie-Britannique	1998-1999	5 700 \$
Institut national de la recherche scientifique	1998-088	Étude des effets antagonistes de polluants chimiques sur le développement des larves de truite	Ce projet vise la mise en commun des expertises ontarienne et québécoise sur la survie et le développement des larves de truite arc-en-ciel de façon à étudier les effets antagonistes et/ou synergiques de contaminants fréquemment retrouvés dans les eaux canadiennes.	Ontario	1998-1999	3 400 \$
Jeunes chanteurs d'Acadie	1998-002	Échange culturel avec les Petits chanteurs de Montréal	Voyage-échange impliquant la chorale « Les Jeunes chanteurs d'Acadie » et les Petits chanteurs de Montréal. Des concerts seront donnés à Montréal, en juin, puis à Moncton, en août, lors de la seconde partie de l'échange.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	750 \$
La Belle Alliance	1998-110	Acquisition de livres	Ce projet vise l'acquisition de livres et de divers documents en français, par la bibliothèque publique de la ville de Summerside, pour répondre aux besoins et aux attentes de la population francophone de Summerside.	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	1 000 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Marguerite Maillet	1998-123	Échange d'auteurs entre le Québec et le Nouveau-Brunswick	Dans le cadre de ce programme, l'auteure acadienne Marguerite Maillet viendra présenter, en avril prochain, deux de ses romans (Le renard et le loup, La petite chatte blanche) à des élèves du niveau primaire de quatre écoles de la région de Québec. La contre-partie de cet échange, c'est-à-dire la visite d'un auteur du Québec au Nouveau-Brunswick, s'effectuera un peu plus tard durant l'année scolaire.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 800 \$
Moncton-Sable	1998-063	Comme une stratégie tragédie commune	Collaboration à la mise en scène d'un texte et animation d'un atelier en théâtre par Brigitte Haentjens dont l'approche chorégraphique et physique se situe dans le cadre recherché par cette compagnie de théâtre du Nouveau-Brunswick.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	525 \$
Murielle Larochelle	1998-022	Échange d'auteurs entre le Québec et le Manitoba	Dans le cadre de ce programme, l'auteure franco-manitobaine, Geneviève Montcombroux, est venue présenter, en novembre dernier, son roman jeunesse "Tezzero" aux élèves du primaire de diverses écoles au Québec. La contre-partie de cet échange est constituée par la visite, en mars prochain, de l'auteure québécoise Murielle Larochelle dans diverses écoles franco-manitobaines pour présenter son livre "Comment j'ai arrêté la sucette".	Manitoba	1998-1999	3 300 \$
Musée acadien de l'Île-du-Prince-Édouard	1998-001	Exposition itinérante « L'Acadie du Québec »	Recevoir l'exposition itinérante organisée par le Musée acadien du Québec à Bonaventure et intitulée "L'Acadie du Québec".	Île-du-Prince-Édouard	1998-1999	1 675 \$
Musée acadien du Québec à Bonaventure	1998-074	Festival acadien du Québec	Présentation de deux spectacles originant du Nouveau-Brunswick dans le cadre du Festival Acadien du Québec à Bonaventure : le Quatuor Arthur Leblanc et l'ensemble Amérythme.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	650 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Northern Alberta International Children's Festival	1998-077	Participation du Théâtre des confettis au « Northern Alberta International Children's Festival »	Présentation de la pièce « Le Petit Dragon » du Théâtre des Confettis de Québec au Northern Alberta International Children's Festival.	Alberta	1998-1999	2 500 \$
Pluri-elles (Manitoba) Inc.	1998-121	Colloque Alpha 1999	En collaboration avec l'Institut canadien en éducation des adultes de Montréal, former des bénévoles et du personnel de Pluri-elles en alphabétisation lors d'un colloque de deux jours qui sera donné à Winnipeg par madame Françoise Lefebvre, une formatrice de l'ICÉA.	Manitoba	1998-1999	520 \$
Regina International Children's Festival	1998-024	Participation du Théâtre des Confettis au « Regina International Children's Festival »	Présentation du spectacle « Le Petit Dragon » par le Théâtre des Confettis du Québec les 31 mai, 1, 2 et 3 juin 1998 à Regina, en Saskatchewan, dans le cadre du Regina International Children's Festival. Le spectacle sera présenté deux fois en français et une autre fois en anglais.	Saskatchewan	1998-1999	2 200 \$
Saint John Arts Council	1998-059	Saint John Jazz and Blues Festival	Participation des artistes québécois Ranee Lee et son Quintet au Festival de Jazz and Blues de Saint John.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 445 \$
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)	1998-114	Contribution annuelle du Québec au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC)	Contribution annuelle du gouvernement du Québec au budget de fonctionnement 1998-1999 du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC).	Pancanadien	1998-1999	131 300 \$
St. Andrews Arts Council Inc.	1998-069	Opera Workshop with Suzanne Jacob	Ateliers offerts par quatre différents professeurs spécialisés chacun dans un secteur particulier à savoir : vocal, opéra, drame et technique Alexander. Un atelier sur la technique Alexander sera offert par Suzanne Jacob, professeure au département de musique de l'Université du Québec à Montréal.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	350 \$



Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
St. Andrews Arts Council Inc.	1998-070	Opera Workshop with Michael McMahon	Ateliers offerts par quatre différents professeurs spécialisés chacun dans un secteur particulier à savoir : vocal, opéra, drame et technique Alexander. L'atelier en chant sera offert par le professeur Michael McMahon de la Faculté de musique de l'Université McGill et professeur à l'atelier lyrique de l'Opéra de Montréal.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	400 \$
Théâtre Populaire d'Acadie	1998-047	Le Besson - Laboratoire et création	Théâtre Populaire d'Acadie s'est donné comme orientation artistique de favoriser les projets qui misent sur des démarches d'acteurs. Dans cette perspective, le TPA désire offrir à ses comédiens deux ateliers de perfectionnement; l'un avec le vidéaste Michel Lemieux et l'autre avec le dramaturge Ghislain Fillon.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 450 \$
Université de Moncton	1998-041	Atelier de jeu cinéma	Atelier en art dramatique, plus particulièrement sur le jeu au cinéma, offert par l'artiste québécoise Paule Baillargeon à l'intention des étudiants et d'acteurs professionnels du Nouveau-Brunswick.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	650 \$
Université de Montréal	1996-002	Système d'aide à la décision pour la logistique des matières dangereuses	Mise au point d'une série de modèles et de méthodes pour transporter, traiter et disposer des matières et déchets dangereux, en considérant les risques, les coûts et les critères d'équité. Ces méthodes seront intégrées dans un système d'aide à la décision convivial, bâti autour d'un système d'information géographique.	Alberta	1998-1999	4 000 \$
Université de Montréal	1996-003	Impacts écologiques des aménagements forestiers du bassin versant sur les écosystèmes lacustres	Ce projet de recherche vise à déterminer les impacts écologiques des coupes forestières du bassin versant sur les écosystèmes lacustres de l'Alberta. Elle vise également à définir les pratiques de coupes favorables au maintien de la qualité environnementale des lacs et de la biodiversité.	Alberta	1998-1999	3 400 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Montréal	1996-004	Promotion tumorale dans les maladies génétiques associées à l'acidurie orotique	Ce projet de recherche consiste à étudier le mécanisme de la promotion tumorale dans les maladies associées à l'acidurie orotique.	Ontario	1998-1999	4 300 \$
Université de Montréal	1997-007	Étude structurale des signaux de reconnaissance entre RNA et protéines	L'objectif de ce projet de recherche est de caractériser les signaux assurant la spécificité d'interactions RNA-protéines en utilisant comme modèle d'étude un fragment du RNA ribosomique et la protéine ribosomique S7 de la bactérie <i>Escherichia coli</i> .	Saskatchewan	1998-1999	3 200 \$
Université de Montréal	1997-008	Confection d'horaires pour améliorer la gestion des ressources du secteur de la santé	Étude des problèmes de confection d'horaires par des méthodes informatisées dans divers secteurs des établissements de santé : horaires des médecins en salles d'urgence, horaires des blocs opératoires, horaires des laboratoires, des buanderies et des services nutritionnels, horaires des cliniques externes et des services ambulatoires. Application d'outils d'aide à la décision élaborés par le département d'ingénierie industrielle et appliqués à d'autres secteurs, dans ce cas-ci, à la gestion des ressources du secteur de la santé.	Ontario	1998-1999	6 000 \$
Université de Montréal	1997-010	Évaluation de l'impact de la résolution spatiale lors de l'estimation de l'indice foliaire	Ce projet a pour but d'évaluer l'impact de la résolution spatiale lors de l'estimation de l'indice foliaire (LAI) par télédétection, pour une série de résolutions s'étendant de 1 m à 1,1 km, de quantifier l'erreur due à l'estimation par rapport à des mesures obtenues sur le terrain et de vérifier la sensibilité d'un modèle d'écosystème forestier à des valeurs de LAI estimées à partir de données de télédétections à différentes résolutions spatiales.	Colombie-Britannique	1998-1999	6 000 \$
Université de Montréal	1998-081	Préparation catalytique des nouveaux matériaux polymériques	Développer des composés organométalliques pouvant servir comme catalyseurs dans la préparation de nouveaux matériaux polymériques à base de carbone.	Ontario	1998-1999	3 680 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Sherbrooke	1996-001	Dynamique de photodissociation moléculaire en champ laser intense	Des simulations numériques sur un super ordinateur parallèle IBM-SP2 à Sherbrooke seront entreprises pour élucider la dynamique de photodissociations moléculaires par des impulsions laser intenses et ultra courtes. Ces calculs exacts seront utilisés pour mettre au point des modèles basés sur le principe de la suppression de barrière et de la théorie du chaos.	Ontario	1998-1999	2 500 \$
Université de Sherbrooke	1997-002	Développement et caractérisation des monocouches organiques	Ce projet vise le développement de protocoles menant à la formation de monocouches organiques extrêmement bien ordonnées qui pourraient être utilisées comme échantillons pour l'étude des dissociations moléculaires et des réactions secondaires induites par les excitations électroniques.	Ontario	1998-1999	2 000 \$
Université de Sherbrooke	1997-003	Détection d'interactions dans les spécifications de logiciels	Projet de développement d'une méthode de détection des interactions non désirées entre les composantes d'un système informatique. Cette méthode devrait permettre de spécifier les composantes de manière indépendante, ce qui réduit la complexité de la tâche de spécification. Ces détections seront ensuite traduites en un programme logique pour détecter automatiquement les interactions.	Ontario	1998-1999	3 400 \$
Université de Sherbrooke	1997-004	Étude des écoulements confinés en convections mixte et thermocapillaire	Ce projet consiste à étudier les écoulements laminaires en convection mixte dans un tuyau incliné et les écoulements thermocapillaires au sein d'une zone flottante en micro-gravité.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 300 \$
Université de Sherbrooke	1998-094	Étude de matériaux d'électrodes modifiés par électrodéposition de monocouches métalliques	Projet d'étude du comportement physique et électrochimique de monocouches de dépôts métalliques et d'halogénures sur des électrodes monocristallines de cuivre et d'argent.	Ontario	1998-1999	2 727 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Sherbrooke	1998-097	Téledétection de l'environnement et de l'atmosphère à l'aide d'un spectromètre imageur	Mise au point et développement de modèles d'analyse des données-images de téledétection à très haute résolution spectrale pour l'étude de l'atmosphère et de l'environnement.	Ontario	1998-1999	6 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-087	Les régimes de perturbations en forêt boréale.	Ce projet de recherche a pour objet d'améliorer notre compréhension de l'impact des changements climatiques sur les perturbations forestières, en particulier les incendies. Les interactions entre les régimes de perturbations et le fonctionnement des écosystèmes au sud de la forêt boréale seront notamment étudiées.	Alberta	1998-1999	7 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-089	Modulation des canaux à potassium dans des cellules cardiaques et neuronales par la céruloplasmine	Étude des effets de la céruloplasmine à cuivre bleu, une protéine plasmique multifonctionnelle, sur des cellules cardiomyocytes et neuronales différenciées.	Saskatchewan	1998-1999	6 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-095	Outils d'aide à la décision pour la gestion environnementale et économique durable dans les pays en développement	Projet consistant à développer une nouvelle approche en matière de systèmes intégrés d'aide à la décision et de l'appliquer à une problématique environnementale et économique mexicaine.	Ontario	1998-1999	3 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	1996-005	L'algèbre et les algorithmes des logiques à valeurs ensembles	Projet de recherche sur le développement des fondements logiques-algébriques du carrier computing, discipline nouvelle qui offre une solution potentielle aux problèmes d'interconnexion qui apparaissent dans les systèmes VLSI.	Ontario	1998-1999	3 900 \$
Université Laval	1997-009	Caractérisation des poches humides du sapin baumier	Projet d'évaluation physique et chimique de la teneur en eau des arbres avant leur abattage.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 400 \$

Coopération Interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université Laval	1998-082	Développement de matériaux faits de cristaux liquides pour les applications photoniques	Projet de recherche concernant le développement de nouveaux matériaux faits de cristaux liquides pour les applications photoniques, notamment pour la modulation optique et opto-électronique de l'information.	Ontario	1998-1999	2 620 \$
Université Laval	1998-083	Restauration et conservation des tourbières de l'est du Canada	Développer des stratégies intégrées de restauration des tourbières avec la collaboration de spécialistes en écologie végétale et en hydrologie.	Ontario	1998-1999	3 200 \$
Université Laval	1998-084	Les hétérocycles d'oxygène dans le traitement des tumeurs cancéreuses	L'objet de ce projet est de développer de nouvelles méthodologies visant la production de médicaments pour le traitement du cancer. De plus en plus de médicaments originent de produits naturels et, à ce chapitre, les hétérocycles d'oxygène sont considérés dorénavant comme étant susceptibles de contribuer également au traitement du cancer et des autres désordres du même type.	Ontario	1998-1999	3 500 \$
Université McGill	1997-005	Une analyse motivationnelle et développementale de réactions affectives, cognitives et comportementales face à la politique	L'objectif général de ce projet de recherche est d'examiner le rôle de la motivation face à une responsabilité sociale importante, en l'occurrence la participation au processus décisionnel démocratique.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 000 \$
Université McGill	1997-006	Étude du rapport entre les structures moléculaires des nouveaux composés zéolites et leurs spectres vibrationnels	Examen des nouveaux systèmes de zéolites spécifiques dont les spectres sont seulement dictés par leurs structures. Enquête systématique des spectres vibrationnels des systèmes zéolitiques qui contiennent seulement des atomes de silicium.	Ontario	1998-1999	4 000 \$

**Ministère du Conseil exécutif
SAIC - DCIPHQ**

**Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Tous les programmes**

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Vancouver International Writers Festival	1998-079	Salon du livre de Vancouver 1998	Dans le cadre du Vancouver International Writers Festival, présentation d'un volet francophone intitulé « Le Salon du livre de Vancouver » auquel participent cinq auteurs du Québec. Diverses rencontres et ateliers se tiendront ainsi que des matinées jeunesse.	Colombie-Britannique	1998-1999	2 500 \$

QUESTION 4 :

LISTE DÉTAILLÉE DES DÉPENSES RELATIVES À L'EMBAUCHE DE CONSEILLERS JURIDIQUES, POLITIQUES OU CONSTITUTIONNELS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE CABINET DU MINISTRE POUR L'ANNÉE 1998-1999. PRÉCISER POUR CHACUN D'EUX LA DURÉE DU MANDAT ET LE MONTANT DES HONORAIRES ET JOINDRE UNE COPIE DU CURRICULUM VITAE.

Réponse : Aucun

QUESTION 5 :

POUR CHACUN DES BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA, VENTILATION DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN 1997-1998 ET 1998-1999 AUX FINS DES FRAIS RELIÉS AUX RÉSIDENCES OU APPARTEMENTS DE FONCTION OU ENCORE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT.

Réponse :

**1998-1999
en k \$**

BUREAU DU QUÉBEC	FRAIS *	
	LOGEMENT	D'HÉBERGEMENT
dans les Provinces atlantiques	8,2	4,2
à Ottawa	12,5	1,2
à Toronto	47,7	3,2
à Vancouver	20,4	4,3

* du chef de poste

QUESTION 6 :

LISTE DES RENCONTRES OU CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUXQUELLES LE SECRÉTARIAT OU LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT PARTICIPÉ OU ONT REFUSÉ DE PARTICIPER DURANT L'ANNÉE 1998-1999 (DATE, SUJET, RÉSULTAT ET NOM DES PARTICIPANTS).

Réponse : Voir document joint

BILAN DES RENCONTRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
1998		
1 ^{er} -2 avril Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur
3 avril Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des transports	OUI
3-4 avril Toronto (Ontario)	Réunion des ministres responsables de la condition féminine	OUI
5 avril Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres responsables de la condition féminine	OUI
8 avril Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur
17 avril Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation d'une entente-cadre sur l'union sociale canadienne	OUI
24 avril Toronto (Ontario)	Conférence conjointe des ministres de l'énergie et de l'environnement	OUI
29-30 avril Halifax (Nouvelle-Écosse)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur
12-13 mai Winnipeg (Manitoba)	Conférence des ministres des pêches du Canada	OUI
13 mai Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé	OUI
19-20 mai Québec (Québec)	Réunion fédérale-provinciale et territoriale des ministres responsables des affaires autochtones avec les leaders autochtones	OUI
20-21 mai Regina (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la santé	OUI
20-22 mai Winnipeg (Manitoba)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
22 mai Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des ministres responsables de la négociation d'une entente-cadre sur l'union sociale canadienne	À titre d'observateur
25-26 mai Toronto (Ontario)	Réunion du Comité interprovincial des sports et des loisirs	OUI
28-29 mai Halifax (Nouvelle-Écosse)	Comité des hauts-fonctionnaires responsables des droits de la personne	OUI
28-30 mai St. John's (Terre-Neuve)	Troisièmes assises pancanadiennes de l'éducation	OUI
29 mai Edmonton (Alberta)	Réunion fédérale-provinciale des ministres des transports	OUI
2 juin Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des sous-ministres des forêts	OUI
3 juin Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des sous-ministres des parcs	OUI
11 juin Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
11-12 juin Whitehorse (Yukon)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la santé	OUI
12 juin Fredericton (Nouveau-Brunswick)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'autoroute de l'information	OUI
15 juin Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des finances (précédée d'une rencontre interprovinciale de 16h à 18h)	OUI
18 juin A.M. Toronto (Ontario)	Conseil fédéral-provincial ministériel sur la réforme des programmes sociaux	À titre d'observateur
18 juin P.M. Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation de l'entente-cadre sur l'union sociale	OUI
18-19 juin Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la justice	OUI
18-19 juin Ottawa (Ontario)	Réunion des sous-ministres responsables de la condition féminine	OUI
19 juin Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des sous-ministres responsables des affaires intergouvernementales	OUI
23-24 juin Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur
9-10 juillet Whitehorse (Yukon)	Conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres responsables des affaires francophones	À titre d'observateur
13 juillet Calgary (Alberta)	Réunion des ministres de l'énergie	OUI
14 juillet Calgary (Alberta)	Réunion des ministres des mines	OUI
14 juillet Niagara-on-the-Lake (Ontario)	Conférence interprovinciale des ministres de l'agriculture	OUI
15-16 juillet Niagara-on-the-Lake (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'agriculture	OUI
22 juillet Regina (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale des négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale	À titre d'observateur
5, 6 et 7 août Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des premiers ministres	OUI
10-12 août Edmonton (Alberta)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des administrations locales	OUI
20-21 août Iqualuit (Territoires du Nord-Ouest)	Conférence des ministres responsables de la condition féminine	OUI
9 septembre Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des sous-ministres responsables de la protection civile	OUI
8-9 septembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	OUI
10-11 septembre Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)	Conseil canadien des ministres de l'environnement	OUI
14-15 septembre Lac Meech (Québec)	Conférence fédérale-provinciale des secrétaires du conseil du trésor	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
16-17 septembre Regina (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des ministres de la santé	OUI
17-18 septembre Regina (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé	OUI
17-18 septembre Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de l'industrie, du commerce, de la science et de la technologie	OUI
22 septembre Winnipeg (Manitoba)	Forum interprovincial des sous-ministres des services sociaux	OUI
22-23 septembre Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs sur l'union sociale	OUI
23 septembre Regina (Saskatchewan)	Conseil des sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière	OUI
24 septembre Regina (Saskatchewan)	Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière	OUI
25 septembre Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne	OUI
25 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des pêches	OUI
28 septembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	68 ^e réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME)	OUI
28 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des ministres de la faune	OUI
28-29 septembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des services sociaux	OUI
29 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des ministres des forêts	OUI
29-30 septembre Halifax (Nouvelle-Écosse)	74 ^e réunion du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC)	OUI
30 septembre Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des ministres des parcs	OUI
1 ^{er} -2 octobre Edmonton (Alberta)	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	OUI
7-8 octobre Québec (Québec)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du tourisme	OUI
8 octobre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des négociateurs sur l'union sociale	OUI
13-14 octobre Winnipeg (Manitoba)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	OUI
14-16 octobre Winnipeg (Manitoba)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
15-16 octobre Winnipeg (Manitoba)	Forum des sous-ministres responsables du marché du travail	OUI
19 octobre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'énergie	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
20 octobre Halifax (Nouvelle-Écosse)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'énergie et de l'environnement	OUI
21-22 octobre Winnipeg (Manitoba)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des finances	OUI
21-24 octobre Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des négociateurs de l'entente-cadre sur l'union sociale	OUI
26-27 octobre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des services sociaux	OUI
28 octobre Regina (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des ministres de la justice	OUI
29-30 octobre Regina (Saskatchewan)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la justice	OUI
2 novembre Winnipeg (Manitoba)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables de la sécurité civile	OUI
4 novembre Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'agriculture	OUI
4-6 novembre Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'agriculture	OUI
12-13 novembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la consommation	OUI
18 novembre Ottawa (Ontario)	Réunion des sous-ministres du Comité des provinces et territoires sur les normes du bâtiment	OUI
23-24 novembre Toronto (Ontario)	Réunion des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables du sport et des loisirs et du Comité interprovincial des sports et des loisirs	OUI
2-3 décembre Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la santé	OUI
7-8 décembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des négociateurs pour l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
9-10 décembre Toronto (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs pour l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
10-11 décembre Ottawa (Ontario)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
17 décembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
1999		
11-12 janvier Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation d'une Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
12-13 janvier Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la santé	OUI
13 janvier Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du tourisme	OUI
13-14 janvier Montréal (Québec)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'agriculture	OUI
15 janvier Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres des finances	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
18-19 janvier Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des aînés	OUI
20 janvier Montréal (Québec)	Rencontre interprovinciale des négociateurs de l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
21 janvier Montréal (Québec)	Rencontre fédérale-provinciale des négociateurs de l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
21-22 janvier Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables du marché du travail	OUI
26-27 janvier Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion des négociateurs pour l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
28 janvier Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
29-30 janvier Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
1 ^{er} -2 février Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'environnement	OUI
4 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	OUI
4-5 février Winnipeg (Manitoba)	Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des administrations locales	OUI
4-5 février Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion des représentants du commerce intérieur	OUI
5-6 février Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine	OUI
7 février Victoria (Colombie-Britannique)	Réunion fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine	OUI
11-12 février Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des cadres supérieurs responsables de la protection civile	OUI
11-12 février Winnipeg (Manitoba)	Réunion des sous-ministres de l'agriculture	OUI
17 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du commerce extérieur	OUI
18 février Corner Brook (Terre-Neuve)	Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition physique, des loisirs et du sport	OUI
18-19 février Corner Brook (Terre-Neuve)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition physique, des loisirs et du sport	OUI
22-23 février Toronto (Ontario)	69 ^e réunion du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME)	OUI
23-24 février Toronto (Ontario)	75 ^e réunion du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC)	OUI
23-24 février Victoria (Colombie-Britannique)	Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'agriculture	OUI
25-26 février Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la justice	OUI

DATE ET LIEU	TITRE	PARTICIPATION
11 mars Ottawa (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la santé	OUI
18-19 mars Ottawa (Ontario)	Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables des aînés	OUI
22 mars Regina (Saskatchewan)	Rencontre interprovinciale des premiers ministres et des chefs nationaux autochtones	OUI

QUESTION 7 :

LISTE DES RENCONTRES, CONFÉRENCES INTERPROVINCIALES CANADIENNES OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE D'UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE OU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUXQUELLES LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ, OU REFUSÉ DE PARTICIPER, EN INDIQUANT LA DATE ET LE SUJET.

Réponse : Voir document joint

**RENCONTRES , CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE AUXQUELLES LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ,
OU REFUSÉ DE PARTICIPER**

DATE ET LIEU	TITRE	PRINCIPAUX SUJETS	PARTICIPATION
1998			
17 avril Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation d'une entente-cadre sur l'union sociale canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre sur l'union sociale 	OUI
22 mai Toronto (Ontario)	Réunion interprovinciale des ministres responsables de la négociation d'une entente-cadre sur l'union sociale canadienne	<ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre sur l'union sociale 	Présence d'un observateur
29 mai Edmonton (Alberta)	Réunion fédérale-provinciale des ministres des transports	<ul style="list-style-type: none"> • Politique routière nationale • Harmonisation • Transport et changements climatiques • Problématique du transport des grains • Loi sur les transports 	OUI
18 juin A.M. Toronto (Ontario)	Conseil fédéral-provincial ministériel sur la réforme des programmes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation nationale pour enfants • Prestation pour les personnes handicapées • Programme d'action national pour les enfants 	Présence d'un observateur
18 juin P.M. Toronto (Ontario)	Réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation de l'entente-cadre sur l'union sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir fédéral de dépenser 	OUI
9-10 juillet Whitehorse (Yukon)	Conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres responsables des affaires francophones	<ul style="list-style-type: none"> • Sommet et année de la francophonie au Canada en 1999 • Rapports sur des dossiers de coopération intergouvernementale • Services à la minorité des langues officielles • Santé en français • Ententes Canada / province / territoire 	Présence d'un observateur
5, 6 et 7 août Saskatoon (Saskatchewan)	Conférence interprovinciale des premiers ministres	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'union sociale au Canada • Emploi et croissance 	OUI
8-9 septembre Toronto (Ontario)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communication • Mobilité • Mécanisme de résolution des différends 	OUI
1 ^{er} -2 octobre Edmonton (Alberta)	Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre sur l'union sociale 	OUI
13-14 octobre Winnipeg (Manitoba)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de la négociation sur l'union sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre sur l'union sociale 	OUI
17 décembre Toronto (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Entente-cadre sur l'union sociale 	OUI

**RENCONTRES , CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
OU RENCONTRES AVEC UN HOMOLOGUE AUXQUELLES LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES A PARTICIPÉ,
OU REFUSÉ DE PARTICIPER**

2

DATE ET LIEU	TITRE	PRINCIPAUX SUJETS	PARTICIPATION
1999			
11-12 janvier Halifax (Nouvelle-Écosse)	Réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation d'une Entente-cadre sur l'union sociale	• Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
28 janvier Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre interprovinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	• Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
29-30 janvier Victoria (Colombie-Britannique)	Rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	• Entente-cadre sur l'union sociale	OUI
4 février Ottawa (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres	• Union sociale	OUI

QUESTION 8 :

VENTILATION DES BUDGETS AFFECTÉS AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1998-1999. LISTE DES ENTENTES DE COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES. LISTE DES ORGANISMES DES AUTRES PROVINCES QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERPROVINCIALE AVEC, POUR CHACUN, LE MONTANT, LE MANDAT ET LE BILAN.

Réponse :

-- Ventilation des budgets affectés :

Volet I - coopération institutionnelle :	186 300 \$
Volet II - coopération interprovinciale :	300 400 \$
Volet III - promotion et diffusion :	13 600 \$

TOTAL : 500 300 \$

-- Liste des ententes de coopération avec les autres provinces canadiennes :

ENTENTES MULTISECTORIELLES

Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario (1969) ;

Protocole additionnel à l'Accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario (1989) ;

Accord de coopération et d'échanges en matières d'éducation, de culture et de communications entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick (1969) ;

Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (1989).

ENTENTES SECTORIELLES

Entente entre le Québec et le Manitoba sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation (1988) ;

Entente entre le Québec et la Saskatchewan sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation (1995).

-- Liste des organismes des autres provinces qui bénéficient du Programme de coopération interprovinciale :

- Voir réponse à la question 3 des renseignements particuliers.

QUESTION 9 :

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT, LE BILAN COMPARATIF DES SOMMES VERSÉES À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET AU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998 ET 1998-1999.

Réponse :

ANNÉES	QUÉBEC	HORS QUÉBEC	TOTAL
1998-1999	233,2	859,6	1 092,8

QUESTION 10 :

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PARTENARIAT, NOMBRE DE DEMANDES REÇUES, MONTANT TOTAL DE L'AIDE DEMANDÉE, NOMBRE DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AINSI QUE LE MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES.

Réponse :

-- Nombre de demandes reçues :

Volet I :	projets pancanadiens	15
Volet I :	projets multirégionaux	9
Volet II :	projets de l'Est	41
Volet III :	projets du Centre	45
Volet IV :	projets de l'Ouest	25
	<u>TOTAL :</u>	<u>135</u>

-- Montant total de l'aide demandée :

Volet I :	projets pancanadiens	536 141 \$
Volet I :	projets multirégionaux	318 590 \$
Volet II :	projets de l'Est	624 253 \$
Volet III :	projets du Centre	621 408 \$
Volet IV :	projets de l'Ouest	236 693 \$
	<u>TOTAL :</u>	<u>2 337 085 \$</u>

-- Nombre de subventions accordées :

Volet I :	projets pancanadiens	10
Volet I :	projets multirégionaux	8
Volet II :	projets de l'Est	28
Volet III :	projets du Centre	25
Volet IV :	projets de l'Ouest	19
	<u>TOTAL :</u>	<u>90</u>

-- Montant total des subventions versées :

Volet I :	projets pancanadiens	205 000 \$
Volet I :	projets multirégionaux	147 295 \$
Volet II :	projets de l'Est	301 194 \$
Volet III :	projets du Centre	277 930 \$
Volet IV :	projets de l'Ouest	161 431 \$
	<u>TOTAL :</u>	<u>1 092 850 \$</u>

QUESTION 11 :

BILAN DU PROGRAMME DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE QUÉBEC-PROVINCES CANADIENNES ET DES CONVENTIONS RELATIVES À L'ADMISSION D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS À DES PROGRAMMES DÉSIGNÉS D'ÉTUDE EN FRANÇAIS DANS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES.

Réponse :

- **Bilan :** voir document ci-joint.
- Les conventions relatives à l'admission des étudiants(es) à des programmes désignés d'étude en français relèvent du ministère de l'Éducation.

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
École polytechnique de Montréal	1996-006	Étude des déformations scoliotiques	Ce projet vise à intégrer deux technologies évaluant les déformations scoliotiques. Étude des relations entre la géométrie externe du tronc et la géométrie interne de la colonne vertébrale, de la cage thoracique et du bassin en utilisant une approche originale basée sur les réseaux neuroniques.	Alberta	1998-1999	6 100 \$
École polytechnique de Montréal	1997-001	Utilisation du béton fibré de haute performance pour le renouvellement des routes et des ponts	Projet de recherche comportant des essais pleine grandeur et des analyses raffinées du béton fibré. Des études de fiabilité et de normalisation de ce matériau seront également effectuées.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 400 \$
Institut national de la recherche scientifique	1997-011	Régionalisation des variables hydrologiques extrêmes pour l'analyse du risque environnemental	Ce projet porte sur l'estimation de la probabilité d'occurrence des crues et des étiages. Pour de nombreuses rivières du Québec et du Canada, l'information est jusqu'à maintenant insuffisante pour permettre une estimation fiable des crues et des étiages et on doit alors utiliser les approches dites de régionalisation en lieu et place.	Colombie-Britannique	1998-1999	5 700 \$
Institut national de la recherche scientifique	1998-088	Étude des effets antagonistes de polluants chimiques sur le développement des larves de truite	Ce projet vise la mise en commun des expertises ontarienne et québécoise sur la survie et le développement des larves de truite arc-en-ciel de façon à étudier les effets antagonistes et/ou synergiques de contaminants fréquemment retrouvés dans les eaux canadiennes.	Ontario	1998-1999	3 400 \$
Université de Montréal	1996-002	Système d'aide à la décision pour la logistique des matières dangereuses	Mise au point d'une série de modèles et de méthodes pour transporter, traiter et disposer des matières et déchets dangereux, en considérant les risques, les coûts et les critères d'équité. Ces méthodes seront intégrées dans un système d'aide à la décision convivial, bâti autour d'un système d'information géographique.	Alberta	1998-1999	4 000 \$

27 projets subventionnés pour un total de 105 000 \$

Coopération Interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Montréal	1996-003	Impacts écologiques des aménagements forestiers du bassin versant sur les écosystèmes lacustres	Ce projet de recherche vise à déterminer les impacts écologiques des coupes forestières du bassin versant sur les écosystèmes lacustres de l'Alberta. Elle vise également à définir les pratiques de coupes favorables au maintien de la qualité environnementale des lacs et de la biodiversité.	Alberta	1998-1999	3 400 \$
Université de Montréal	1996-004	Promotion tumorale dans les maladies génétiques associées à l'acidurie orotique	Ce projet de recherche consiste à étudier le mécanisme de la promotion tumorale dans les maladies associées à l'acidurie orotique.	Ontario	1998-1999	4 300 \$
Université de Montréal	1997-007	Étude structurale des signaux de reconnaissance entre RNA et protéines	L'objectif de ce projet de recherche est de caractériser les signaux assurant la spécificité d'interactions RNA-protéines en utilisant comme modèle d'étude un fragment du RNA ribosomique et la protéine ribosomique S7 de la bactérie Escherichia coli.	Saskatchewan	1998-1999	3 200 \$
Université de Montréal	1997-008	Confection d'horaires pour améliorer la gestion des ressources du secteur de la santé	Étude des problèmes de confection d'horaires par des méthodes informatisées dans divers secteurs des établissements de santé : horaires des médecins en salles d'urgence, horaires des blocs opératoires, horaires des laboratoires, des buanderies et des services nutritionnels, horaires des cliniques externes et des services ambulatoires. Application d'outils d'aide à la décision élaborés par le département d'ingénierie industrielle et appliqués à d'autres secteurs, dans ce cas-ci, à la gestion des ressources du secteur de la santé.	Ontario	1998-1999	6 000 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Montréal	1997-010	Évaluation de l'impact de la résolution spatiale lors de l'estimation de l'indice foliaire	Ce projet a pour but d'évaluer l'impact de la résolution spatiale lors de l'estimation de l'indice foliaire (LAI) par télédétection, pour une série de résolutions s'étendant de 1 m à 1,1 km, de quantifier l'erreur due à l'estimation par rapport à des mesures obtenues sur le terrain et de vérifier la sensibilité d'un modèle d'écosystème forestier à des valeurs de LAI estimées à partir de données de télédétections à différentes résolutions spatiales.	Colombie-Britannique	1998-1999	6 000 \$
Université de Montréal	1998-081	Préparation catalytique des nouveaux matériaux polymériques	Développer des composés organométalliques pouvant servir comme catalyseurs dans la préparation de nouveaux matériaux polymériques à base de carbone.	Ontario	1998-1999	3 680 \$
Université de Sherbrooke	1996-001	Dynamique de photodissociation moléculaire en champ laser intense	Des simulations numériques sur un super ordinateur parallèle IBM-SP2 à Sherbrooke seront entreprises pour élucider la dynamique de photodissociations moléculaires par des impulsions laser intenses et ultra courtes. Ces calculs exacts seront utilisés pour mettre au point des modèles basés sur le principe de la suppression de barrière et de la théorie du chaos.	Ontario	1998-1999	2 500 \$
Université de Sherbrooke	1997-002	Développement et caractérisation des monocouches organiques	Ce projet vise le développement de protocoles menant à la formation de monocouches organiques extrêmement bien ordonnées qui pourraient être utilisées comme échantillons pour l'étude des dissociations moléculaires et des réactions secondaires induites par les excitations électroniques.	Ontario	1998-1999	2 000 \$
Université de Sherbrooke	1997-003	Détection d'interactions dans les spécifications de logiciels	Projet de développement d'une méthode de détection des interactions non désirées entre les composantes d'un système informatique. Cette méthode devrait permettre de spécifier les composantes de manière indépendante, ce qui réduit la complexité de la tâche de spécification. Ces détections seront ensuite traduites en un programme logique pour détecter automatiquement les interactions.	Ontario	1998-1999	3 400 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université de Sherbrooke	1997-004	Étude des écoulements confinés en convections mixte et thermocapillaire	Ce projet consiste à étudier les écoulements laminaires en convection mixte dans un tuyau incliné et les écoulements thermocapillaires au sein d'une zone flottante en micro-gravité.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	3 300 \$
Université de Sherbrooke	1998-094	Étude de matériaux d'électrodes modifiés par électrodéposition de monocouches métalliques	Projet d'étude du comportement physique et électrochimique de monocouches de dépôts métalliques et d'halogénures sur des électrodes monocristallines de cuivre et d'argent.	Ontario	1998-1999	3 000 \$
Université de Sherbrooke	1998-097	Téledétection de l'environnement et de l'atmosphère à l'aide d'un spectromètre imageur	Mise au point et développement de modèles d'analyse des données-images de téledétection à très haute résolution spectrale pour l'étude de l'atmosphère et de l'environnement.	Ontario	1998-1999	6 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-087	Les régimes de perturbations en forêt boréale.	Ce projet de recherche a pour objet d'améliorer notre compréhension de l'impact des changements climatiques sur les perturbations forestières, en particulier les incendies. Les interactions entre les régimes de perturbations et le fonctionnement des écosystèmes au sud de la forêt boréale seront notamment étudiées.	Alberta	1998-1999	7 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-089	Modulation des canaux à potassium dans des cellules cardiaques et neuronales par la céruloplasmine	Étude des effets de la céruloplasmine à cuivre bleu, une protéine plasmatique multifonctionnelle, sur des cellules cardiomyocytes et neuronales différenciées.	Saskatchewan	1998-1999	6 000 \$
Université du Québec à Montréal	1998-095	Outils d'aide à la décision pour la gestion environnementale et économique durable dans les pays en développement	Projet consistant à développer une nouvelle approche en matière de systèmes intégrés d'aide à la décision et de l'appliquer à une problématique environnementale et économique mexicaine.	Ontario	1998-1999	3 000 \$

Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université du Québec à Trois-Rivières	1996-005	L'algèbre et les algorithmes des logiques à valeurs ensembles	Projet de recherche sur le développement des fondements logiques-algébriques du carrier computing, discipline nouvelle qui offre une solution potentielle aux problèmes d'interconnexion qui apparaissent dans les systèmes VLSI.	Ontario	1998-1999	3 900 \$
Université Laval	1997-009	Caractérisation des poches humides du sapin baumier	Projet d'évaluation physique et chimique de la teneur en eau des arbres avant leur abattage.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	2 400 \$
Université Laval	1998-082	Développement de matériaux faits de cristaux liquides pour les applications photoniques	Projet de recherche concernant le développement de nouveaux matériaux faits de cristaux liquides pour les applications photoniques, notamment pour la modulation optique et opto-électronique de l'information.	Ontario	1998-1999	2 620 \$
Université Laval	1998-083	Restauration et conservation des tourbières de l'est du Canada	Développer des stratégies intégrées de restauration des tourbières avec la collaboration de spécialistes en écologie végétale et en hydrologie.	Ontario	1998-1999	3 200 \$
Université Laval	1998-084	Les hétérocycles d'oxygène dans le traitement des tumeurs cancéreuses	L'objet de ce projet est de développer de nouvelles méthodologies visant la production de médicaments pour le traitement du cancer. De plus en plus de médicaments originent de produits naturels et, à ce chapitre, les hétérocycles d'oxygène sont considérés dorénavant comme étant susceptibles de contribuer également au traitement du cancer et des autres désordres du même type.	Ontario	1998-1999	3 500 \$
Université McGill	1997-005	Une analyse motivationnelle et développementale de réactions affectives, cognitives et comportementales face à la politique	L'objectif général de ce projet de recherche est d'examiner le rôle de la motivation face à une responsabilité sociale importante, en l'occurrence la participation au processus décisionnel démocratique.	Nouveau-Brunswick	1998-1999	1 000 \$

**Coopération interprovinciale
Liste des subventions accordées
Programme de coopération universitaire**

Bénéficiaire	Projet	Titre du projet	Description du projet	Province	Exercice financier	Montant de la subvention
Université McGill	1997-006	Étude du rapport entre les structures moléculaires des nouveaux composés zéolites et leurs spectres vibrationnels	Examen des nouveaux systèmes de zéolites spécifiques dont les spectres sont seulement dictés par leurs structures. Enquête systématique des spectres vibrationnels des systèmes zéolitiques qui contiennent seulement des atomes de silicium.	Ontario	1998-1999	4 000 \$

QUESTION 12 :

LISTE DES MEMBRES DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE CONCERTATION EN INDIQUANT LA DATE DE NOMINATION. BILAN DES ACTIVITÉS DES TABLES ET DATES DES RÉUNIONS TENUES EN 1998-1999.

Réponse : Voir document en annexe.

-- **Liste des membres des tables sectorielles de concertation :**

Culture et communications

<u>MEMBRES</u>	<u>NOMINATION</u>
BEAUDOIN, Josée	Octobre 1998
BOURGEOIS, Ronald	Janvier 1996
CARON, Daniel	Janvier 1999
CHARTRAND, Alain	Janvier 1996
DUFOUR, Sylvie	Janvier 1996
HARVEY, Fernand	Mars 1997
NADEAU, Jean	Novembre 1997
OUELLET, Jean-Guy	Janvier 1996
PAQUIN, Louis	Janvier 1996
VILLENEUVE, Louise	Janvier 1996

Économie

<u>MEMBRES</u>	<u>NOMINATION</u>
CORMIER, Robert	Janvier 1996
CÔTÉ, Éthel	Janvier 1996
DORAY, Michel	Janvier 1996
LARANCE, Marcel	Novembre 1996
LECLERC, André	Janvier 1996
LESAGE, Robert	Janvier 1996
LÉVESQUE, Denise	Septembre 1997
McCARTHY, Maurice	Janvier 1996
MORGENSTERN, Patrick	Août 1997
WARD, Paul	Janvier 1996

Éducation

<u>MEMBRES</u>	<u>NOMINATION</u>
ARSENAULT, Roger	Janvier 1996
BORDELEAU, Louis-Gabriel	Janvier 1996
CORMIER, Aubrey	Janvier 1996
DE JOCAS, Simon	Février 1999
DEMERS, Éric	Octobre 1998
FRANCOEUR, Paul	Novembre 1997
GAUTHIER, Roger	Janvier 1996
HENNESSEY, Nicole	Janvier 1996
LABERGE, Clément	Octobre 1998
LABRIE, Caroline	Janvier 1996

-- **Dates des réunions tenues en 1998-1999 :**

<u>TABLES</u>	<u>DATES</u>
Culture et communications	23 et 24 octobre 1998
Culture et communications	15 et 16 janvier 1999
Économie	23 et 24 octobre 1998
Économie	29 et 30 janvier 1999
Éducation	23 et 24 octobre 1998
Éducation	5 et 6 février 1999

-- **Bilan des activités des tables :**

Lancées en mars 1996, les tables sectorielles de concertation ont été mises en place pour conseiller le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes sur les orientations à donner aux projets de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Elles sont au nombre de trois, dans des secteurs d'activité jugés prioritaires pour assurer la vitalité de la langue française : la culture et les communications, l'éducation et l'économie.

Chacune des tables sectorielles ayant déposé un premier avis en mars 1998, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes leur a confié un second mandat en août 1998.

Ce nouveau mandat consiste à répondre à des questions spécifiques de manière à préciser les moyens de mise en œuvre de projets de partenariats.

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, les membres des tables sectorielles de concertation se sont réunis à deux reprises dans leur champ d'activités respectif.

QUESTION 13 :

**PLAN D'ACTION DES TABLES SECTORIELLES PERMANENTES DE
CONCERTATION.**

Réponse :

Le 16 mars 1998, le ministre délégué a rendu publics les avis des tables sectorielles de concertation. Les avis contiennent des axes prioritaires d'intervention ainsi que des pistes d'action pour inspirer des projets de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada.

QUESTION 14 :

**BILAN ET BUDGET POUR 1996-1997, 1997-1998 ET 1998-1999
RELATIFS À LA RÉALISATION DU FORUM TRIENNAL DE
CONCERTATION.**

Réponse :

1998-1999

Le Forum francophone de concertation est un événement triennal dont le prochain est prévu en mars 2000. Aucune dépense en regard du Forum triennal n'a été réalisée au cours de l'exercice financier 1998-1999.

QUESTION 15 :

DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DE MÊME QUE LE PLAN D'ACTION DE CE DERNIER QUANT AUX MESURES QUE PRENDRAIT LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUITE À UN VOTE FAVORABLE À LA SOUVERAINETÉ LORS D'UN RÉFÉRENDUM.

Réponse : Aucun

QUESTION 16 :

PLAN D'ACTION POUR 1999-2000 ET 2000-2001 DE MÊME QUE LES SOMMES ENGAGÉES EN 1998-1999 PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES OU SON MINISTRE, DANS LE CADRE DU MANDAT QUE L'ACTUEL PREMIER MINISTRE CONSIDÈRE ÊTRE CELUI DE SON GOUVERNEMENT, À SAVOIR «LA RÉUNION DES CONDITIONS D'UN RÉFÉRENDUM GAGNANT SUR LA SOUVERAINETÉ».

Réponse : Aucun

QUESTION 17 :

LISTE DES AVIS, ANALYSES, OPINIONS, RECOMMANDATIONS OU RECHERCHES PRÉPARÉS OU TRANSMIS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES AUX FINS DES TRAVAUX DU COMITÉ SUR LA SOUVERAINETÉ PRÉSIDÉ PAR L'ACTUEL VICE-PREMIER MINISTRE.

Réponse : Aucun

QUESTION 18 :

CONCERNANT L'ENTENTE INTITULÉE «UN CADRE VISANT À AMÉLIORER L'UNION SOCIALE POUR LES CANADIENS» SIGNÉE À OTTAWA LE 4 FÉVRIER 1999, DRESSER LA LISTE DES AVIS, OPINIONS, ANALYSES OU RECOMMANDATIONS PRÉPARÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. INDIQUER LE SUJET PRINCIPAL, LA TENEUR ET LES CONCLUSIONS.

Réponse :

Le SAIC ne peut pas transmettre ses analyses portant sur le document "Un Cadre visant à améliorer l'union sociale pour les Canadiens" car elles comportent des incidences sur la conduite des affaires intergouvernementales du gouvernement du Québec. Sur ce sujet, le premier ministre du Québec et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes ont fait connaître la position du gouvernement du Québec (voir documents ci-joints).

**Concernant l'entente intitulée :
« Un cadre visant à améliorer l'union sociale
pour les Canadiens »
signée le 4 février 1999**

Documents publics

SUJET	DATE
• COMMUNIQUÉ - Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes - Avis aux médias - Déclaration du ministre Brassard à l'occasion de la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale	17 avril 1998
• Position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser 1944-1998	Juillet 1998
• COMMUNIQUÉ - 39 ^e Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux - Saskatoon (Saskatchewan) - Du 5 au 7 août 1998 - Entente-cadre sur l'union sociale canadienne	6 août 1998
• Réponse à M. Claude Castonguay de M. Joseph Facal suite à la lettre ouverte de M. Castonguay sur l'union sociale, publiée le 10 février 1999	15 février 1999

✦ ✦ Communiqués ✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

A l'attention du directeur de l'information:

CABINET DU MINISTRE DELEGUE AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES - AVIS AUX MEDIAS - DECLARATION DU MINISTRE BRASSARD A L'OCCASION DE LA REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE

TORONTO, le 17 avril /CNW/ - Vous trouverez ci-jointe la déclaration du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, monsieur Jacques Brassard, faite aujourd'hui à Toronto lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de l'Entente-cadre sur l'union sociale.

INTERVENTION DU MINISTRE DELEGUE AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CONCERNANT LA POSITION DU QUEBEC SUR LE POUVOIR FEDERAL DE DEPENSER, DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS RELATIVES AU PROJET D'ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE, TORONTO 17 AVRIL 1998

La préoccupation principale des provinces, tant à l'égard des travaux du Conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales que des présentes négociations sur le projet d'Entente-cadre sur l'union sociale, réside essentiellement dans leur volonté de se mettre à l'abri du fédéralisme unilatéral par lequel Ottawa s'est désengagé massivement du financement de programmes sociaux. Comme toutes les provinces, le Québec a souffert des coupures substantielles faites par le gouvernement fédéral dans les paiements de transfert pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Le Québec n'a eu d'autre choix que celui de composer avec cette situation de dépendance résultant de l'exercice du pouvoir de dépenser. Le Québec partage avec les provinces cette préoccupation quant à la stabilité et à la pérennité des engagements fédéraux en matière de financement des programmes sociaux. Toutefois, la préoccupation du Québec est beaucoup plus globale en ce qui a trait au pouvoir fédéral de dépenser.

Le Québec estime que l'élaboration, la planification et la gestion des programmes sociaux relèvent de sa seule responsabilité. Non seulement la Constitution lui reconnaît-elle une compétence exclusive en la matière, mais qui plus est, le gouvernement du Québec est le gouvernement le plus près des Québécoises et Québécois et le mieux placé pour respecter leurs aspirations et répondre à leurs besoins et priorités. C'est pour ces raisons que le Québec a toujours exigé qu'il puisse se retirer avec pleine compensation fiscale ou financière de toute initiative du gouvernement fédéral financée par son pouvoir de dépenser. Le Québec considère qu'il doit être le seul maître d'oeuvre des initiatives sociales qu'il définit en fonction de sa façon de faire et de sa réalité spécifique.

C'est au nom même du respect de ce principe fondamental que le premier ministre québécois, M. Jean Lesage, a obtenu en 1964 le retrait du Québec de plusieurs programmes conjoints avec une compensation financière et je cite M. Lesage : ``Québec a résolu de mettre un terme au régime des programmes conjoints et s'est retiré, en conséquence, des programmes ainsi institués par le fédéral en exigeant soit une compensation fiscale, soit une équivalence

fiscale en points d'impôt. Ces programmes conjoints, qui créent de nombreux chevauchements, réduisent l'initiative des provinces dans les champs d'action que la Constitution leur reconnaît et déforment l'ordre des priorités établi par les provinces'' (Conférence des premiers ministres, 25-27 juillet 1960).

Daniel Johnson père poursuivait dans la même veine : ``Le Québec n'envisage pas de renouveler les programmes conjoints dont il s'est déjà retiré, ni s'engager dans de nouveaux programmes de cette nature. Il exige en retour une compensation inconditionnelle qui lui permettra d'assurer à la population québécoise des services conformes à ses propres besoins.'' (Réunion du comité du régime fiscal, septembre 1966). Jean Lesage, Daniel Johnson père, Robert Bourassa et René Lévesque ont toujours défendu la compétence exclusive du Québec en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale.

La position exprimée par le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, lors de la récente Conférence des premiers ministres tenue en décembre dernier à Ottawa, s'inscrit tout à fait dans la perspective d'une continuité historique des positions défendues par ses prédécesseurs, fédéralistes comme souverainistes, quant au respect de la compétence québécoise en matière de programmes sociaux et à la nécessité de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Cette position se résumait pour l'essentiel par la proposition suivante : Le Québec se déclarait disposé à participer aux discussions sur le projet d'Entente-cadre sur l'union sociale et sur l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser si le gouvernement fédéral et les provinces exprimaient leur accord sur la reconnaissance d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière pour toute province qui ne souhaiterait pas participer à une stratégie, mesure ou programme ayant un impact dans un champ de compétence d'une province. De plus, le Québec demandait un moratoire sur toute nouvelle initiative financée par le gouvernement fédéral dans le secteur des programmes sociaux pendant la période des discussions relatives à l'union sociale. La proposition du Québec a alors été rejetée par le gouvernement fédéral, du revers de la main, sans opposition formelle des provinces.

Que s'est-il passé depuis décembre? Ottawa est resté sourd à la requête unanime des premiers ministres provinciaux à l'effet que le surplus budgétaire fédéral soit réinvesti en priorité dans le canal existant des transferts aux provinces (TCSPS) afin d'assurer un meilleur financement des services de santé de première ligne. Un tel geste aurait ainsi permis de rétablir partiellement le déséquilibre fiscal croissant entre, d'une part, les ressources financières dont profite le gouvernement fédéral, et d'autre part, les responsabilités assumées par les gouvernements provinciaux. Malheureusement, le gouvernement fédéral a choisi d'utiliser son surplus budgétaire pour exercer son pouvoir de dépenser, non plus pour se lancer dans de nouveaux programmes conjoints ou cofinancés, mais plutôt pour créer de nouveaux programmes qu'il finance, à 100 %, laissant ainsi aux provinces le soin de s'ajuster. Lors du récent budget fédéral, Ottawa a annoncé notamment la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, la bonification de la prestation pour enfants de même que deux programmes pancanadiens pour les soins à domicile et l'assurance-médicaments.

Le Québec n'accepte pas cette façon de faire du gouvernement fédéral qui nie le respect de sa compétence, ses responsabilités et ses priorités en matière de programmes sociaux.

C'est pour cela qu'au moment où l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser est débattu pour la première fois par les ministres fédéral et provinciaux dans le cadre des négociations relatives au projet d'entente sur l'union sociale, le Conseil des ministres m'a mandaté pour intervenir aujourd'hui, de façon ponctuelle, afin de rappeler la position historique du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser et également afin que celle-ci soit prise en compte par l'éventuelle Entente-cadre sur l'union sociale.

Cette position est claire : le Québec demande que l'Entente-cadre sur l'union sociale reconnaisse sa position historique en prévoyant un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière à l'égard de toute nouvelle initiative ou nouveau programme fédéral cofinancé ou non dans les

secteurs des programmes sociaux qui relèvent de la responsabilité des provinces. Cette position est conforme aux lignes directrices que le gouvernement du Québec s'est données en décembre dernier pour la conduite de ses relations intergouvernementales canadiennes.

Sans la possibilité d'un tel retrait inconditionnel avec compensation financière, le Québec ne saurait souscrire en aucune façon à quelque projet d'Entente-cadre sur l'union sociale négociée entre le gouvernement fédéral et les autres gouvernements. Ne pas reconnaître au Québec le droit de se retirer avec compensation financière de toute initiative fédérale en matière de politiques sociales, c'est refuser de reconnaître clairement au Québec sa réalité spécifique, son caractère distinct et c'est confirmer que la reconnaissance du caractère unique du Québec, mise de l'avant par la Déclaration de Calgary, n'est que purement symbolique.

La garantie d'un droit de retrait avec pleine compensation financière constitue une condition incontournable de la participation du Québec aux négociations relatives à un éventuel projet d'union sociale.

J'ai été mandaté par le Conseil des ministres pour rappeler à cette réunion la position du Québec sur le pouvoir fédéral de dépenser de même que pour prendre directement connaissance des positions respectives du gouvernement fédéral et des provinces à cet égard. Je ferai rapport au cabinet de l'état des discussions sur cet enjeu fondamental.

-30-

Pour afficher d'autres communiqués diffusés par cet organisme,

[Cliquez ici](#)

Bienvenue Aujourd'hui CNW Date Mot cle Ministère

Donnez-nous votre message, nous vous donnerons le monde.


Québec

**POSITION HISTORIQUE
DU QUÉBEC SUR
LE POUVOIR FÉDÉRAL
DE DÉPENSER
1944 - 1998**

Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes
Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles
Ministère du Conseil exécutif
Juillet 1998

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. Gouvernements de M. Maurice Duplessis et de M. Paul Sauvé (1944-1960)	7
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	7
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	9
a) Les programmes à frais partagés	9
b) Les allocations familiales	10
c) Les subventions aux universités	10
2. Gouvernement de M. Jean Lesage (1960-1966)	11
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	11
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	12
a) Les allocations scolaires et le programme de prêts et bourses aux étudiants	13
b) Le régime des rentes	14
c) Le retrait du Québec des programmes à frais partagés « établis »	14
3. Gouvernements de M. Daniel Johnson (père) et de M. Jean-Jacques Bertrand (1966-1970)	19
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	19
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	21
a) L'éducation	21
b) La santé et les services sociaux	22
4. Premier gouvernement de M. Robert Bourassa (1970-1976)	25
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	25
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	26
a) La politique sociale	26
b) L'assurance-maladie	27

5. Gouvernements de M. René Lévesque et de M. Pierre Marc Johnson (1976-1985)	29
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	29
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	31
a) La santé et les services sociaux	31
b) L'éducation	32
6. Second gouvernement de M. Robert Bourassa et gouvernement de M. Daniel Johnson (fils) (1985-1993)	35
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	35
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	37
a) L'éducation	38
b) La santé et les services sociaux	38
7. Gouvernements de M. Jacques Parizeau et de M. Lucien Bouchard (1994-)	39
A. Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser	39
B. Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux	41
a) Nouvelles interventions fédérales	41
b) L'union sociale canadienne	42
CONCLUSION	47

INTRODUCTION

Le pouvoir fédéral de dépenser constitue un aspect des plus controversés du fédéralisme canadien. En effet, les importantes ressources fiscales dont dispose le gouvernement fédéral ont incité ce dernier, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, à s'immiscer dans les champs de compétence exclusive des provinces en créant des programmes soit de façon unilatérale, soit au moyen de subventions conditionnelles. Le gouvernement fédéral tente donc, par le pouvoir de dépenser, de jouer un rôle dominant dans les domaines qui ne relèvent pourtant pas de sa compétence, comme l'éducation, la santé et les services sociaux.

Les gouvernements successifs du Québec ont dénoncé constamment et sans équivoque cette tentative d'appropriation par le gouvernement fédéral de la capacité du Québec d'établir ses propres priorités. Indépendamment du parti politique qu'ils représentaient et du statut politique qu'ils favorisaient pour le Québec, ces gouvernements se sont opposés de façon systématique au pouvoir fédéral de dépenser : premièrement, en réclamant le retrait du gouvernement fédéral des champs de compétence du Québec et un nouveau partage des ressources financières qui permettrait au Québec de disposer d'une base fiscale à la mesure de ses responsabilités législatives et sociales; deuxièmement, en faisant valoir que l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser était contraire au partage des compétences et à l'esprit même du fédéralisme; troisièmement, en exprimant l'importance, pour le peuple québécois, de conserver la pleine maîtrise de ses choix dans des domaines essentiels au maintien et au développement de sa spécificité; enfin, en démontrant que, dans ses champs de compétence, le gouvernement du Québec est le mieux placé pour mettre sur pied des programmes dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois.

Ce document retrace, à l'aide de citations des premiers ministres ainsi que de certains ministres québécois, les positions constantes du Québec à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser, depuis la Conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement en 1946 jusqu'aux discussions actuelles sur l'union sociale canadienne. Le texte est divisé en sept parties, chacune correspondant à un gouvernement. Pour chaque gouvernement, le pouvoir fédéral de dépenser est abordé en deux sections : la première traite des positions du Québec à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser en général; la deuxième offre quelques illustrations de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser et de sa contestation par le Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux.

I. GOUVERNEMENTS DE M. MAURICE DUPLESSIS ET DE M. PAUL SAUVÉ (1944-1960)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

En tant que premier ministre, M. Maurice Duplessis défend l'autonomie complète du Québec dans les champs de compétence que lui reconnaît la Constitution canadienne :

Dans l'esprit de la Confédération il existe et doit exister deux autorités souveraines : l'autorité centrale dans la sphère de sa juridiction et l'autorité provinciale dans la sphère de sa juridiction. Notre régime de gouvernement est fondé sur le principe de l'autonomie complète des provinces¹.

Le gouvernement de M. Duplessis manifeste à de nombreuses reprises son opposition à l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. Ayant vu le gouvernement fédéral occuper les trois champs de taxation majeurs (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des entreprises, impôt sur les successions), le gouvernement du Québec insiste pour que soit rétabli l'équilibre fiscal dans la fédération canadienne. Ainsi, le Québec demande au gouvernement fédéral de se retirer de certaines sources de taxation afin que les provinces puissent récupérer la base fiscale nécessaire pour exercer pleinement leurs propres compétences plutôt que de dépendre des subventions fédérales.

C'est l'une des prérogatives essentielles des provinces autonomes de pouvoir prélever, par voie de taxation directe et de la manière qu'elles jugent à propos, les deniers nécessaires au bon fonctionnement des services publics ainsi qu'à la mise en vigueur des lois adoptées par leur Parlement, non seulement pour répondre aux besoins immédiats mais aussi pour pratiquer une politique d'avenir, car gouverner c'est prévoir.

Le système fédératif qui, fondamentalement, comporte une attribution des tâches publiques doit comporter également une répartition corrélative des sources de revenus. À quoi servirait aux provinces de posséder les pouvoirs législatifs et administratifs les plus étendus si, par ailleurs, elles étaient empêchées de prélever les deniers qu'exige l'exercice de ces pouvoirs?

Un gouvernement central qui s'approprierait les sources de taxation réduirait, en fait, les provinces à l'impuissance législative. En effet une province qui n'aurait d'autres revenus que les subsides fédéraux deviendrait une sorte d'organisme inférieur, sous la tutelle de l'autorité qui pourrait lui mesurer ses moyens de subsistance. En d'autres termes, elle remplacerait les guides qui permettent de conduire par des menottes qui paralysent et qui assujettissent [sic]. Elle donnerait à autrui la clef de sa maison, clef qui symbolise bien les pouvoirs fiscaux et qui démontre qu'on est maître chez soi, comme nous le désirons et comme nous avons le droit de l'être.

¹ Discours d'ouverture de M. Maurice Duplessis, Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950, p. 17.

La constitution canadienne reconnaît aux provinces le pouvoir exclusif de légiférer en des matières d'une très grande importance, notamment en ce qui concerne l'éducation, [...] les hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité. [...] Une législation progressive dans ces domaines entraîne nécessairement des dépenses considérables et, de toute évidence, comporte pour les provinces le pouvoir de prélever les deniers nécessaires à ces fins. Les pouvoirs fiscaux sont d'autant plus indispensables dans une province qui se développe à pas de géant comme la province de Québec, développements qui enrichissent beaucoup le Canada et exigent, de la part de la province, de multiples dépenses additionnelles, entre autres pour de nouvelles écoles, de nouveaux hôpitaux, pour une législation sociale plus étendue².

Pour le Québec, l'occupation par le gouvernement fédéral des champs de taxation et la redistribution aux provinces des impôts ainsi prélevés au moyen de programmes à frais partagés ou de subventions directes heurtent directement les compétences exclusives du Québec, notamment en matière d'éducation, de santé et de services sociaux. Lors de la Conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement en 1946, le gouvernement du Québec argumente que l'approche du gouvernement fédéral viole l'esprit, sinon la lettre, de la Constitution de 1867 et empêche le Québec de faire évoluer sa politique sociale selon ses propres priorités.

Les droits exclusifs des provinces en matière de législation sociale, d'éducation, de droit civil, [...] doivent être intégralement conservés et sauvegardés, si la Confédération doit survivre³.

Les propositions fédérales en matière de sécurité sociale sont obscures. Ces propositions apporteraient certainement des modifications très profondes à nos institutions sociales et familiales, parce qu'elles préconisent que la législation sociale et une bonne partie de la législation ouvrière, qui toutes deux relèvent exclusivement de la juridiction provinciale, échapperaient à la juridiction des provinces. En cela, les propositions fédérales touchent à la fois aux domaines de la propriété, du droit civil, de l'éducation, aux relations du capital et du travail qui sont autant de domaines réservés aux provinces en vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique⁴.

Conformément à la position qu'il défend, le gouvernement du Québec refuse de signer, en 1947 comme en 1952, les accords dits de « location d'impôts » par lesquels les provinces permettent au gouvernement fédéral d'occuper tous les champs de taxation en retour d'un « loyer » sous forme de subvention inconditionnelle. En 1954, l'Assemblée nationale adopte une loi créant un impôt provincial sur le revenu des particuliers. Cet impôt, qui représente alors 15 % de l'impôt fédéral, assure au Québec un certain contrôle sur ses priorités législatives.

² Mémoire présenté par M. Maurice Duplessis, Conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, octobre 1955, p.10-11; voir aussi Discours de M. Maurice Duplessis, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, 25-26 novembre 1957, compte rendu des délibérations, p. 27.

³ Mémoire du gouvernement du Québec présenté par M. Maurice Duplessis à la Conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement, le 25 avril 1946, p. 407.

⁴ *Ibid.*, p. 404-405.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

a) Les programmes à frais partagés

Dans les dossiers relatifs à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, comme dans d'autres domaines⁵, le gouvernement de M. Maurice Duplessis conteste vivement l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. Pour le Québec, les nombreux programmes à frais partagés annoncés par le gouvernement fédéral à cette époque constituent autant d'intrusions dans des domaines qui, en plus de relever de sa compétence exclusive, représentent la spécificité même de la société québécoise.

À quoi servirait aux provinces le droit de bâtir des écoles et des hôpitaux s'il leur fallait se présenter devant une autre autorité pour obtenir les argents nécessaires? Leur souveraineté en matière d'enseignement et d'hospitalisation serait alors un vain mot⁶.

Cependant, malgré les oppositions du Québec, ces programmes à frais partagés entrent en vigueur partout au Canada. Mentionnons les subventions à l'hygiène publique (1948), les allocations aux invalides (1954) et l'assistance-chômage (1956-1958).

En ce qui a trait à l'assurance-santé, le gouvernement du Québec, à l'occasion des propositions fédérales de 1946, défend vigoureusement ses compétences exclusives en matière de santé :

Le gouvernement de la province de Québec s'est occupé et continuera de s'occuper du problème de l'assurance-santé. Il constate toutefois que le projet soumis par les autorités fédérales est, de l'aveu de tous, imparfaitement élaboré, qu'il ne peut être mis à exécution dans sa forme actuelle et qu'il contient de plus des principes incompatibles avec l'autonomie des provinces. Mentionnons par exemple les sujets qui touchent à l'assurance-santé et qui sont du ressort exclusif des provinces : l'établissement, le maintien et la direction des hôpitaux, des asiles et des institutions de charité, l'éducation dans tous ses domaines, y compris les études universitaires, la réglementation des professions libérales, y compris les conditions d'admission à l'exercice de la médecine et les relations entre médecins et clients. L'assurance-santé est intimement liée à toutes ces matières et une législation de cette nature qui relèverait entièrement du gouvernement central entraînerait fatalement l'ingérence fédérale dans tous ces domaines qui doivent échapper à l'emprise fédérale.

De plus, l'organisation par le gouvernement fédéral d'un système d'assurance-santé ferait très souvent double emploi avec les services provinciaux⁷.

Lorsque le gouvernement fédéral dirigé par M. Louis St-Laurent revient à la charge dans les années cinquante avec le programme d'assurance-hospitalisation, le Québec fait valoir la même position. Le programme prévoit le financement à 50 % de régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation pourvu que ces régimes respectent certaines normes définies par le gouvernement fédéral. Malgré les

⁵ Le Québec refuse, en 1950, d'accepter les subventions conditionnelles du fédéral en vue de la construction de l'autoroute transcanadienne.

⁶ Mémoire présenté par M. Maurice Duplessis, Conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, octobre 1955, p. 7.

⁷ Mémoire du gouvernement du Québec, présenté par M. Maurice Duplessis à la Conférence fédérale-provinciale sur le rétablissement, le 25 avril 1946, p. 405.

objections répétées du Québec, ce programme est finalement institué sous le gouvernement conservateur de M. John Diefenbaker en 1958. Le programme équivalent du Québec entre en vigueur en 1961, lorsque le gouvernement de M. Jean Lesage accepte, sur une base temporaire, les subventions conditionnelles du gouvernement fédéral.

L'opposition du Québec au pouvoir fédéral de dépenser se manifeste également à l'encontre des subventions directes aux particuliers (allocations familiales) et aux organismes (subventions aux universités).

b) Les allocations familiales

La question des allocations familiales constitue un dossier litigieux entre Ottawa et Québec. Le rapport de la Commission d'enquête Tremblay sur les problèmes constitutionnels résume ainsi la situation :

En 1944, le gouvernement fédéral intervient encore dans le champ provincial, mais cette fois, sans se soucier de conclure une entente avec les provinces; il fait passer sa loi dite des allocations familiales, loi qui spécifie qu'à compter du 1^{er} juillet 1945, des allocations mensuelles doivent être versées à tous les enfants de moins de 16 ans. [...]

Au Québec, la nouvelle loi souleva beaucoup de discussions. Le gouvernement provincial demanda à des juristes de se prononcer sur la constitutionnalité d'un tel geste. La réponse de ces derniers fut : la loi est inconstitutionnelle et elle empiète dangereusement sur les droits provinciaux, notamment sur ceux de la province de Québec. Aussi le premier ministre québécois écrivit-il au premier ministre canadien une lettre de protestation contre l'initiative fédérale [...].⁸

c) Les subventions aux universités

Après avoir accepté en 1952, pour une année seulement, que les universités québécoises touchent ces subventions recommandées par une commission d'enquête fédérale⁹, le Québec exprime par la suite son refus, y voyant une ingérence dans le domaine de l'éducation. À la mort de M. Duplessis en 1959, le différend persiste toujours. Son successeur, M. Paul Sauvé, défend la position du Québec :

À mon avis [...], il est très clair que l'administration centrale ne doit pas taxer pour des fins provinciales, et si à un moment donné, dans un avenir rapproché ou éloigné, Ottawa s'accorde là-dessus, il n'y aura plus de conflit dans le domaine fiscal¹⁰.

L'attitude ferme du Québec dans ce dossier amène le gouvernement fédéral à conclure une entente avec le gouvernement québécois. Cette entente, conclue en 1959 entre M. Diefenbaker et M. Sauvé, et signée au nom du Québec par son successeur, M. Antonio Barrette, accorde au Québec un abattement sur l'impôt sur le revenu des entreprises. Il s'agit du premier exercice par le Québec d'un retrait à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser¹¹.

⁸ Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, 1956, vol. I, p. 173-175.

⁹ La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey), dont le rapport fut publié en 1951.

¹⁰ La Presse, 17 septembre 1959.

¹¹ En 1967, ce transfert fiscal est augmenté et appliqué à toutes les provinces au moyen du programme de financement de l'enseignement postsecondaire. En 1977, ce programme est intégré à l'enveloppe du « financement des programmes établis ».

2. GOUVERNEMENT DE M. JEAN LESAGE (1960-1966)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

Tout au long de son mandat comme premier ministre, M. Lesage travaille pour que le Québec garde la maîtrise de sa politique sociale, et ce, malgré le fait que le gouvernement fédéral détienne toujours la plus grande partie des ressources fiscales. Le gouvernement de M. Lesage, comme celui de M. Duplessis, estime qu'il faut rééquilibrer la fédération canadienne de manière à ce que les provinces obtiennent les ressources financières à la mesure de leurs responsabilités législatives en matière sociale.

Le nouvel équilibre dont je parle ici touche donc autant la consultation inter-gouvernementale, que la répartition des sources de revenus au pays et celle des responsabilités d'un secteur de gouvernement à l'autre¹².

Lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres de 1960, M. Lesage affirme à nouveau la position du Québec à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser en dénonçant les subventions conditionnelles versées aux provinces sous forme de programmes à frais partagés.

Les subventions conditionnelles versées par le gouvernement fédéral aux provinces en rapport avec les programmes conjoints administrés par les gouvernements provinciaux posent toutes sortes de difficultés. Nous comprenons que lorsque le gouvernement fédéral décide de participer à de tels programmes, il exige que certaines conditions soient remplies par les provinces, mais ces conditions mêmes font naître plusieurs complications.

L'expérience démontre que souvent ces programmes conjoints ne permettent pas aux provinces d'utiliser leurs propres revenus comme elles l'entendent et de tenir suffisamment compte des conditions locales. De plus, ils soulèvent aussi des difficultés administratives qui signifient perte d'efficacité ou double emploi et des frais plus élevés. Les provinces doivent avoir à leur service un personnel spécialement chargé de faire rapport à Ottawa de l'exécution de ces programmes et le gouvernement fédéral doit à son tour engager des fonctionnaires pour voir à ce que les conditions exigées par Ottawa soient remplies par les provinces¹³.

M. Lesage déclare à maintes reprises que l'utilisation inflexible du pouvoir de dépenser par le gouvernement fédéral correspond à une vision unitaire du fédéralisme :

[...] dans la mesure où il y a, de façon générale, correspondance entre les services offerts d'une province à l'autre, la recherche de l'uniformité devient une forme de perfectionnisme administratif dont un des résultats les plus évidents est de

¹² Discours de M. Jean Lesage, Université de Moncton, 17 mai 1964, p. 2.

¹³ Discours d'ouverture de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, 25-27 juillet 1960, p. 35.

renfermer l'action des provinces à l'intérieur de structures et de méthodes rigides et stérilisantes et de créer, à toutes fins utiles, un état unitaire¹⁴.

Pour le gouvernement de M. Lesage, cette vision du fédéralisme doit être modifiée :

Nous croyons qu'il nous faut établir clairement comme une des règles fondamentales de notre fédéralisme que les pouvoirs exceptionnels du Parlement fédéral doivent rester des pouvoirs d'exception, dont l'usage doit être limité à des cas particuliers¹⁵.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

Au début des années soixante, l'utilisation par le gouvernement fédéral de son pouvoir de dépenser se manifeste surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la politique sociale, qui sont à la fois des champs de compétence provinciale exclusive et des secteurs où le Québec désire élaborer des programmes qui lui sont propres.

Trois principes fondamentaux guident le Québec en matière de sécurité sociale. Il estime d'abord que la conception des diverses mesures de sécurité sociale et leur administration doivent être l'expression d'une véritable politique familiale. Il voit ensuite, dans la sécurité sociale, un domaine de compétence provinciale, et cela pour des raisons à la fois constitutionnelles, culturelles et pratiques. Tout en exerçant sa compétence propre dans ce domaine, il croit cependant nécessaire que le niveau des bénéfices découlant de l'application de ses diverses mesures de sécurité sociale soit au moins compatible à celui qui prévaut dans l'ensemble du pays et même plus élevé dans la mesure du possible, si les besoins de ses citoyens l'exigent¹⁶.

M. Lesage affirme à nouveau la position du Québec à l'occasion d'une Conférence sur la pauvreté en 1965 :

En examinant l'un après l'autre tous les éléments devant faire partie de l'arsenal de la « guerre à la pauvreté », on se rend vite compte qu'en les utilisant lui-même le gouvernement fédéral sera fatalement amené à s'introduire dans des champs d'action qui ne relèvent pas de lui. Il en est ainsi, par exemple du régime canadien d'assistance publique, de la politique des régions désignées et du développement régional en général, du déplacement de la main-d'œuvre, de l'assurance-santé, de l'aide à l'éducation, etc. On touche par là un ensemble de secteurs qui sont clairement de juridiction provinciale : assistance sociale, mise en valeur des ressources, conditions de travail, santé, éducation, etc. Point n'est besoin d'une longue dissertation juridique pour le démontrer. Évidemment, il est toujours possible de trouver des exceptions particulières à la conclusion globale à laquelle nous arrivons, mais on est bien obligé de se rendre compte que le gouvernement fédéral, par des techniques et des moyens d'action comme ceux que la « guerre et la pauvreté » doit mettre en œuvre, pourrait facilement en venir à prendre l'initiative et le leadership dans des domaines où le Québec insiste justement pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles. [...]

¹⁴ Discours de M. Jean Lesage, Université de Moncton, 17 mai 1964, p. 2-3.

¹⁵ Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, 19 juillet 1965, p. 27.

¹⁶ *Ibid.*, p. 16.

Pour des raisons d'efficacité et des motifs d'ordre constitutionnel, le gouvernement du Québec est le seul qui puisse et qui doive, sur son territoire, concevoir une telle politique et la mettre en œuvre. Corollairement, le Québec ne peut accepter que le gouvernement du Canada assume cette responsabilité. Le Québec n'exclut pas cependant la coopération interprovinciale et la consultation réciproque¹⁷.

Au cours du mandat de M. Lesage, le Québec réalise trois gains importants dans sa lutte contre l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans les secteurs névralgiques de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Il s'agit du maintien des programmes québécois de prêts et bourses et d'allocations scolaires, de la création du régime des rentes du Québec et de la conclusion d'une entente sur le retrait des programmes à frais partagés.

a) Les allocations scolaires et le programme de prêts et bourses aux étudiants

En 1964, Ottawa établit un programme d'allocations aux étudiants de 16 et 17 ans ainsi qu'un programme de prêts aux étudiants, prêts effectués auprès des banques mais garantis par le gouvernement fédéral. À l'époque, le Québec possède déjà de tels programmes et désire continuer à les administrer.

Dans le dossier des allocations aux jeunes, le Québec souhaite que le gouvernement fédéral lui remette, sous forme de transfert fiscal, les sommes qu'il aurait dépensées pour les jeunes dans la province en l'absence du programme d'allocations scolaires au Québec.

C'est pourquoi le Québec veut que le gouvernement du Canada, en toute justice et en toute logique, lui accorde, sous forme d'équivalence fiscale, les montants qu'il aurait versés aux jeunes québécois de 16 et 17 ans si le gouvernement du Québec n'avait pas déjà occupé le champ. D'après les calculs préliminaires, la somme en cause est de 15 \$ millions environ pour la première année complète, ce qui représenterait un élargissement de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'ordre de trois points¹⁸.

En ce qui concerne le programme de prêts aux étudiants, M. Lesage réitère l'opposition du Québec à l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation au moyen du pouvoir de dépenser :

Le fait, pour le gouvernement fédéral, d'offrir seulement des prêts aux étudiants, et non plus des bourses et des prêts comme ce semblait devoir être le cas un moment donné, peut à première vue apparaître comme un effort pour éviter le problème constitutionnel qu'aurait posé l'octroi de bourses. En effet, par son contrôle sur le crédit, le gouvernement fédéral peut donner l'impression de demeurer à l'intérieur de sa juridiction en accordant des prêts plutôt que des bourses.

Nous ne croyons pas qu'une telle façon de procéder évite le problème constitutionnel. Les étudiants eux-mêmes l'ont senti puisqu'ils se sont opposés ouvertement à la nouvelle politique fédérale.

La difficulté vient du fait, non pas qu'il s'agisse de prêts, mais bien de prêts sans intérêt à des étudiants. Les prêts seront consentis par les institutions bancaires sur

¹⁷Mémoire du Québec à la Conférence sur la pauvreté, 7 au 10 décembre 1965, p. 19 et 30.

¹⁸Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, 31 mars 1964, p. 31.

la garantie fédérale, mais le gouvernement central se chargera de rembourser l'intérêt. Ce remboursement devient dès lors une subvention directe du gouvernement fédéral, pour des fins d'éducation. En outre, les citoyens à qui celle-ci s'adresse sont des étudiants, ce qui n'est certainement pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'une politique d'aide à l'éducation, domaine exclusivement provincial.

Pour ces deux raisons, le gouvernement du Québec ne peut accepter que le programme fédéral envisagé s'applique tel qu'il est maintenant prévu. [...]

Dans les circonstances, et afin de résoudre le problème posé par la politique fédérale de prêts aux étudiants, le Québec demande que le gouvernement du Canada lui remette, sous forme d'équivalence fiscale, les montants qu'il aurait consacrés au remboursement de l'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants du Québec. Pour établir cette équivalence, nous accepterions qu'on tienne compte de la proportion relative de la population québécoise¹⁹.

Le Québec obtient, en même temps que le droit de retrait à l'égard des programmes conjoints traité ci-après, l'abattement de trois points demandé sur l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi qu'une compensation financière dans le cadre du Régime canadien de prêts aux étudiants.

b) Le régime des rentes

Lors des Conférences fédérales-provinciales tenues en 1963 et 1964, le Québec exprime son désaccord avec la décision fédérale de créer un régime pancanadien de pensions. L'application d'un tel programme empêcherait le Québec d'exercer sa compétence en la matière et de créer ainsi un régime qui puisse devenir un fonds d'investissement majeur lui appartenant entièrement.

[...] le Québec a refusé que le régime fédéral de pensions s'applique à ses citoyens. Dans ce cas, nous avons choisi de nous en tenir à la formule d'option et nous instituerons un régime provincial public, universel et fondé sur des hypothèses actuarielles²⁰.

En avril 1964, une entente intervient entre Québec et Ottawa permettant au Québec de créer un régime de pensions indépendant, le régime des rentes du Québec. En 1965, le Québec et le gouvernement fédéral adoptent deux lois mettant en œuvre leurs régimes réciproques.

c) Le retrait du Québec des programmes à frais partagés « établis »

Historiquement, le Québec a généralement dû se résigner à participer aux programmes à frais partagés créés par le gouvernement fédéral malgré ses objections « constitutionnelles, culturelles et pratiques ». Lors de la Conférence fédérale-provinciale de 1960, le Québec accepte, de façon à ne pas priver sa population de programmes pour lesquels elle paye des impôts fédéraux, de toucher les subventions fédérales que le gouvernement précédent avait refusées. Cependant, tout en continuant de dénoncer l'exercice du pouvoir de dépenser, le Québec propose au gouvernement fédéral qu'il se retire du financement de ces programmes existants afin de laisser les

¹⁹ *Ibid.*, p. 26-28.

²⁰ Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, 26-29 novembre 1963, p. 56.

provinces prélever les impôts nécessaires à l'élaboration et au maintien de leurs propres initiatives.

Ces programmes sont maintenant assez bien établis à l'échelle provinciale pour que le gouvernement fédéral cesse d'y participer et sorte de ces domaines. Le gouvernement fédéral devrait être prêt à accepter cette demande. Évidemment, il faudra alors qu'il compense pleinement les provinces pour les responsabilités financières additionnelles dont elles se chargeront. Cette compensation financière devrait prendre la forme de droits additionnels de taxation spécifiquement réservés aux gouvernements provinciaux et de paiements de péréquation correspondants. Chaque province serait ainsi libre de disposer de ses revenus comme elle l'entend dans les champs de juridiction qui lui sont propres. Nous sommes persuadés qu'il serait relativement facile de trouver une formule de compensation qui pourrait satisfaire tous les gouvernements. [...]

En attendant, toutefois, le gouvernement de la province de Québec se trouve placé devant un fait accompli. Présentement, les citoyens du Québec participent par leurs impôts fédéraux au financement de plusieurs programmes conjoints appliqués dans le reste du pays sans toutefois en retirer eux-mêmes les bénéfices. Les contribuables du Québec ne sauraient supporter plus longtemps une situation aussi injuste. Aussi la province de Québec prend-elle les mesures nécessaires pour toucher, sur une base temporaire et en préservant sa pleine souveraineté, toutes les subventions conditionnelles qu'elle ne reçoit pas mais qui sont distribuées aux autres provinces par le gouvernement fédéral. Nous songeons particulièrement à l'assurance-hospitalisation et à la route Transcanadienne²¹.

Après l'élection à Ottawa d'un gouvernement libéral dirigé par M. Lester B. Pearson, le Québec réitère sa proposition lors de la Conférence fédérale-provinciale de 1963 :

Certaines de ces initiatives sont maintenant assez bien établies à l'échelle provinciale pour que le gouvernement fédéral cesse d'y participer et sorte de ces domaines. Le gouvernement fédéral se dit prêt à accepter cette demande. Évidemment, il faudra alors qu'il compense pleinement les provinces pour les responsabilités financières additionnelles dont elles se chargeront. Cette compensation financière devrait prendre la forme de droits additionnels d'imposition spécifiquement réservés aux gouvernements provinciaux et de paiements de péréquation correspondants s'il y a lieu. Chaque province serait ainsi libre de disposer de ses revenus comme elle l'entend dans les champs de juridiction qui lui sont propres, si elle juge à propos de ne plus adhérer aux programmes conjoints déjà bien établis²².

En mars 1964, dans son Discours sur le budget, le gouvernement fédéral propose de confier aux provinces qui le désirent la responsabilité des programmes conjoints jugés permanents :

Si les provinces le désirent, nous sommes disposés à leur confier l'entière responsabilité de certains de ces programmes à frais partagés d'une nature continue qui sont déjà établis, et à effectuer les rajustements fiscaux nécessaires, soit sous forme d'une

²¹ Discours d'ouverture de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, 25-27 juillet 1960, p. 35.

²² Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, 26-29 novembre 1963, p. 49.

*part plus large des domaines d'imposition directe, soit au moyen de modifications ou de compléments aux versements de péréquation*²³.

Quelques jours plus tard, lors d'une conférence fédérale-provinciale, le Québec propose de se retirer des programmes conjoints auxquels il adhère et de ne pas participer aux programmes à venir. En guise de compensation, il réclame l'octroi d'un espace fiscal suffisant sous forme de transfert de points d'impôt.

Le Québec a résolu, depuis 1960 [...], de mettre un terme au régime des programmes conjoints. La position du Québec a été exprimée à nouveau à la Conférence fédérale-provinciale de novembre 1963. [...]

Ces subventions deviennent ainsi une contrainte qui, à toutes fins utiles, place les provinces dans un état de subordination vis-à-vis le gouvernement central. En effet, si certaines d'entre elles, à cause de leur position constitutionnelle, ne veulent pas se soumettre aux conditions fixées par le gouvernement central, elles sont gravement pénalisées puisqu'elles se voient privées de sommes auxquelles leurs citoyens ont pourtant contribué. C'est cette situation qui a forcé le Québec à adhérer depuis 1960, à plusieurs programmes conjoints. Cette adhésion, toutefois, n'a toujours été pour nous qu'un pis-aller en attendant une solution satisfaisante à ce problème. Nous croyons qu'est maintenant venu le moment de résoudre la question une fois pour toutes. [...]

*Dans le cas des programmes conjoints à venir, de même que pour ceux qui existent déjà mais auxquels le Québec n'adhère pas actuellement, nous désirons qu'une équivalence financière, qui serait ensuite transposée en une libération supplémentaire des champs de taxation, nous soit accordée, en prenant comme base de calcul la proportion relative de la population québécoise par rapport à l'ensemble de la population canadienne*²⁴.

Après des négociations intergouvernementales, le gouvernement fédéral propose une formule de retrait (ou formule d'option) en vertu de laquelle une province pourrait se retirer des programmes à frais partagés « établis » (le programme d'assurance-hospitalisation, les subventions à l'hygiène publique, certains programmes de bien-être social et d'assistance-chômage et le programme de formation technique) et recevoir une compensation sous forme de points d'impôt²⁵ et de compensation monétaire. En 1965, cette formule dite de *opting out* est acceptée par le Québec et confirmée par une loi fédérale²⁶.

La même année, le gouvernement fédéral met de l'avant sa proposition pour un programme canadien d'assurance-maladie. Loin d'être opposé à l'idée d'un programme d'assurance-maladie, le gouvernement de M. Lesage croit cependant à la nécessité d'un programme entièrement contrôlé et administré par le Québec. Selon lui, tout nouveau programme doit respecter l'esprit du droit de retrait sur lequel on vient de conclure une entente. Lors de la Conférence fédérale-provinciale de 1965,

²³ Débats de la Chambre des communes, 16 mars 1964, p. 1023.

²⁴ Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, Québec, 31 mars 1964, p. 10, 14, 21-22.

²⁵ L'abattement fiscal obtenu par le Québec équivalait à 20 points d'impôt (14 pour l'assurance-hospitalisation, 4 pour le bien-être social et un chacun pour l'hygiène publique et la formation technique).

²⁶ Loi sur les programmes établis (arrangements provisoires), S.C. 1964-65, ch. 54.

le premier ministre explique son opposition au projet fédéral ainsi que la décision du Québec de se retirer des programmes à frais partagés :

La décision du Québec en cette matière est fondée sur l'acceptation de nos responsabilités envers nos citoyens et sur l'exercice nécessaire de nos droits. Elle n'a à aucun moment été guidée par un désir quelconque d'isolement. [...] En d'autres termes, nous croyons que l'exercice de la compétence provinciale en cette matière ne doit pas constituer un obstacle à l'établissement, dans les provinces du pays et selon les modes administratifs qui conviennent à chacune, d'un programme d'assurance-santé aussi complet que possible.

Cela nous amène à parler du rôle que peut jouer le gouvernement fédéral relativement à l'assurance-maladie. Disons tout de suite que la compétence constitutionnelle en cette matière appartient à l'autorité provinciale. Il peut évidemment arriver que des provinces, pour des raisons qui leur sont propres et que nous respectons, préfèrent se reposer sur le gouvernement fédéral soit en s'inspirant de normes établies par le gouvernement, soit en participant à un programme à frais partagés. On sait maintenant que le Québec n'a pas l'intention de procéder de cette façon²⁷.

L'obtention d'un droit de retrait ne contrecarre pas totalement l'intervention du gouvernement fédéral dans les champs de compétence exclusive du Québec. En effet, le gouvernement fédéral continue d'obliger le Québec à appliquer des programmes équivalents qui respectent certaines normes. De plus, le droit de retrait ne s'applique qu'à des programmes établis, ce qui laisse au gouvernement fédéral toute marge de manœuvre pour instaurer de nouveaux programmes. Néanmoins, l'*opting out* correspond à une vision du fédéralisme plus respectueuse de l'autonomie du Québec qu'un exercice unilatéral et uniforme du pouvoir fédéral de dépenser.

²⁷ Déclaration de M. Jean Lesage, Conférence fédérale-provinciale, 19 juillet 1965, p. 22-23.

3. GOUVERNEMENTS DE M. DANIEL JOHNSON (PÈRE) ET DE M. JEAN-JACQUES BERTRAND (1966-1970)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

Comme le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, le gouvernement de l'Union nationale dirigé par M. Daniel Johnson s'oppose à l'intervention du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec. En 1966, M. Johnson renouvelle la décision du Québec de se retirer des programmes conjoints établis et de ne pas participer à tout nouveau programme. De plus, il demande que le retrait du Québec soit accompagné d'une compensation fiscale inconditionnelle :

Le Québec n'envisage pas de renouveler les programmes conjoints dont il s'est déjà retiré, ni s'engager dans de nouveaux programmes de cette nature.

Il exige en retour une compensation inconditionnelle qui lui permettra d'assurer à la population québécoise des services conformes à ses propres besoins.

Il y a de façon générale incompatibilité entre le régime des programmes conjoints et la poursuite, par la nation canadienne-française, de ses objectifs essentiels, parce qu'ils lui imposent des priorités susceptibles de bousculer celles qu'elle établirait autrement, sans compter qu'ils réduisent son autonomie budgétaire réelle.

Le Québec souhaite que l'on comprenne une fois pour toutes que, pour des raisons socio-culturelles, il tient de façon absolue et intégrale au respect de ses compétences constitutionnelles et qu'il n'accepte, à leurs propos, aucune ingérence fédérale, directe ou indirecte²⁸.

Pour M. Johnson, les programmes à frais partagés imposés par le gouvernement fédéral sont non seulement inacceptables dans une perspective d'équilibre fiscal de la fédération canadienne, mais également sous l'angle de la spécificité du Québec, notamment en matière sociale.

Les programmes conjoints constituent un obstacle à la libre croissance de la collectivité québécoise. Ils lui imposent des priorités d'action susceptibles de bousculer celles qu'elle établirait autrement, sans compter qu'ils réduisent son autonomie budgétaire réelle [...] Pour une nation comme la nôtre, les programmes conjoints gèlent ses ressources fiscales et lui enlèvent le plein contrôle de domaines d'activités qui lui reviennent de droit. Il y a donc, de façon générale, incompatibilité entre le régime des programmes conjoints et la poursuite, par la nation canadienne-française, de ses objectifs essentiels²⁹.

À la Conférence fédérale-provinciale de 1968, le Québec soumet un mémoire sur la question constitutionnelle qui reprend cette position en mettant l'accent sur

²⁸ Déclaration de M. Daniel Johnson à la quatrième réunion du Comité du régime fiscal. Mémoire du Québec : *Faits saillants du Mémoire du Québec à la quatrième réunion du Comité du régime fiscal*, 13 septembre 1966, p. 2.

²⁹ Déclaration de M. Daniel Johnson à la quatrième réunion du Comité du régime fiscal fédéral-provincial, Ottawa, 14-15 septembre 1966, dans *Le Gouvernement du Québec et la Constitution*, 1968, p. 5.

le respect des compétences du Québec. De l'avis du gouvernement québécois, le pouvoir fédéral de dépenser ne doit plus être exercé dans les champs de compétence des provinces.

On ne doit pas se surprendre de la proposition que nous faisons dans ce sens et de l'importance que nous y attachons parce que la façon dont on a interprété ces pouvoirs dans la constitution actuelle [...] entraîne des conséquences qui nous semblent inadmissibles [...] Nous estimons en outre que le pouvoir fédéral de dépenser doit être limité aux domaines fédéraux. [...]

Si le gouvernement du Québec insiste tant pour reprendre la pleine maîtrise de la sécurité sociale, c'est pour deux raisons principales. D'abord, parce que la coexistence de deux gouvernements dans ce domaine empêche une planification efficace de la sécurité sociale, permet la contradiction entre les divers programmes et mène au double emploi administratif et au gaspillage. Ensuite, parce que l'ensemble des mesures de sécurité sociale touche la nation dans sa vitalité même en tant que société³⁰.

Le successeur de M. Johnson, M. Jean-Jacques Bertrand, maintient la position du Québec en dénonçant l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser :

Notre constitution actuelle — j'allais dire notre vieille constitution — est silencieuse sur tellement de points que souvent, elle ne nous permet pas de savoir de quel gouvernement relève tel ou tel champ d'action. Plus encore, elle n'est même pas respectée. Avec le résultat que le gouvernement fédéral, grâce à ses ressources financières, finit par occuper des domaines où l'intérêt du Québec est pourtant vital³¹.

M. Bertrand réitère également la volonté du Québec de se retirer inconditionnellement des programmes à frais partagés :

Les gouvernements qui doivent, en définitive, s'occuper de certains champs d'action bien déterminés, doivent aussi avoir accès à des ressources qu'ils peuvent utiliser comme ils le jugent à propos et pouvoir les affecter de la façon dont ils entendent s'acquitter de leurs responsabilités. Par conséquent, toutes les ressources d'un gouvernement doivent être de nature à pouvoir être dépensées sans condition. Les gouvernements qui se sont succédés [sic] au Québec ont souligné ce point et le présent gouvernement se propose de suivre la même ligne de conduite. Les subventions, subsides et transferts conditionnels sont tout à fait inacceptables, car ils individualisent les ressources d'une façon qui pourrait aller à l'encontre des politiques que le gouvernement en cause a déterminées. Nous avons été témoins dans le passé d'un trop grand nombre de conflits de cette nature et nous n'avons aucunement l'intention d'en voir encore d'autres. Le gouvernement du Québec reconnaît bien sûr que d'autres gouvernements provinciaux puissent trouver commode, pour diverses raisons, de participer à des programmes à frais partagés. Mais il ne veut pas les accepter lui-même³².

³⁰ Mémoire du Québec sur la question constitutionnelle, Conférence intergouvernementale, Ottawa, 5-7 février 1968, p. 11-13.

³¹ Allocution d'ouverture de M. Jean-Jacques Bertrand, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 10 février 1969, p. 10-11.

³² Déclaration de M. Jean-Jacques Bertrand, Conférence fédérale-provinciale, les 4 et 5 novembre 1968, p. 10-11.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

Le gouvernement de M. Daniel Johnson revendique clairement le respect des compétences exclusives du Québec en matière de politique sociale. En 1967, le premier ministre du Québec rappelle en ces termes la position qu'il a prise l'année précédente :

D'autres positions du Québec ont déjà été exprimées dans le passé. Ainsi, dans le mémoire rendu public, en septembre 1966, lors de la quatrième réunion du Comité fédéral-provincial du régime fiscal, nous disions : « Comme point d'appui d'une nation, le Québec veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes) ». [...]

Plus loin dans le mémoire, on disait qu'en prévision d'une nouvelle constitution, il importait tout d'abord d'en arriver à un réaménagement des fonctions qui pourrait commencer même à l'intérieur de la constitution actuelle : « En vertu de ce réaménagement, le gouvernement du Québec deviendrait graduellement seul responsable sur son territoire de toute dépense publique relative à l'éducation sous toutes ses formes ». [...] Les programmes fédéraux existants [...] seraient assumés par le Québec qui, le cas échéant, en maintiendrait le caractère transférable²³.

En 1968, le ministre de la Famille et du Bien-être social du Québec réitère cette position :

Le gouvernement du Québec se retirera définitivement, en 1970, de tout programme conjoint dans le domaine du bien-être. De plus, le Québec a demandé, dans le cadre d'un réaménagement des fonctions et d'une nouvelle constitution, la maîtrise d'un système intégré de sécurité sociale. Il s'agit là de considérations fondamentales qui colorent nécessairement toute notre attitude en matière de relations inter-gouvernementales²⁴.

Lors des négociations constitutionnelles amorcées en 1968, le successeur de M. Johnson, M. Jean-Jacques Bertrand, indique que toute révision de la Constitution canadienne doit confirmer explicitement les compétences du Québec en matière sociale :

Nous ne voulons pas imposer aux autres notre conception des choses, mais nous croyons qu'en ce qui concerne les Québécois, le responsable de la politique sociale ne peut être, tant pour des raisons d'efficacité que de culture, que le gouvernement du Québec²⁵.

a) L'éducation

En 1966, M. Johnson exprime son opposition aux programmes fédéraux annoncés dans les domaines de l'éducation aux adultes et de la recherche universitaire.

²³ Exposé préliminaire de M. Daniel Johnson, Conférence sur la *Confédération de demain*, Toronto, 27-30 novembre 1967, p. 18-19.

²⁴ Commentaires de M. Jean-Paul Cloutier, ministre de la Famille et du Bien-être social, sur les points particuliers de l'ordre du jour de la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social, Ottawa, 18-19 janvier 1968.

²⁵ Déclaration de M. Jean-Jacques Bertrand, Conférence constitutionnelle, 8-10 décembre 1969, p. 21.

Pour ce qui a trait à l'éducation des adultes, nous devons tenir compte ici de deux considérations tout à fait différentes. L'éducation des adultes relève, en premier lieu, d'un système intégré d'enseignement et, dans ces conditions, on ne voit pas en vertu de quel principe constitutionnel le gouvernement fédéral peut vouloir assumer directement ou indirectement quelque responsabilité que ce soit. [...]

Pour le Québec, le principe de l'éducation permanente est absolument fondamental. La position prise par le gouvernement fédéral dans le document qu'il vient de nous soumettre, contredit ce principe. Elle est entièrement inacceptable au Québec. [...]

La position du Québec est la même en ce qui concerne la recherche universitaire qui s'inscrit dans le cadre général de l'enseignement. Enseignement et recherche sont indissociables à l'université. En vertu de la compétence des provinces en matière d'enseignement, il faut admettre que la recherche universitaire relève de la compétence des provinces³⁶.

Un programme fédéral ayant pour objectif la formation des adultes et l'éducation permanente est néanmoins mis en vigueur en 1967. En vertu d'une entente avec le Québec, un comité fédéral-provincial se voit confier la responsabilité d'assurer la coordination des programmes fédéraux et provinciaux ayant trait à la main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral réussit donc à entrer dans le secteur de l'éducation permanente.

On se rappellera également qu'à la suite de son opposition au financement direct des universités, le Québec bénéficiait depuis 1960 d'un abattement fiscal lui permettant de financer lui-même l'enseignement postsecondaire. En 1967, le gouvernement fédéral modifie de façon substantielle ce programme en remplaçant les subventions fédérales directes aux universités par un programme de financement de l'enseignement postsecondaire. En vertu de ce programme, les provinces se voient octroyer un abattement fiscal supplémentaire de quatre points d'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que des subventions monétaires pour faire face aux coûts croissants de l'éducation universitaire. Cependant, la contribution fédérale demeure conditionnelle à ce que les provinces utilisent les impôts additionnels aux mêmes fins.

b) La santé et les services sociaux

L'année 1966 est marquée par la sanction de deux lois fédérales instaurant d'importants programmes à frais partagés : le *Régime d'assistance publique du Canada*³⁷, intégrant et bonifiant les différents programmes d'allocations existants (allocations aux invalides, aux aveugles, assistance-chômage) et la *Loi sur les soins médicaux*³⁸, créant un régime pancanadien d'assurance-maladie.

Le Québec ayant exercé son option de retrait des programmes de bien-être social en 1965, un accord fédéral-provincial prévoit les modalités de la contribution fédérale au Régime d'assistance publique du Canada au Québec.

Le premier ministre Lesage avait, en 1965, indiqué que le Québec ne participerait pas au programme national d'assurance-maladie mais chercherait plutôt à créer son

³⁶Déclaration de M. Daniel Johnson, Conférence des premiers ministres, Ottawa, 24 octobre 1966, p. 2-5.

³⁷S.C. 1966-67, ch. 45.

³⁸S.C. 1966-67, ch. 64.

propre programme à l'aide d'un arrangement fiscal semblable à celui de la formule de retrait³⁰. L'arrivée au pouvoir de M. Daniel Johnson ne modifie pas cette position de principe du Québec. Le gouvernement de M. Johnson, comme ceux de ses prédécesseurs, juge inacceptable que la *Loi sur les soins médicaux* dicte des conditions au Québec dans le domaine de la santé, lequel relève de sa compétence exclusive.

La première question soumise à notre attention est celle de la loi fédérale sur les soins médicaux. Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que le Québec considère que l'assurance-maladie relève constitutionnellement de la compétence législative des provinces et qu'il entend bien exercer cette compétence en mettant sur pied son propre régime d'assurance-maladie. Le 10 novembre dernier, le gouvernement du Québec a créé une commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, justement pour le guider dans ce domaine. Cette commission fera un premier rapport au mois de juillet prochain, lequel portera sur l'assurance-maladie. Je puis vous assurer que, dès la réception de ce rapport, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour l'étudier et pour arrêter sa politique en matière d'assurance-maladie.

La compétence constitutionnelle des provinces en cette matière est d'ailleurs déjà reconnue par la loi fédérale sur les soins médicaux, puisque celle-ci ouvre explicitement la porte à une compensation fiscale à partir de 1973. À notre avis, toutefois, la responsabilité constitutionnelle des provinces exige également que, d'ici 1973, l'aide apportée par le gouvernement fédéral ne vienne pas dicter aux provinces quand et comment organiser leurs propres régimes d'assurance-maladie. Au contraire, chaque province doit rester entièrement libre de décider le genre de programme qui lui convient et c'est à la loi fédérale à s'adapter aux lois provinciales plutôt que l'inverse³¹.

En août 1967, la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, présidée par M. Claude Castonguay, publie le premier volume de son rapport. Cette étude conclut à la nécessité pour le Québec de se doter d'un programme d'assurance-maladie universel³² et propose une hausse d'impôt de l'ordre de 1 % pour financer le programme. La Commission recommande également que :

[...] le gouvernement du Québec demande au gouvernement du Canada de lui accorder une compensation fiscale inconditionnelle dès l'entrée en vigueur de la Loi sur les soins médicaux³³.

L'année suivante, le gouvernement du Québec espère toujours en arriver à une entente avec le gouvernement fédéral afin qu'il puisse financer son programme d'assurance-maladie à l'aide d'un transfert fiscal semblable à celui qui avait été obtenu en 1965. Cependant, après l'entrée en vigueur du programme fédéral en juillet 1968, le gouvernement fédéral impose à tous les contribuables canadiens une surtaxe sur le « développement social », mettant ainsi de la pression sur les provinces à se joindre au programme national. Le gouvernement de M. Jean-Jacques Bertrand proteste, exigeant que ces impôts soient transférés aux provinces pour qu'elles puissent mettre sur pied leur propre régime d'assurance-maladie.

³⁰ Voir *supra*, note 27.

³¹ Déclaration de M. Jean-Paul Cloutier à la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, Ottawa, 17 et 18 avril 1967, p. 1.

³² *Rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social*, vol. 1, p. 49, recommandation I.1.

³³ *Ibid.*, p. 201, recommandation I.93.

Nous sommes... dans un dilemme. Ottawa nous place dans une posture où nous deviendrons peut-être une des dernières provinces à signer. [...] Ou bien le Québec participe au programme et il commet ainsi un acte absolument dérogatoire à la constitution canadienne, ou bien il n'y participe pas et prive ainsi le peuple d'importantes sommes d'argent auxquelles il a droit. Que faire en pareilles circonstances? [...] Ne faut-il pas être réaliste et tirer le meilleur parti de la situation, c'est-à-dire essayer de signer une entente avec Ottawa, comptant bien que c'est la dernière fois⁴³?

Devant le refus d'Ottawa d'accéder à la demande du Québec, celui-ci se résigne à se joindre au programme fédéral et à accepter les conditions posées par la *Loi sur les soins médicaux*.

⁴³ *Le Devoir*, 9 avril 1969.

4. PREMIER GOUVERNEMENT DE M. ROBERT BOURASSA (1970-1976)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

Le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa voit également dans le pouvoir de dépenser une intrusion fédérale dans les compétences du Québec. Le premier ministre juge, comme ses prédécesseurs, qu'un nouvel équilibre fiscal permettrait au Québec d'exercer pleinement toutes ses compétences.

[...] nous ne pourrions arriver à un équilibre viable que si, dans le cadre du principe général, nous pouvons assurer la flexibilité nécessaire pour que chaque ordre de gouvernement trouve, dans l'exercice de ses pouvoirs fiscaux, les recettes qu'il lui faut, et ce sans perturber la croissance globale et l'équilibre sectoriel de l'économie⁴⁴.

Lors de la Conférence constitutionnelle de septembre 1970, le gouvernement québécois insiste sur le fait qu'une éventuelle entente constitutionnelle doit inclure des garanties pour le Québec en matière de politique sociale. À ce titre, il demande l'élimination du pouvoir fédéral de dépenser ou, au moins, une compensation inconditionnelle.

Le Québec continue à croire que, idéalement, ce pouvoir fédéral de dépenser dans des matières relevant de la compétence exclusive des provinces devrait tout simplement ne pas exister et que le gouvernement fédéral ferait mieux d'y renoncer tout bonnement. Toutefois, le Québec serait prêt à accepter les propositions fédérales, sous réserve que la formule de compensation des provinces non participantes soit améliorée de telle sorte qu'elles ne soient vraiment pas affectées par l'exercice de leur droit constitutionnel de s'abstenir⁴⁵.

En novembre 1971, M. Bourassa précise que la compensation recherchée pour le retrait des programmes à frais partagés doit être fiscale plutôt que financière.

Le Québec attache une importance capitale à [la question de la compensation pour le retrait de programmes à frais partagés] parce qu'il veut continuer de percevoir ses propres impôts plutôt que de recevoir des compensations financières⁴⁶.

Le Discours inaugural du gouvernement du Québec, lu à l'Assemblée nationale en mars 1973, fait du rééquilibre du partage fiscal de la fédération une priorité :

Les grandes priorités du gouvernement sur le plan des relations fédérales-provinciales sont les suivantes : 1) la question du financement de la fédération en vue d'atteindre un partage des ressources fiscales plus conforme aux responsabilités constitutionnelles des gouvernement fédéral et provinciaux; [...]⁴⁷

⁴⁴Déclaration de M. Robert Bourassa, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 14 et 15 septembre 1970, p. 17.

⁴⁵*Ibid.*, p. 16.

⁴⁶GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Déclarations de M. Robert Bourassa, Conférence des premiers ministres, Ottawa, 15-17 novembre 1971, p. 40.

⁴⁷Discours inaugural, Journal des débats de l'Assemblée nationale, 15 mars 1973, p. 1.

Enfin, en 1976, le gouvernement de M. Bourassa propose à deux reprises un encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. D'abord, lors d'une conférence fédérale-provinciale, le premier ministre soumet une proposition de « retrait du gouvernement fédéral des trois programmes conjoints, en retour d'un transfert satisfaisant de nature inconditionnelle aux provinces⁴⁸ ». Ultérieurement, le Québec soumet une proposition qui prévoit que tout exercice du pouvoir fédéral de dépenser soit assujéti à l'approbation d'une majorité de provinces. Celles-ci auraient également été autorisées à prescrire les modalités d'utilisation des sommes affectées à la mise en œuvre des programmes⁴⁹.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

a) La politique sociale

Le gouvernement de M. Bourassa met l'accent sur le respect des compétences du Québec en matière de santé et de services sociaux :

Nul n'oserait nier que les politiques en matière de service de santé et de services sociaux sont de la compétence première des provinces. Pourtant, dans la réalité, le gouvernement fédéral n'a cessé, par le biais de programmes financiers rigides, de fixer des priorités et de déterminer des ressources. [...]

Quant à la sécurité du revenu, nous estimons essentiel que les provinces aient une prépondérance dans la formulation des programmes si on veut qu'ils soient cohérents et qu'ils tiennent compte de la politique de main-d'œuvre et des particularités régionales de l'économie. En effet, une politique de sécurité du revenu ne saurait être formulée en dehors des objectifs des services sociaux et des services de main-d'œuvre⁵⁰.

En 1970, M. Claude Castonguay, ministre de la Santé et des Affaires sociales, déclare que la Constitution canadienne doit reconnaître au Québec la priorité ou l'exclusivité dans tous les domaines reliés à la politique sociale :

Si dans l'immédiat le gouvernement du Québec est disposé à discuter de diverses formules visant à solutionner les problèmes à court terme, il n'en demeure pas moins que l'organisation et la distribution des soins et des services sociaux et sanitaires se situent clairement dans le champ de la compétence exclusive des provinces et qu'un mécanisme de financement adéquat et permanent doit être élaboré le plus rapidement possible⁵¹.

En 1971, M. Castonguay s'exprime ainsi :

[...] le gouvernement du Québec croit que la politique sociale présente un caractère d'unicité qui s'accommode mal d'un chevauchement de juridiction risquant d'engendrer la poursuite d'objectifs différents et même contradictoires.

⁴⁸ Allocution d'ouverture de M. Robert Bourassa, Conférence fédérale-provinciale, Ottawa, 15-16 juin 1976, p. 8.

⁴⁹ Réunion interprovinciale des ministres des Affaires intergouvernementales et des procureurs généraux, Edmonton, les 13 et 14 août 1976, annexe 3 : Le pouvoir de dépenser : proposition du Québec.

⁵⁰ Déclaration de M. Robert Bourassa, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 14 et 15 septembre 1970, p. 10.

⁵¹ Déclaration de M. Claude Castonguay, ministre de la Santé, Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, Ottawa, 9-11 décembre 1970, annexe 3, p. 5.

Par politique sociale, le gouvernement du Québec entend l'ensemble des politiques dans chacun des domaines suivants : sécurité du revenu, main-d'œuvre y compris formation professionnelle et centres de main-d'œuvre, services sociaux [...] services de santé y compris les mesures de financement telles l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie [...]. [...]

Aussi, comme l'indiquait le Premier ministre du Québec dans son mémoire à la conférence constitutionnelle de septembre 1970, le gouvernement du Québec croit-il essentiel d'avoir une responsabilité prioritaire dans la conception de la politique sociale et, partant, dans celle de toutes ses composantes, de façon à ce que la politique soit conforme aux objectifs ou aux priorités de la société québécoise dont il doit, au premier chef, assurer l'épanouissement. Par responsabilité prioritaire dans la conception de la politique sociale, nous entendons la primauté du pouvoir de légiférer ou même l'exclusivité d'un tel pouvoir. Ceci n'entraîne pas toutefois de façon nécessaire la primauté dans le financement et l'administration des diverses mesures²².

Le défaut de reconnaître clairement la primauté de la compétence provinciale en matière de politique sociale est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement du Québec refuse d'accepter les propositions fédérales lors de la conférence constitutionnelle de Victoria en juin 1971. En outre, ces propositions ne répondent pas aux attentes du Québec à l'égard du renouvellement du partage des compétences.

Dans l'état actuel du dossier de la réforme constitutionnelle, le gouvernement du Québec ne peut toutefois pas faire une recommandation positive à l'Assemblée nationale en ce qui a trait à l'acceptation du présent projet de charte constitutionnelle.

Cette décision relève de la nécessité qu'il y a de convenir dans toute la mesure du possible de textes constitutionnels clairs et précis évitant ainsi de transporter au pouvoir judiciaire la responsabilité qui appartient avant tout au pouvoir politique, c'est-à-dire aux élus du peuple.

Ainsi, les textes traitant de la sécurité du revenu laissent subsister une incertitude qui cadre mal avec les objectifs inhérents à toute idée de révision constitutionnelle. Si cette incertitude était éliminée, notre conclusion pourrait être différente²³.

b) L'assurance-maladie

En 1967, la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social avait recommandé l'introduction d'un programme universel d'assurance-maladie au Québec. Un projet de loi en ce sens avait été déposé par le gouvernement précédent en mars 1970. Un nouveau projet de loi est déposé en juin de la même année. Le régime d'assurance-maladie du Québec entre en vigueur le 1^{er} novembre.

Enfin, rappelons que s'il accepte de participer au programme canadien d'assurance-maladie, le gouvernement québécois cherche toujours à concrétiser, dans le cadre d'une entente définitive, les transferts fiscaux accordés par le gouvernement fédéral à l'occasion du retrait du Québec des programmes établis en 1965. Lors de la Conférence des premiers ministres de novembre 1971, le premier ministre du Québec,

²² Déclaration de M. Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales, Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social, Ottawa, 28 et 29 janvier 1971, p. 2-7.

²³ Déclaration de M. Robert Bourassa, Journal des débats de l'Assemblée nationale, 23 juin 1971, p. 2739.

M. Robert Bourassa, indique qu'il cherche à s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet d'une formule de retrait inconditionnel qui inclurait le régime d'assurance-maladie.

[...] je tiens à souligner que le Gouvernement du Québec veut mettre fin aux arrangements provisoires concernant les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-santé pour les remplacer par une formule de retrait définitif. Cette formule doit toutefois répondre à deux conditions préalables :

- 1) elle doit donner lieu à des paiements inconditionnels; c'est donc dire qu'il ne doit plus y avoir de contrôles administratifs;*
- 2) les provinces se prévalant de cette formule doivent avoir une assurance que l'évolution respective des coûts et de la compensation fédérale n'auront pas pour effet d'accroître la part des fonds publics des provinces dans ces programmes au bénéfice des budgets fédéraux.*

Je crois que l'on pourrait répondre parfaitement à ces conditions en accordant aux provinces un abattement de points d'impôt sur le revenu suffisant pour couvrir les coûts réels des programmes. Ce mode de compensation fiscale est inconditionnel et augmente annuellement à un rythme suffisant pour compenser la hausse des coûts²⁴.

²⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Déclarations de M. Robert Bourassa, Conférence des premiers ministres, Ottawa, 15-17 novembre 1971, p. 51-52.

5. GOUVERNEMENTS DE M. RENÉ LÉVESQUE ET DE M. PIERRE MARC JOHNSON (1976-1985)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

Pour le gouvernement de M. René Lévesque, le pouvoir fédéral de dépenser ne devrait s'exercer que dans des secteurs de compétence fédérale exclusive ou concurrente, et une compensation devrait être octroyée aux provinces qui refusent les interventions fédérales.

Le Québec croit que le pouvoir fédéral de dépenser devrait être limité aux seules matières énumérées de compétence fédérale exclusive ou concurrente. Il faudra cependant statuer sur le mode de compensation applicable aux provinces éventuellement abstentionnistes⁵⁵.

Le premier ministre réclame, au nom du Québec, un transfert inconditionnel des sommes dépensées par le gouvernement fédéral dans les secteurs où les provinces interviennent déjà.

Ainsi, pourquoi ne penserait-on pas à éliminer certaines interventions dans des domaines où les provinces ont des programmes plus ou moins semblables et qui collent mieux à leurs besoins? Pourquoi chercher à s'acquitter de tâches que le gouvernement le plus proche des citoyens peut remplir de façon à la fois plus économique et plus efficace? L'acharnement qu'on met à s'en mêler, et surtout à ce que tout le monde le sache, montre qu'il y a là, au moins autant que tout autre motif, un grand souci de se faire du capital politique. C'est évidemment une préoccupation compréhensible par les temps qui courent. Mais il n'en demeure pas moins que ces sommes considérables consacrées par l'administration fédérale à des programmes souvent éphémères, parfois même franchement improvisés, cataplasmes sans lendemain qui soulèvent chez les gens des attentes qu'on laisse ensuite insatisfaites et qui rebondiront automatiquement sur les gouvernements provinciaux en risquant de déformer toutes leurs priorités — que ces sommes considérables, selon nous, pourraient et devraient faire l'objet d'un retour inconditionnel aux provinces⁵⁶.

À la même période, le gouvernement fédéral affirme que le pouvoir de dépenser devrait être mieux défini⁵⁷.

Un an plus tard, la commission Pépin-Robarts propose l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser par une nouvelle Chambre haute, composée de délégués représentant les gouvernements des provinces, et soumet que les provinces « devraient

⁵⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Dossier sur les discussions constitutionnelles 1978-1979*, ministère des Affaires intergouvernementales, p. 6.

⁵⁶ Allocution de M. René Lévesque, Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, Ottawa, 13-15 février 1978, p. 7.

⁵⁷ Voir GOUVERNEMENT DU CANADA, *Le temps d'agir — Jalons du renouvellement de la fédération canadienne*, 1978, p. 24; voir aussi *Loi modifiant la Constitution du Canada dans certains domaines ressortissant à la compétence législative du Parlement du Canada et prévoyant les mesures nécessaires à la modification de la Constitution dans certains autres domaines*, projet de loi C-60, Chambre des communes du Canada, première lecture, le 20 juin 1978.

avoir le droit de se retirer de tout programme et de recevoir, s'il y a lieu, une compensation fiscale³⁸ ». Le gouvernement fédéral ne donne pas suite au rapport.

Lors de la Conférence annuelle des premiers ministres tenue à Charlottetown en 1984, M. Lévesque déclare que la limitation de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser constitue une priorité.

On ne compte plus les projets de politiques « nationales » qu'Ottawa entend imposer en se servant de son pouvoir de dépenser, sur des sujets aussi divers que les garderies, les forêts, les parcs, etc.

On assiste à une mutation, au sens profond du terme, de ce qui a constitué ces dernières décennies l'essence du fédéralisme canadien : les compétences des provinces ne sont plus jamais considérées comme exclusives par Ottawa qui s'arroge le droit d'intervenir à tout propos pour imposer en ce domaine SES normes « nationales », soi-disant pour le plus grand bien-être de l'ensemble des Canadiens. [...]

La défense des compétences provinciales passe par l'exercice efficace des pouvoirs que nous possédons, par l'occupation complète de nos champs de juridiction. Car l'offensive fédérale est toujours plus ou moins basée sur le postulat implicite que les provinces s'acquittent mal de leurs responsabilités. Il y a là un défi considérable à relever, dans le contexte d'un partage fiscal depuis longtemps insatisfaisant, au détriment des provinces. Depuis quelques années, Ottawa diminue de façon graduelle mais constante ses transferts financiers aux provinces; il utilise la marge de manœuvre ainsi acquise, non pour réduire la taille de son déficit, mais pour intervenir dans des champs de compétence provinciaux, en utilisant son pouvoir de dépenser. Limiter l'exercice de ce pouvoir qui constitue le moyen privilégié de l'offensive fédérale est devenu une priorité³⁹.

Sous la direction de M. Pierre Marc Johnson, le gouvernement du Québec dépose un projet d'accord constitutionnel qui souligne que l'utilisation faite par le gouvernement fédéral de son pouvoir de dépenser a dénaturé la répartition des compétences constitutionnelles et constitue l'un des principaux motifs d'insatisfaction des Québécois à l'égard du fédéralisme canadien. Le document rappelle que les gouvernements successifs au Québec se sont toujours opposés à l'exercice du pouvoir de dépenser lorsque le gouvernement fédéral s'en est servi pour intervenir dans des domaines qui excèdent sa compétence : ceux des affaires municipales, de la santé et de l'éducation, entre autres.

Le projet d'accord propose d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser sur deux plans :

[...] les subventions conditionnelles aux provinces devraient, comme le suggérait le gouvernement fédéral lui-même en 1969, être assujetties à l'assentiment préalable d'une majorité de provinces. En outre, toute province qui refuserait ces subventions devrait recevoir une juste compensation.

En matière d'éducation et de culture, [...] des réaménagements importants devront imposer des limites au pouvoir de dépenser. Dans l'immédiat, les versements de

³⁸ COMMISSION DE L'UNITÉ CANADIENNE, *Se retrouver*, Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services, 1979, p. 99-100.

³⁹ Intervention de M. René Lévesque sur la situation actuelle et les priorités pour l'avenir, Conférence annuelle des premiers ministres, Charlottetown, 1984, p. 4-6.

*subventions aux individus et institutions ne devraient s'effectuer qu'après entente préalable avec le gouvernement du Québec*⁶⁰.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

Après avoir annoncé, quelques années auparavant, le plafonnement de ses contributions aux programmes qu'il avait lui-même imposé aux provinces, le gouvernement fédéral modifie, en 1977, le financement des programmes d'assurance-hospitalisation, d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire en les regroupant dans une seule enveloppe, appelée Financement des programmes établis (FPÉ). Des abattements fiscaux supplémentaires remplacent une partie des transferts en espèces, mais la formule servant à calculer les contributions fédérales est modifiée : désormais, celles-ci ne sont plus calculées en fonction des coûts réels assumés par les provinces.

a) La santé et les services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, le Québec dénonce la volonté grandissante du gouvernement fédéral de poursuivre et même d'accroître son intervention. Ce faisant, le gouvernement fédéral place le Québec dans une position intenable l'obligeant soit à laisser perpétrer les empiétements fédéraux dans des secteurs qui relèvent de sa compétence, soit à imposer au citoyen le coût de cette double administration. Québec demande que le gouvernement fédéral se retire, en accordant une compensation financière, des programmes qui font double emploi avec ceux déjà mis sur pied et n'intervienne plus, dans les dossiers relatifs à la santé, qu'à la demande expresse d'un gouvernement provincial. Le ministre des Affaires sociales s'exprime ainsi :

Plusieurs articles à l'ordre du jour de la présente conférence indiquent une volonté de la part du gouvernement de poursuivre son intervention dans le domaine de la santé dont la juridiction relève exclusivement des provinces. [...]

Depuis la publication du document Lalonde sur les perspectives de santé, et dont le mérite n'est pas en cause ici, le ministère de la Santé nationale fait tout ce qui est en son pouvoir pour entrer dans les secteurs nouveaux ou prioritaires de la santé. [...]

En prenant l'initiative de la détermination des besoins et des solutions à y apporter, il enfreint carrément la constitution canadienne. [...]

Face à cet envahissement, le gouvernement du Québec se trouve devant l'alternative de plus en plus embarrassante soit de céder le terrain, soit de faire payer au citoyen le coût de cette double administration de la santé. [...]

Il est aussi malheureux de constater que trop souvent des programmes financés directement par le fédéral sous l'empire des «projets d'initiatives locales», [...] dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale conclue récemment, constituent des

⁶⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Projet d'accord constitutionnel — Propositions du gouvernement du Québec*, 1985, p. 26.

interventions directes dans le domaine de la santé ou celui des services sociaux. Sans nous interroger sur leur bien-fondé, je tiens à insister sur le fait que ces projets ne doivent en aucun cas servir de moyen détourné permettant au gouvernement fédéral d'intervenir dans la création et le développement de programmes qui échapperaient autrement à sa juridiction.

Devant cet état de fait, le gouvernement du Québec tient à faire savoir au gouvernement fédéral que tout renouvellement de l'entente concernant ces projets ou d'autres similaires comme « Canada au travail », devra exclure de sa couverture les projets qui recoupent les activités des secteurs de la santé et des services sociaux et qu'il a l'intention de soumettre au gouvernement canadien une proposition de retrait de cette partie du programme au moyen d'une compensation financière dont les modalités devraient tenir compte de la conjoncture économique de chaque province.

De la même façon, le retrait du fédéral du domaine de la santé devrait s'effectuer également dans les programmes et subventions qui ne sont pas touchés par les arrangements financiers. Je songe notamment à la Caisse d'aide à la santé où les sommes qui y sont encore disponibles risquent de ne pas être entièrement affectées à l'échéance de la caisse en 1980. Le Gouvernement du Québec demande donc que les montants qui sont encore disponibles dans la Caisse d'aide à la santé soient remis aux gouvernements provinciaux de façon inconditionnelle.

Ainsi, le gouvernement du Canada ne doit initier de nouveaux programmes, ne subventionner des projets, ne s'impliquer publiquement dans un dossier relatif à la santé qu'à la demande expresse du gouvernement d'une province⁶¹.

b) L'éducation

En matière d'éducation et de formation professionnelle, le gouvernement québécois réitère sa demande en faveur d'un transfert inconditionnel des fonds dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le Québec considère pour sa part que les transferts de fonds inconditionnels au titre de l'éducation post-secondaire, des frais de scolarité et de l'aide aux étudiants ne sont pas négociables parce qu'ils sont matière d'éducation et relèvent exclusivement de la compétence provinciale. [...]

Pour le Québec, cette formation [professionnelle] doit être intimement liée aux autres instruments de développement économique et social de la société québécoise. C'est pourquoi le Québec désire prendre en main toute orientation et décision dans le domaine de la formation des adultes et réitère sa demande que les fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la formation professionnelle des adultes au Québec lui soient transférés⁶².

Le gouvernement de M. Lévesque continuera, jusqu'à la fin de son mandat, de dénoncer les intrusions fédérales dans les domaines de la santé et de l'éducation.

⁶¹ Déclaration de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, Ottawa, 22-23 juin 1977.

⁶² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Conférence des premiers ministres sur l'économie*, Ottawa, février 1982, Ressources humaines, document d'appui, p. 4.

On assiste à une volonté de centraliser les pouvoirs à Ottawa, sans précédent dans le Canada moderne. [...] On doit prévoir que pour une part importante, ce mouvement se poursuivra.

Sur cette question, l'intérêt du Québec et celui des autres provinces se recoupent en partie : car est carrément remis en cause l'exercice souverain par toutes les provinces des compétences traditionnellement exercées par elles en vertu du BNA Act de 1867 et des décisions des tribunaux. Ottawa, se servant tout particulièrement de son pouvoir illimité de dépenser, a entrepris non seulement de modifier à son avantage le partage des pouvoirs au sein du fédéralisme canadien, mais s'attaque à la nature même de ce système.

Cette offensive fédérale est particulièrement évidente lorsqu'elle touche les pouvoirs exclusivement réservés aux provinces dans trois secteurs qui se trouvent au cœur de leurs compétences : la santé, les affaires municipales et l'éducation⁶³.

⁶³ Intervention de M. René Lévesque sur la situation actuelle et les priorités pour l'avenir, Conférence annuelle des premiers ministres, Charlottetown, 1984, p. 2.

6. SECOND GOUVERNEMENT DE M. ROBERT BOURASSA ET GOUVERNEMENT DE M. DANIEL JOHNSON (FILS) (1985-1993)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

Lorsqu'il prend le pouvoir en décembre 1985, le gouvernement de M. Bourassa fait de la limitation du pouvoir fédéral de dépenser l'une des cinq conditions de son adhésion à la Constitution canadienne. M. Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, présente ainsi, lors de son allocution au Mont-Gabriel en mai 1986, les demandes du Québec au regard de la limitation du pouvoir fédéral de dépenser :

La sécurité culturelle signifie aussi la possibilité pour le Québec d'agir exclusivement dans ses champs de compétence sans l'interférence du gouvernement fédéral par son pouvoir de dépenser. On sait que par ce pouvoir, Ottawa peut dépenser, comme il l'entend, des sommes d'argent dans tous les domaines, qu'ils soient de sa compétence ou non. Cette situation est devenue intolérable. Elle est pour l'ensemble des provinces une « épée de Damoclès » sur toute politique planifiée de leur développement tant social, que culturel ou économique. [...]

Il apparaît de plus en plus nécessaire que l'on assujettisse l'exercice du pouvoir de dépenser à l'approbation des provinces. Cela contribuerait grandement à bonifier le fonctionnement du régime fédéral⁶⁴.

À la même époque, le rapport MacDonald, tout en recommandant de préserver le pouvoir fédéral de dépenser, reconnaît que ce pouvoir doit être utilisé avec prudence⁶⁵.

Aux termes des négociations constitutionnelles, l'Accord du lac Meech contient une disposition (nouvel article 106A de la *Loi constitutionnelle de 1867*) visant l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. L'Accord du lac Meech est rejeté en 1990.

En 1991, la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec souligne pour sa part que les groupes et personnes qui ont traité de la voie d'une nouvelle tentative de définition du statut du Québec au sein du régime fédéral canadien ont identifié certains changements devant être effectués. Ils réclament notamment :

[...] un partage des compétences et responsabilités qui garantisse au Québec une autorité exclusive à l'égard des matières et secteurs qui font déjà partie de ses champs de compétence exclusive, ce qui implique, entre autres, l'abolition dans ces secteurs du pouvoir fédéral de dépenser et l'élimination des chevauchements d'interventions⁶⁶.

⁶⁴ Allocution prononcée par M. Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à l'occasion du colloque « Une collaboration renouvelée du Québec et de ses partenaires dans la Confédération », Mont-Gabriel, 9 mai 1986, p. 11.

⁶⁵ *Rapport de la Commission royale sur l'Union économique et les perspectives de développement du Canada*, vol. 3, 1985, p. 539-540.

⁶⁶ COMMISSION SUR L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC, *Rapport : L'avenir constitutionnel du Québec*, 1991, p. 55.

De son côté, le gouvernement fédéral dépose, en septembre 1991, une série de propositions dont certaines concernent le pouvoir fédéral de dépenser⁶⁷. Ces propositions sont expressément déclarées inacceptables par le Québec⁶⁸.

Le comité Beaudoin-Dobbie remet son rapport en février 1992. Il constate ceci :

L'exercice du pouvoir de dépenser du fédéral dans des domaines du ressort exclusif des provinces est une autre source de tension dans la Confédération.

Pour répondre à ces préoccupations, nous envisagerons, dans le cadre de nos recommandations sur la répartition des compétences, la possibilité d'imposer certaines contraintes au pouvoir de dépenser du fédéral au moyen d'accords intergouvernementaux⁶⁹.

Le comité soumet des recommandations concernant les programmes à frais partagés existants.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral et les provinces se concertent afin d'établir une procédure de modification des conditions des programmes à frais partagés actuels. Nous croyons par exemple qu'on pourrait envisager de fixer les conditions des programmes aux termes d'un accord intergouvernemental exécutoire pour une période de quatre à cinq ans. Selon nous, cette formule ne diminuerait pas les pouvoirs du Parlement et dissiperait bon nombre des inquiétudes des provinces⁷⁰.

En ce qui concerne les nouveaux programmes, le rapport recommande :

- a) *que la Loi constitutionnelle de 1867 soit modifiée en ajoutant un article établissant que le gouvernement du Canada versera une compensation raisonnable au gouvernement d'une province qui décide de ne pas participer à un nouveau programme pancanadien à frais partagés dans un domaine de compétence exclusivement provinciale après l'entrée en vigueur du présent article si la province introduit un programme ou une mesure atteignant les objectifs du nouveau programme pancanadien.*
- b) *que la Constitution interdise tout changement unilatéral aux modalités de nouveaux programmes pancanadiens à frais partagés pour une période mutuellement convenue, selon le régime d'approbation des accords intergouvernementaux⁷¹.*

Le comité propose par ailleurs l'insertion d'un texte sur les programmes cofinancés après l'article 106 de la *Loi constitutionnelle de 1867*⁷².

Aux termes de nouvelles négociations constitutionnelles, l'Accord de Charlottetown propose d'encadrer, de façon particulière, certains exercices du pouvoir fédéral de dépenser, dans les domaines de la culture, du développement régional et de la main-d'œuvre⁷³. L'Accord reconduit par ailleurs la formule du droit de retrait d'une province à l'égard de programmes nationaux cofinancés qui se

⁶⁷ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1991.

⁶⁸ Notes pour une allocution de M. Gil Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à l'occasion d'un dîner de la Chambre de commerce d'Anjou, Montréal, le 15 janvier 1992, p. 14.

⁶⁹ *Un Canada renouvelé*, Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, 28 février 1992, p. 62.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 79-80.

⁷¹ *Ibid.*, p. 81.

⁷² *Ibid.*, p. 117-118.

⁷³ Accord de Charlottetown, art. 11, 12.

retrouvait dans l'Accord du lac Meech (nouvel article 106A de la *Loi constitutionnelle de 1867*). Il envisage également un système général d'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser dans des secteurs de compétence provinciale exclusive (nouveau paragraphe 37 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*)⁷⁴. Enfin, des mécanismes d'accords de retrait des programmes ou de restriction des dépenses de la part du gouvernement fédéral sont prévus dans six secteurs devant être déclarés de compétence exclusive provinciale⁷⁵. L'Accord de Charlottetown est rejeté lors de référendums québécois et canadien en octobre 1992.

En 1993, M. Daniel Johnson, devenu ensuite premier ministre du Québec, déclare que « *l'encroachment* [l'empiétement] du fédéral nous coûte une fortune, c'est ça qui donne 30 milliards de déficit fédéral par année, essentiellement⁷⁶ ».

Le Québec n'en continue pas moins de réclamer un encadrement du pouvoir fédéral de dépenser de même que le respect de ses compétences. Ainsi, M. Daniel Johnson écrit en 1994 :

Il n'y a pas de doute que l'élimination des chevauchements et des duplications est l'un des moyens prioritaires dont nous disposons pour optimiser l'utilisation des budgets gouvernementaux et favoriser la confiance de la population en matière de gestion des fonds publics. En ce sens, nous partageons les objectifs que vous évoquez à l'effet de rendre les politiques et programmes plus efficaces et accessibles, de s'entendre sur l'ordre de gouvernement le mieux placé pour fournir un service et tout cela, en prenant en considération les priorités et les conditions particulières de chaque province.

Mais avant tout, la réduction des chevauchements doit être en concordance avec un encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, si l'on veut permettre aux deux gouvernements d'exercer leurs responsabilités de la façon la plus efficace possible. Cet objectif doit aussi contribuer à ce que chacun des gouvernements agisse clairement à l'intérieur des compétences qui lui sont attribuées par la Constitution. Certaines initiatives majeures du gouvernement fédéral dans des domaines de responsabilité provinciale comme la santé et l'éducation m'apparaissent difficilement compatibles avec les objectifs d'efficacité et de subsidiarité qui devraient prévaloir, tout particulièrement dans un contexte de rareté des ressources financières⁷⁷.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

Au cours de cette période, le gouvernement fédéral poursuit son désengagement du financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1986, le projet de loi C-96 désindexe partiellement le taux d'accroissement des transferts fédéraux. Le gouvernement fédéral tend progressivement à se retirer des transferts aux provinces dans le cadre du programme de Financement des programmes établis (FPÉ), pour investir de façon unilatérale auprès de clientèles spécifiques et

⁷⁴ Accord de Charlottetown, art. 31.

⁷⁵ Accord de Charlottetown, art. 11.

⁷⁶ *L'actualité*, 1^{er} mars 1993.

⁷⁷ Lettre de M. Daniel Johnson à M. Marcel Massé, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, 15 février 1994.

d'établissements par la mise sur pied de divers programmes dans les domaines de l'éducation et des politiques sociales.

a) L'éducation

Le gouvernement fédéral multiplie ses interventions dans le secteur de l'éducation. Au cours de l'année 1988 par exemple, trois programmes sont créés : le programme des Bourses du Canada (dans le cadre du programme Innov-Action), le programme à l'appui de réseaux de Centres d'excellence au Canada ainsi que le programme national d'alphabétisation. De même, en 1990, Emploi et Immigration Canada lance le programme « Projet d'incitation à la poursuite des études », rebaptisé par la suite « L'école avant tout », comportant, entre autres choses, des subventions aux commissions scolaires qui présentaient des projets admissibles.

Le gouvernement fédéral tente par ailleurs à diverses reprises d'imposer des normes nationales dans ce secteur. Ainsi, en 1986, le projet de loi C-96 propose de lier le financement de l'enseignement postsecondaire à l'introduction d'objectifs nationaux. L'opposition en bloc des provinces, par la voie du Conseil des ministres de l'éducation du Canada, empêche cependant l'établissement de ce lien. De même, dans son Discours du Trône de mai 1991, le gouvernement fédéral annonce son intention d'établir, avec l'appui et la coopération des provinces, des objectifs pan-canadiens en éducation pour l'an 2000. Le 29 mai 1991, l'Assemblée nationale du Québec adopte la résolution suivante :

Que l'Assemblée nationale condamne la volonté inacceptable du gouvernement fédéral exprimée par le Discours du Trône à l'effet de s'immiscer dans les secteurs de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre relevant de la compétence exclusive du Québec, notamment par la désignation d'un ministre responsable de la fixation d'objectifs pan-nationaux dans ces domaines et qu'elle demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire échec à cette ingérence⁷⁸.

b) La santé et les services sociaux

Dans le cadre de la réforme de la santé et des services sociaux mise en œuvre au début des années quatre-vingt-dix, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, réclame un relèvement des transferts fédéraux au FPÉ et l'élimination des normes qui assortissent les transferts financiers et fiscaux. Il réaffirme très clairement la compétence provinciale exclusive dans ces secteurs.

Les affaires sociales et la santé relèvent de façon irréfutable de la compétence exclusive des provinces en vertu de la Constitution canadienne.

Les affaires sociales et la santé sont des secteurs essentiels qui font appel aux valeurs les plus profondes d'une société et en ce sens, doivent refléter la spécificité de la société québécoise. [...]

Les secteurs de la santé et des affaires sociales ont été jusqu'à maintenant de compétence provinciale exclusive et pour le meilleur intérêt des Québécois et des Québécoises, ils le sont pour le demeurer⁷⁹.

⁷⁸ Journal des débats de l'Assemblée nationale, 29 mai 1991, p. 8555.

⁷⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Un financement équitable à la mesure de nos moyens*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, p. 84.

7. GOUVERNEMENTS DE M. JACQUES PARIZEAU ET DE M. LUCIEN BOUCHARD (1994-)

A Position générale à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser

En 1995, le gouvernement fédéral remplace le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et le Financement des programmes établis (FPÉ) par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Prétextant un accroissement de la marge de manœuvre des provinces, lesquelles doivent cependant continuer de respecter les cinq normes nationales en matière de santé et la non assignation de résidence en matière sociale, le gouvernement fédéral procède, dans le cadre de ce programme à des coupures sévères dans les transferts en espèces destinés aux provinces.

M^{me} Pauline Marois, ministre des Finances, après avoir mis en évidence les effets désastreux des coupures fédérales dans les transferts aux provinces sur le financement des programmes de santé, d'éducation supérieure, de services sociaux et de sécurité du revenu, déclare que le cadre de financement est devenu inacceptable. Elle dénonce l'attitude du gouvernement fédéral qui, tout en se désengageant massivement du financement, maintient ses normes nationales en santé et cherche à en imposer de nouvelles dans d'autres programmes sociaux.

Dans ce contexte, M^{me} Marois réclame du gouvernement fédéral :

[...] qu'il se retire du financement des programmes sociaux, et qu'il transfère au Québec les points d'impôt qui servent à financer son intervention en ce domaine. Je proposerai donc à Monsieur Martin de remplacer dès 1996-1997, sa contribution financière actuelle aux programmes sociaux par un transfert définitif de points d'impôt au Québec⁹⁹.

En février 1996, le gouvernement fédéral s'engage, à l'occasion du Discours du Trône, à ne plus utiliser son pouvoir de dépenser pour créer de nouveaux programmes à frais partagés dans des domaines de compétence provinciale exclusive sans le consentement de la majorité des provinces. De plus, il s'engage à faire en sorte que tout nouveau programme soit conçu de telle façon que les provinces qui s'en dissocieront soient indemnisées, à condition qu'elles adoptent un programme équivalent ou comparable. Cependant, dans le Discours du Trône de septembre 1997, le gouvernement fédéral annonce une série d'initiatives unilatérales dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

En décembre 1997, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Jacques Brassard, précise les orientations du Québec en matière de relations intergouvernementales. Le Québec désire mettre un terme aux interventions

⁹⁹ Communiqué de presse, *Transfert social canadien : La position du Québec face au désengagement massif du fédéral*, 12 décembre 1995.

fédérales dans ses champs de compétence en se retirant, avec pleine compensation fiscale, de tout nouvel exercice par le gouvernement fédéral de son pouvoir de dépenser :

[...] le gouvernement fédéral mène une politique qu'il qualifie de réforme administrative de la fédération. Un des premiers éléments de cette réforme vise à concrétiser et à légitimer le renforcement du rôle qu'il s'est arrogé dans le champ des politiques sociales, secteur qui relève de la compétence du Québec. Les provinces du Canada anglais, quant à elles, participent activement à cette centralisation en acceptant de reconnaître formellement à Ottawa un rôle de premier plan en ces matières [...].

[...] L'imminence d'un surplus budgétaire à Ottawa provoque déjà un retour à un interventionnisme fédéral créateur de nouveaux chevauchements et dédoublements. Dans un tel contexte, le gouvernement du Québec défendra fermement son autonomie et sa maîtrise d'œuvre dans les secteurs relevant de sa responsabilité. Par conséquent :

[...] le Québec exigera le respect de ses compétences constitutionnelles et en revendiquera le plein exercice; il continuera de dénoncer les ingérences du gouvernement fédéral et il exigera une pleine compensation financière sous forme de points d'impôt, particulièrement dans le cas de toute nouvelle entente ou initiative fédérale dans un secteur relevant de la compétence du Québec.

[...] en cas de désengagement du gouvernement fédéral dans d'autres secteurs, il demandera, le cas échéant, qu'un transfert de responsabilités au Québec soit accompagné d'une juste compensation⁴¹.

Enfin, lors de l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la clôture des travaux de la Commission des institutions portant sur la Déclaration de Calgary, le premier ministre Bouchard réaffirme l'importance vitale pour le Québec de préserver ses champs de compétence et sa volonté d'obtenir un droit de retrait avec juste compensation en cas d'initiatives fédérales dans ces domaines.

S'il est une chose essentielle au Québec, c'est bien le respect des compétences exclusives du Québec et, plus particulièrement, en matière de santé, de sécurité du revenu, d'éducation, de politique familiale. Depuis trente ans, le gouvernement fédéral cherche à s'immiscer dans les compétences du Québec. Il le fait essentiellement par le biais de ce qu'on appelle un pouvoir dit de dépenser que le Québec n'a jamais voulu reconnaître, cherchant à protéger ses compétences exclusives. [...]

Il s'agirait de prévoir que chaque province puisse se retirer d'une initiative fédérale dans ses champs de juridictions, en contrepartie d'une juste compensation financière. Ce droit de retrait a toujours été au cœur des discussions Québec-Ottawa. En 1964, le premier ministre Lesage avait obtenu du premier ministre Pearson un tel droit pour 29 programmes fédéraux. Il n'y en a pas un mot dans la Déclaration de Calgary⁴².

⁴¹ Déclaration de M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Journal des débats de l'Assemblée nationale, 4 décembre 1997, p. 9087.

⁴² Notes pour une allocution de M. Lucien Bouchard, à l'occasion d'une séance de la Commission des Institutions portant sur la Déclaration de Calgary, le 10 juin 1998, p. 7-8.

B Illustration de la position du Québec en matière d'éducation, de santé et de services sociaux

a) Nouvelles interventions fédérales

Dans le secteur de l'éducation, la principale initiative fédérale consiste en la création des bourses du millénaire. Évoquée lors du Discours du Trône de septembre 1997, annoncée dans le budget fédéral de février 1998, la loi instituant la Fondation canadienne des bourses d'étude du millénaire a été sanctionnée le 18 juin 1998⁸³.

Dès qu'il a été informé du projet fédéral, le gouvernement du Québec, appuyé par de nombreux responsables du milieu de l'éducation québécois, s'est élevé contre cette nouvelle intrusion du pouvoir central et a signifié sa volonté de se retirer d'un éventuel programme avec pleine compensation⁸⁴. Le 30 mars 1998, M. Bouchard, lors d'une rencontre avec le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, au sujet de ce dossier, propose d'amender le projet de loi afin d'accorder aux provinces un droit de retrait avec compensation.

Retrait avec compensation

46.1 Lorsqu'une province a constitué et administre un programme d'aide financière aux étudiants pour leur assurer l'égalité des chances à l'éducation de niveau post-secondaire, les ministres doivent, à la demande de cette province, négocier avec elle pour conclure un accord visant à lui verser une juste compensation financière en lieu et place des activités de la Fondation dans cette province⁸⁵.

Des négociations sont entreprises. Elles échouent, la Chambre des communes adoptant, le 27 mai 1998, le projet de loi sans amendements quant à la Fondation, et ce, en dépit du consensus québécois manifesté notamment par l'adoption unanime d'une résolution de l'Assemblée nationale proposant des amendements législatifs plus conformes aux intérêts du Québec.

Dans l'intérêt des étudiants québécois, l'Assemblée nationale demande instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de reprendre les négociations sur la question des bourses du millénaire pour en arriver à une entente sur des amendements législatifs qui respectent les principes suivants :

- a) La part attribuable chaque année à des étudiants québécois est déterminée à l'aide d'une formule basée sur des paramètres démographiques;*
- b) Le Québec sélectionne les étudiants qui recevront une bourse;*
- c) Les bourses seront acheminées aux récipiendaires de manière à éviter tout dédoublement et à assurer au gouvernement fédéral la visibilité nécessaire.*

De plus, l'Assemblée nationale prend acte de la volonté du gouvernement du Québec d'allouer les sommes ainsi économisées à son programme de bourses au financement des institutions collégiales et universitaires⁸⁶.

⁸³ Loi d'exécution du budget de 1998, projet de loi C-36.

⁸⁴ Lettre de M. Lucien Bouchard à M. Jean Chrétien, 17 février 1998, référant à une lettre du 5 décembre 1997.

⁸⁵ Proposition du gouvernement du Québec visant à amender le projet de loi C-36, Ottawa, le 30 mars 1998.

⁸⁶ Journal des débats de l'Assemblée nationale, 14 mai 1998, p. 11192.

L'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier est d'autant plus problématique qu'il s'agit d'un secteur où le Québec a exercé, en 1964, un droit de retrait lui permettant de conserver la maîtrise de son programme d'aide aux étudiants, lequel comprend déjà un régime de bourses aux étudiants fondé sur des critères d'admissibilité déterminés selon les priorités du Québec.

Le Discours du Trône de 1997 annonce également la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, empiétant sur les compétences du Québec en matière d'éducation et de santé. En décembre de la même année, les ministres québécois de l'Éducation et de la Santé rappellent au gouvernement fédéral que le Québec entend demeurer seul responsable du financement et du développement de la recherche universitaire au Québec⁸⁷.

Dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral réaffirme, lors de ce même Discours du Trône de septembre 1997, son intention d'intervenir dans le secteur.

Le gouvernement a un rôle de premier plan à jouer pour protéger et renforcer l'assurance-maladie. [...] Nous pouvons prendre des mesures pour guider les efforts de tous les gouvernements, et nous le ferons. [...]

En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- *Il appuiera les Canadiens dans leurs efforts pour répondre aux besoins croissants de soins à domicile et de soins communautaires.*
- *Il établira un plan national, un calendrier et un cadre financier afin d'assurer à la population canadienne un meilleur accès aux médicaments indispensables.*
- *Il améliorera la qualité et l'efficacité des services de santé partout au Canada en établissant le Fonds de transition pour les sciences de la santé afin d'aider les gouvernements provinciaux à innover dans le domaine de soins primaires, et à intégrer davantage la prestation des services de santé et des soins à domicile et l'assurance-médicaments⁸⁸.*

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Jacques Brassard, dénonce ces interventions fédérales⁸⁹.

b) L'union sociale canadienne

Lors de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux de 1995, les premiers ministres des provinces autres que le Québec créent le Conseil interprovincial des ministres sur la réforme et la refonte des politiques sociales. Ce conseil présente, en décembre 1995, un document de travail qui reflète les préoccupations de ces provinces en matière sociale. Lors de la Conférence annuelle de Jasper en août 1996, ces premiers ministres provinciaux élargissent leur démarche en mettant sur pied le Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales chargé d'examiner, entre autres, la création d'une prestation nationale pour enfants et le rôle que pourraient jouer les provinces dans la définition de normes nationales en matière de santé.

⁸⁷ Lettre de la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, et du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, à M. John Manley, ministre de l'Industrie du Canada, 19 décembre 1997.

⁸⁸ Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada, 23 septembre 1997.

⁸⁹ M. Jacques Brassard, conférence de presse, 23 septembre 1997.

La réaction du gouvernement de M. Bouchard à l'égard de cette initiative des provinces est demeurée conforme aux positions défendues par tous les gouvernements québécois précédents : loin de rechercher un forum par lequel le gouvernement fédéral pourrait normaliser ses interventions dans les champs de compétence du Québec, ce dernier réclame le retrait du gouvernement fédéral du domaine de la politique sociale. Il demande que lui soient transférées les ressources fiscales nécessaires à la mise en œuvre de tous ses programmes sociaux :

La plupart des recommandations du rapport concourent à l'uniformisation des politiques sociales à travers le Canada et offrent ainsi au gouvernement fédéral l'occasion de légitimer le rôle accru, et pourtant sans fondement constitutionnel, qu'il souhaite se donner. [...] Le Québec ne peut s'engager dans des processus intergouvernementaux à caractère décisionnel qui auraient pour effet de l'assujettir à des normes auxquelles le Québec n'aurait pas consenti, dans des domaines qui relèvent de sa compétence. [...]

Ce que l'on nous demande, c'est de renoncer à la capacité que le Québec a toujours revendiquée de déterminer lui-même ses priorités et d'affecter les impôts des Québécois à leurs besoins spécifiques. Ceci porte directement atteinte à la solidarité sociale des Québécois⁹⁰.

Au sujet du projet de prestation nationale pour enfants, le premier ministre déclare :

Le Québec dépense 3 milliards de dollars pour ses programmes destinés à l'enfance et nous sommes à concevoir un programme unifié. Accepter le programme pan-canadien équivaudrait à remettre les impôts des Québécois dans une marmite commune et à renoncer à l'attribution des sommes requises par les besoins et les priorités des Québécois⁹¹.

Alors qu'en 1996, les autres provinces canadiennes semblent définir le « rééquilibrage » de la fédération comme une forme de collaboration fédérale-provinciale dans les nombreux secteurs d'activité où le gouvernement fédéral s'est immiscé au moyen du pouvoir de dépenser, le Québec considère au contraire qu'il doit garder la maîtrise totale de ses compétences :

Le gouvernement n'a ni l'intention ni le mandat d'abandonner quelque dimension des compétences constitutionnelles du Québec, que l'opération envisagée soit de nature constitutionnelle ou administrative. [...] Les gouvernements du Québec, depuis longtemps et indépendamment de leur option quant au statut du Québec, ont cherché à raffermir ses compétences de manière à favoriser la maîtrise par le peuple québécois de son développement social, économique et culturel ainsi que de ses institutions politiques. Ce que nous offrent les provinces, c'est une centralisation, un recul, la négation du cheminement historique des Québécois. [...]

Le Québec ne peut s'engager sur la voie d'un rééquilibrage dont les orientations générales et les mesures particulières mènent à l'abandon des revendications fondamentales du Québec et à l'érosion graduelle de ces dernières par des moyens intergouvernementaux et administratifs. Ce que l'on propose au Québec, c'est la

⁹⁰ Communiqué de presse, *Programmes sociaux : le Québec refuse la proposition des provinces de centraliser à Ottawa les pouvoirs du Québec en matière sociale*, 29 août 1996, p. 1-2.

⁹¹ *Ibid.*, p. 1.

*construction d'un gouvernement canadien plus puissant, d'un Canada plus centralisé et moins respectueux des volontés des Québécois*⁷².

Le Québec réitère sa position lors de la Conférence annuelle des premiers ministres de St. Andrews, en août 1997, exprimant son opposition au mécanisme intergouvernemental proposé par les provinces pour élaborer, conjointement avec le gouvernement fédéral, des normes nationales pour les programmes sociaux :

Le Québec entend demeurer maître de ses choix de priorités et de ses orientations en matière de politiques sociales, comme son gouvernement l'a démontré récemment par sa politique familiale, par l'implantation de son régime d'assurance-médicaments ou encore par la mise en place d'un système de perception des pensions alimentaires. Le gouvernement du Québec demeure le gouvernement le mieux placé pour répondre aux besoins spécifiques des Québécoises et des Québécois.

Un mécanisme intergouvernemental chargé d'élaborer des normes nationales applicables aux programmes sociaux porterait directement atteinte aux prérogatives et responsabilités actuelles du Québec quant à la définition et la gestion de ses politiques sociales, exercées en vertu de sa compétence exclusive en la matière. Dans les faits, un tel mécanisme compromettrait la marge de manœuvre du Québec, c'est-à-dire sa capacité actuelle de déterminer lui-même les orientations, les priorités et les modalités de ses programmes sociaux financés par les contribuables québécois.

*Un tel mécanisme aurait aussi pour conséquence de reconnaître au gouvernement fédéral des responsabilités dans la définition des politiques sociales que ne lui reconnaît pas la Constitution. Il aurait pour effet de légitimer les prétentions fédérales de longue date en cette matière et ce, en contournant carrément la Constitution*⁷³.

La collaboration fédérale-provinciale proposée par les premiers ministres provinciaux a pour effet d'empêcher le Québec de créer et de maintenir ses propres programmes sociaux, comme le démontre le dossier de la prestation fiscale nationale pour enfants :

En dépit des objections du Québec, les provinces du Canada anglais et le gouvernement fédéral ont imposé les normes de la prestation « nationale » pour enfants au Québec. Ottawa a refusé de donner suite à la requête du Québec à l'effet de lui transférer sa part des fonds fédéraux dévolus à la prestation « nationale » pour enfants de façon à l'intégrer dans l'allocation québécoise unifiée pour enfants.

Agissant dans le respect de sa compétence, le Québec avait dans l'intervalle élaboré de bonne foi une politique familiale pour ensuite se voir contraint, par les modalités de la prestation pour enfants qu'on lui a imposée, d'apporter des réajustements importants à son allocation unifiée pour enfants, volet important de sa politique familiale. Ainsi, avant même d'avoir défini l'esquisse d'un mécanisme intergouvernemental sur les politiques sociales, l'on a encore une fois imposé au Québec des normes nationales dans un domaine relevant de sa compétence. La prochaine étape consistera-t-elle à imposer au Québec des normes nationales pour le régime d'assurance-médicaments qu'il vient de mettre en place, ce conformément à sa compétence sur

⁷² Communiqué de presse, *Le rééquilibrage des rôles et des responsabilités d'Ottawa et des provinces : une autre avenue de centralisation*, 25 août 1996, p. 2.

⁷³ *Union sociale canadienne : La position du Québec*, document déposé par M. Lucien Bouchard à la Conférence des premiers ministres, St. Andrews, 6-8 août 1997, p. 1-2.

la santé? Entend-on, une fois de plus, contraindre le Québec à accepter les normes fédérales en matière de politiques sociales⁹⁴?

Dans ce contexte, afin d'orienter les débats dans le sens des intérêts du Québec et de limiter ainsi les dédoublements résultant du pouvoir fédéral de dépenser, le premier ministre du Québec indique, à la réunion des premiers ministres tenue à Ottawa en décembre 1997, qu'il participerait à un groupe de travail sur l'union sociale canadienne si les provinces acceptaient trois conditions conformes aux positions défendues par les gouvernements du Québec à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser :

- 1. Les participants expriment leur intérêt pour la reconnaissance d'un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation, pour une province qui le souhaiterait, à l'égard de toute mesure ou matière susceptible d'avoir un impact dans un champ de compétence d'une province, et conviennent que la définition de ce droit de retrait sera un objectif majeur des discussions sur l'accord cadre;*
- 2. Pendant la période où un tel accord cadre sera en discussion, tous les participants, y compris le gouvernement fédéral, conviennent d'un moratoire sur toute nouvelle initiative ou mesure du gouvernement fédéral susceptible d'avoir un impact sur un champ de compétence d'une province. [...]*
- 3. Cette proposition du Québec ne doit être aucunement interprétée comme une reconnaissance directe ou indirecte d'un pouvoir fédéral de dépenser ou d'un quelconque rôle du gouvernement fédéral en matière de politique sociale, le Québec réaffirmant sa position historique quant au respect de ses compétences⁹⁵.*

Les autres premiers ministres refusent de s'engager à discuter du droit de retrait. La Conférence se termine sans que les provinces puissent soutirer, de la part du gouvernement fédéral, quelque engagement que ce soit en faveur d'un rétablissement du niveau des paiements de transferts nécessaires au maintien des programmes sociaux, et ce, malgré leur volonté de mieux définir le pouvoir fédéral de dépenser dans le cadre d'une « union sociale canadienne ».

En mars 1998, le Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial sur le renouvellement des politiques sociales se réunit pour entreprendre des négociations à propos d'une éventuelle « entente-cadre sur l'union sociale du Canada ». Un mois plus tard, c'est au tour des ministres responsables de ces discussions de se réunir à Toronto. À cette occasion, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Jacques Brassard, réitère les conditions posées par M. Bouchard en décembre.

[La] position [du Québec] est claire : le Québec demande que l'Entente-cadre sur l'union sociale reconnaisse sa position historique en prévoyant un droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière à l'égard de toute nouvelle initiative ou nouveau programme fédéral cofinancé ou non dans les secteurs des programmes sociaux qui relèvent de la responsabilité des provinces⁹⁶.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁹⁵ Déclaration de M. Lucien Bouchard, Conférence des premiers ministres, Ottawa, 12 décembre 1997.

⁹⁶ Déclaration de M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Toronto, 17 avril 1998.

Après deux mois de discussions, les provinces, à l'exception du Québec, en viennent à une position commune sur la question de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser qui se rapproche de la position historique du Québec. Quelques jours plus tard, lors d'une réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la négociation de l'entente-cadre, le gouvernement fédéral refuse de réagir officiellement à la proposition des provinces.

CONCLUSION

Depuis plus d'un demi-siècle, le Québec conteste l'existence du pouvoir fédéral de dépenser. À défaut de son abolition, il revendique avec constance, par ses premiers ministres, un encadrement rigoureux de ce pouvoir dans les secteurs relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec, par le biais d'un droit de retrait avec pleine compensation. Peu importe leur allégeance politique, tous les gouvernements québécois ont, sans exception, exprimé leur volonté de défendre l'intégrité des compétences législatives du Québec, de même que la capacité du Québec de déterminer lui-même les politiques qui lui conviennent, notamment en matière d'éducation, de santé et de services sociaux.

Après ce demi-siècle de lutte incessante, où en est le Québec? Exception faite de la brève période, au début des années soixante, pendant laquelle le gouvernement fédéral a accepté que le Québec trace sa propre voie en se retirant des programmes à frais partagés, les demandes du Québec relatives au pouvoir fédéral de dépenser ont été tour à tour rejetées par Ottawa sinon par certaines provinces.

Dans le Discours du Trône de février 1996, le gouvernement fédéral s'engageait à limiter l'exercice de son pouvoir de dépenser. Depuis deux ans, par ses nombreuses nouvelles ingérences dans les champs de compétence du Québec, il démontre à quel point cet engagement est limité et facile à contourner par le simple choix d'interventions directes et unilatérales. Les bourses du millénaire, la prestation pancanadienne pour enfants, la Fondation canadienne pour l'innovation et le programme projeté d'assurance-médicaments ne constituent que quelques exemples de ces interventions. Cette offensive fédérale s'inscrit dans le cadre d'un discours qui dénature la notion d'exclusivité des compétences provinciales.

L'attitude du gouvernement fédéral et la direction qu'il veut imprimer au fédéralisme canadien minent le principe même de ce régime. La situation actuelle rend d'autant plus important le rappel par le Québec de sa position historique à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser.

COMMUNIQUÉ

Menu

English

Ref: S50-070 10

39e Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux Saskatoon (Saskatchewan) - Du 5 au 7 août 1998

ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE CANADIENNE

SASKATOON, le 6 août 1998

Les Premiers ministres ont discuté de l'état des négociations relatives à l'entente-cadre sur l'union sociale. Ils ont constaté que les deux ordres de gouvernement sont concernés par l'union sociale canadienne et ont souligné qu'un partenariat plus solide entre les deux ordres de gouvernement est indispensable afin de protéger les programmes sociaux canadiens pour l'avenir.

Les Premiers ministres croient fermement qu'une entente-cadre sur l'union sociale donnera à tous les Canadiens de meilleures possibilités de participer pleinement à la vie économique et sociale du pays. Elle traduit une volonté des gouvernements de travailler ensemble, à l'intérieur de leurs compétences constitutionnelles, pour assurer aux Canadiens des services solides et durables dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Il ne s'agit pas de donner plus de pouvoirs à un ou l'autre des deux ordres de gouvernements.

Les Premiers ministres ont donné un appui unanime au consensus provincial/territorial élaboré par les ministres participants en ce qui a trait à la position en vue des négociations.

Les Premiers ministres ont exprimé leur satisfaction par rapport à la déclaration publique récente par laquelle le Premier ministre fédéral s'est engagé à mener les négociations à leur aboutissement. Ils ont reconnu que même si les propositions fédérales récentes sur l'entente-cadre ne constituent pas une réponse complète au document renfermant le consensus provincial/territorial sur la position de négociation, ces propositions et le document du consensus provincial/territorial actuel à l'égard des négociations permettront aux négociations d'aller de l'avant.

Les Premiers ministres ont convenu que, par le truchement de négociations, il leur serait possible d'accepter plusieurs des objectifs qui se trouvent dans les propositions fédérales. Le défi consiste maintenant pour le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces à la recherche de solutions aux problèmes en suspens.

Les Premiers ministres ont aussi constaté que les points communs entre la position du gouvernement fédéral et celle des provinces/territoires traduisent un progrès dans les négociations. Ils ont toutefois souligné qu'il sera indispensable de trouver une formule de collaboration en ce qui concerne les dépenses fédérales dans les domaines relevant de la compétence des provinces/territoires ainsi qu'une procédure impartiale de règlement des différends afin d'instaurer un partenariat équilibré et juste. Ils ont de plus réclamé que les négociations aillent de l'avant en vue d'aboutir à un projet d'entente d'ici la fin de l'année.

Les Premiers ministres ont pris note que les propositions fédérales comportent des dispositions sur le droit de retrait. Ils ont aussi insisté sur la dimension fondamentale du consensus provincial/territorial sur la position en vue des négociations quant à la capacité d'une province ou d'un territoire de se retirer de tout nouveau programme social ou programme modifié pancanadien dans les secteurs de compétence provinciale/territoriale avec pleine compensation, entendu que la province ou le territoire offre un programme ou une initiative dans les mêmes champs d'activité prioritaires que les programmes pancanadiens.

Les Premiers ministres ont en outre convenu que de nouveaux mécanismes pour résoudre et prévenir les différends le cas échéant constituent également un élément capital de leur position de négociation. Ils ont mis en relief le fait que les différends entre gouvernements minent l'union sociale canadienne. C'est pourquoi, ont-ils dit, de nouveaux mécanismes de coopération destinés à empêcher les conflits de surgir ou afin de les régler équitablement lorsqu'ils surviennent accroîtraient la confiance des Canadiens dans la capacité de leurs gouvernements de travailler ensemble dans l'intérêt de la population.

Les Premiers ministres ont souligné que l'union sociale canadienne et les programmes auxquels les Canadiens tiennent le plus, surtout le régime de soins de santé, doivent reposer sur une série d'arrangements fiscaux renouvelés assurant un équilibre entre les revenus et les compétences des provinces/territoires à l'égard des programmes.

En conclusion à leurs discussions, les Premiers ministres ont confirmé la règle fondamentale pour les négociations voulant qu'aucun élément de l'entente-cadre ne soit accepté tant que l'accord dans son ensemble ne l'aura pas été. Ils ont chargé le coprésident provincial des négociations, l'honorable Bernhard Wiens, de déterminer avec son homologue fédérale, l'honorable Anne McLellan, une date pour la tenue d'une réunion de négociation des ministres dès que possible.

- 30 -

Renseignements sur les conférences

[\[Renseignements sur les conférences\]](#) [\[Menu\]](#) [\[English\]](#)



Secrétariat des conférences
intergouvernementales canadiennes (SCIC)

webmaster@scics.x400.gc.ca

Réponse à Claude Castonguay

de

**Joseph Facal
Ministre délégué
aux Affaires intergouvernementales canadiennes**

15 février 1999

**Monsieur Claude Castonguay publiait le 10 février 1999
une lettre ouverte sur l'union sociale.**

**Le ministre Joseph Facal lui a répondu. Cette lettre
résume bien la position du Québec dans le dossier de
l'union sociale.**

Le 10 février dernier, par l'entremise d'un texte paru dans différents quotidiens, vous avez critiqué le refus du gouvernement du Québec d'adhérer à l'entente cadre sur l'union sociale.

Plusieurs raisons expliquent ce refus. On peut certes les contester comme vous l'avez fait. Permettez-moi, cependant, de m'étonner de lire, de la part d'un ancien ministre québécois à l'avant-scène de notre quête d'autonomie, votre conclusion à l'effet qu'« heureusement, qu'elle [l'entente] s'appliquera au Québec même sans sa signature ».

Il s'agit là, de votre part, d'une négation de la légitimité même du gouvernement du Québec et de sa capacité d'agir en fonction des intérêts des Québécoises et Québécois et de faire respecter ses décisions. Si on suivait votre logique, la Charte de Victoria de 1971 nous aurait été imposée en dépit du refus de votre gouvernement et l'imposition au Québec d'une Constitution en 1981, geste mainte fois déploré par vous, trouverait maintenant grâce à vos yeux.

Non seulement le Québec a-t-il refusé de signer l'entente, mais il refuse qu'elle s'applique contre son gré. Malgré vos prétentions, le gouvernement n'y voit pas une entente susceptible d'influencer positivement l'évolution de notre système fédéral, à moins bien sûr que dans votre esprit cette évolution positive signifie une centralisation accrue.

Avant d'aller au fond des choses, un mot sur votre mise en cause de la bonne foi du gouvernement québécois dans ces négociations. À l'instar de M. Charest, vous soutenez que notre refus de signer était prévisible. Vous omettez un détail: M. Charest a fait savoir que lui non plus n'aurait pas signé. À Saskatoon, au mois d'août, le Québec se joignit au front commun des provinces lorsque celles-ci

convinrent d'une position qui reprenait certaines des demandes historiques du Québec. Le samedi 30 janvier, au sortir de la réunion de Victoria, le consensus des provinces tenait toujours et prenait la forme d'un projet d'entente que le Québec aurait signé avec empressement. Quatre jours plus tard, à Ottawa, toutes les provinces sauf le Québec choisissent plutôt la position fédérale qu'elles avaient rejeté à Victoria. Je vous pose la question: où est notre mauvaise foi ?

Quant au fond des choses, vous coiffez votre article du titre suivant : « Union sociale : un déblocage majeur ». Nous sommes d'accord à un petit détail près ... nous y aurions ajouté « pour le gouvernement fédéral ». Depuis plus d'un demi siècle que l'autorité fédérale recherche la légitimation de son pouvoir de dépenser dans les secteurs de juridiction des provinces et voilà que neuf premiers ministres provinciaux la lui offrent sur un plateau d'argent. En échange de quoi au juste ?

Comparons d'abord les objectifs à l'origine du processus et le résultat final. À l'origine, les négociations sur l'union sociale avaient pour but de clarifier la responsabilité première des provinces en matière sociale, d'assurer la stabilité et la pérennité du financement fédéral et de mieux encadrer l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. Alors que l'on retrouve ces objectifs dans le projet d'entente des provinces du 30 janvier, l'entente signée par les premiers ministres quatre jours plus tard à Ottawa ne comporte aucune garantie quant à la stabilité de la contribution fédérale au financement des programmes sociaux, sinon l'exigence d'un simple préavis. De surcroît, les politiques sociales sont devenues une responsabilité partagée, sans reconnaissance de la responsabilité première des provinces, et Ottawa peut contourner les gouvernements des provinces dans leurs propres champs de compétence au moyen de son pouvoir de dépenser par des transferts directs aux individus et organismes, et avec la bénédiction de ces

mêmes gouvernements. Les bourses du millénaire en sont l'exemple le plus connu et votre point de vue les cautionne. Un déblocage majeur certes, dans le sens d'un Canada unitaire.

Qu'advient-il des priorités québécoises si elles peuvent être court-circuitées par des subventions fédérales directes aux écoles, polyvalentes, cégeps, universités, CLSC, centres d'hébergements, hôpitaux, régies régionales, instituts de recherche, etc. ? Cet argent, rappelons-le, provient du même contribuable et, par conséquent, devient inaccessible au seul gouvernement en Amérique du Nord qui est imputable à une majorité francophone.

Au chapitre de la mobilité par exemple, il nous aurait fallu, si nous avions signé, nous engager à abolir, d'ici trois ans, toute politique ou mesure fondée sur des critères de résidence. Lesquelles ? Nous l'ignorons. Aurait-il été responsable pour un gouvernement du Québec de signer un tel chèque en blanc ? Est-ce le début de la fin des programmes sociaux qui se voudraient plus généreux que ceux offerts dans d'autres provinces ? À la table de négociations, les provinces ont proposé d'identifier concrètement ce que l'on voulait abolir. Ottawa s'y est refusé.

En échange de cette reconnaissance que recherchaient tous les politiciens fédéraux centralisateurs depuis 50 ans, la société distincte qui vous était chère devrait aujourd'hui se résigner à un simple préavis de trois mois, soit le temps qu'il faut pour implanter une mesure budgétaire ou faire adopter une loi à la Chambre des communes. Trop aimable diraient certains, un marché de dupe me contenterais-je d'écrire.

Quant au droit de retrait présent dans l'entente sur l'union sociale, il est assez fascinant de constater l'outrecuidance de ceux qui, ayant torpillé l'accord du lac Meech, essaient maintenant de nous convaincre qu'ils nous offrent davantage. L'argument est risible.

D'abord, l'accord du lac Meech constituait un amendement constitutionnel offrant plus de garanties, ce qui n'est pas le cas avec une entente administrative. Ensuite, l'accord du lac Meech ne comportait aucune reconnaissance du pouvoir fédéral de dépenser. Bien au contraire, le premier ministre Robert Bourassa, inquiet de cette possibilité, avait introduit une clause de sauvegarde préservant les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée nationale. Finalement, alors que Meech parlait de « mesures compatibles avec les objectifs nationaux », l'entente sur l'union sociale est plus contraignante parce qu'une province qui exercerait son droit de retrait devrait « remplir tous les objectifs pancanadiens ».

Je vous fais aussi remarquer que le droit de retrait ne s'applique que si une province a déjà un programme existant lui permettant de remplir les objectifs pancanadiens. Ce qui apparaît comme un gain n'est en vérité que le gros bon sens. Si un programme existe déjà, pourquoi en créer un autre identique ou presque, simultanément, sur un même territoire ? En vérité, dans la mesure où le Québec n'aurait pas de programme existant, il n'existe aucun véritable droit de retrait puisque celui-ci serait alors tenu de mettre en place un programme modelé sur les objectifs pancanadiens. Ainsi, si pour une raison ou pour une autre, le Québec ne partageait pas avec six autres provinces représentant 15 % de la population, la conviction qu'il est nécessaire d'introduire un programme pancanadien dans ses propres champs de juridiction, il ne recevrait aucune compensation. Loin de permettre la spécificité québécoise, l'entente sur l'union sociale est, fondamentalement, un instrument qui ne peut que conduire à l'uniformisation du Canada.

En conclusion, il ressort de cette entente sur l'union sociale que le partage des pouvoirs prévu dans la Constitution de 1867 se résume désormais à un banal « premier rendu, premier servi ». C'est ce que les fédéraux ont « poétiquement » baptisé « la course vers le sommet ». Sauf qu'au sommet, il n'y a de place que pour le seul gouvernement fédéral, qui dispose d'énormes surplus financiers et qui refuse de se retirer du champ fiscal qui permettrait aux provinces de remplir adéquatement les obligations qui sont les leurs depuis 1867. M. Castonguay, est-ce bien ce modèle que vous souhaitez voir imposé aux Québécois et Québécoises malgré le refus de leur gouvernement démocratiquement élu ?

Tout récemment, à Victoria, je m'étais inspiré de vos propos tenus au même endroit il y a 28 ans, afin de convaincre mes collègues de maintenir le consensus de Saskatoon. Après vous avoir lu, ces derniers doivent aujourd'hui croire que je me suis moqué d'eux. Notre refus de signer ne tenait donc pas à quelque sombre dessein souverainiste, mais au simple fait que deux conceptions du Canada et de sa Constitution, qui s'affrontent depuis 1867, sont entrées une fois de plus en collision, la semaine dernière, au 24 Sussex.

QUESTION 19 :

PLAN D'ACTION DU SÉCRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (SAIC) 1999-2000 ET 2000-2001 EN VUE DE LA PRÉPARATION D'UN RÉFÉRENDUM PORTANT SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC OU SUR TOUTE AUTRE QUESTION DE NATURE CONSTITUTIONNELLE.

Réponse : Aucun